

**L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE**

MAG



Quel après ?

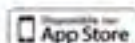
Les Rencontres CASDEN Discutons de nos projets



Être proche de ses Sociétaires, c'est venir à leur rencontre

Créée par des enseignants, la CASDEN place ses valeurs d'écoute, de confiance et de proximité au cœur de son activité. Du 1^{er} octobre 2015 au 31 janvier 2016, la CASDEN vient à la rencontre des personnels de l'Éducation directement dans leurs établissements pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets et leur présenter son système d'épargne et de financement alternatif et solidaire.

Découvrez la CASDEN sur calden.fr ou téléchargez l'application mobile



L'offre CASDEN est disponible dans
les Délégations Départementales CASDEN
et dans les agences Banques Populaires

calden

BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



Édito

Urgences

L'état d'urgence est prolongé pour trois mois. Il est censé répondre à la nécessité de protéger la population contre la folie meurtrière et de combattre le terrorisme. Et sans doute aussi de rassurer face à une demande légitime de sécurité.

Mais à quel prix ? L'État doit rester le garant du respect de nos libertés individuelles et collectives, de notre droit à revendiquer, à débattre, à manifester. Redisons-le, l'état d'urgence ne limite en aucun cas nos droits syndicaux et ne nous laissons pas abuser par ceux qui voudraient profiter de la situation pour mettre sous l'éteignoir nos revendications.

L'urgence est sociale. Les assassins ne viennent pas d'un autre monde, ils ont grandi parmi nous, en France ou en Belgique. Ils ont fréquenté nos écoles et établissements scolaires. Comment dans ces conditions ne pas interroger l'organisation de notre société, ne pas tenter de comprendre dans quelle mesure les fractures sociales peuvent contribuer à faire tomber des jeunes dans cette folie terrifiante ?

On connaît les réponses humanistes et solidaires : retisser le lien social au lieu de stigmatiser, donner sens à la fraternité au lieu de diviser ou d'exclure, faire naître l'espoir...

Il faut maintenant trouver les moyens de mettre en œuvre ces réponses. À l'opposé des mesures empreintes de haine et de repli sur soi réclamées par l'extrême droite, le pays a besoin de rompre avec les politiques qui ne promeuvent que la compétition, le profit, l'exploitation des plus démunis-e-s et des plus faibles. Et si c'était un « pacte d'humanité et d'égalité »

qui l'emportait sur les pactes de sécurité ou de stabilité ?

Roland Hubert
cosecraire général

21

Dossier
COP 21 : pas sans les citoyens

6

Portrait
Sorj Chalandon



SOMMAIRE

30 jours

Rattrapage

- Les vacances scolaires

Actualité

- Les attentats du 13 novembre
- La solidarité internationale
- Une journée de recueillement dans les établissements
- Daesh en question
- État d'urgence : les mesures
- La réforme du collège
- Rémunérations et carrières
- Mayotte en feu

Droits et libertés

- Pontivy et les dérives droitnières
- Journée contre les violences faites aux femmes

Dans la classe

- L'association sportive

Changer d'ère

- Tablette numérique

Éco/social

- TAFTA
- Immigration : la vérité des chiffres
- OFCE et l'état du monde

4

Dossier

- COP 21 : pas sans les citoyens

5

Métier

- CPE
- Obligations de service (ORS)
- Inscriptions au concours

8

Catégories

- CO-Psy
- Les vœux pour le mouvement
- Hors-classe
- Retraités

Sur le terrain

- Dans un lycée hôtelier

15

Fenêtre sur

- La Cinémathèque française

16

Culture

- Livres/Revue
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Le temps de lire, d'entendre et de voir

17

Entretien

- Fabien Truong

18

International

- Inde : programme de formation
- Royaume-Uni : entretien avec Christine Blower (NUT)
- Sénégal : ateliers avec l'UDEN
- Europe : les mobilisations contre l'austérité

21

28

30

32

34

36

42

44



© Flickr.fr / Méiriy Peruch Mezarai

On ne s'habitue pas à l'horreur

Ce devait être un beau vendredi 13, n'en déplaise aux superstitieux. Il faisait tellement bon pour une mi-novembre que des milliers de jeunes et de moins jeunes se massaient sur les terrasses des bistrottes dans le 11^e arrondissement.

Mais la folie humaine a frappé. Sa cible était la culture, la musique, le sport, les soirées entre amis à refaire le monde... Bref, ce qui fait que l'homme est homme. Le monde de l'enseignement a été particulièrement horrifié par ces ignobles attentats tant les cibles des terroristes constituent le cœur de leur métier. La jeunesse, la culture, la laïcité : voilà les ennemis de Daesh et de ses hommes de main !

Si le terrorisme se nourrit du néocolonialisme, des interventions guerrières et de la course au pétrole, il se repaît aussi des dégâts sociaux causés, dans nos quartiers, par le libéralisme et tout particulièrement par le recul des services publics. La tâche est énorme si nous voulons vraiment éradiquer ce phénomène putride. Il revient à la profession de revendiquer pour l'école une place centrale dans le projet républicain à redéfinir dans la perspective du progrès social afin que la séduction macabre pour l'obscurantisme disparaisse à jamais.

29 oct. **Renaissance**
La Chine met fin à la politique de l'enfant unique.

1^{er} nov. **Truc turec**
L'AKP d'Erdogan remporte la majorité absolue.

3 nov. **Déboussolant**
Le prix Goncourt décerné à Mathias Enard.

3 nov. **Toujours en tête**
La France championne d'Europe de la fécondité.

7 nov. **Tchin-Tchin**
Chine-Taiwan : un sommet historique à Singapour.

8 nov. **Pas COP.** La concentration des gaz à effet de serre a atteint un nouveau record en 2014.

9 nov. **Théorème de Schmidt**
L'ancien chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt est mort le jour anniversaire de la révolution allemande de 1918.

10 nov. **Barre à gauche.** La gauche portugaise renverse le gouvernement minoritaire de droite.

12 nov. **Birmanie rime avec démocratie**
Le parti d'Aung San Suu Kyi obtient la majorité absolue au Parlement.

12 nov. **Mains dans le sac.** Primes en liquide : Guéant condamné à deux ans de prison avec sursis.

13 nov. **Paris ensanglanté**

17 nov. **Siège à Saint-Denis**
Assaut à Saint-Denis contre le commanditaire des attentats.

20 nov. **Le Mali touché**
Fin d'une sanglante prise d'otages dans un hôtel de Bamako.

22 nov. **Bruxelles en alerte**
La capitale belge en état d'alerte maximale.

22 nov. **Hymne du monde.** Aux quatre coins de la planète, la Marseillaise retentit avant de nombreuses manifestations sportives.

23 nov. **Ça tangué au Tango**
Argentine : le libéral Mauricio Macri remporte la présidentielle.

23 nov. **Dimanche, c'est pas Rivoli**
Les salariés du BHV Rivoli ont dit non au travail dominical.

24 nov. **Booster sa performance.** L'inventeur du Viagra, la pharmaceutique Pfizer, devient plus gros en avalant son concurrent Allergan pour se domicilier fiscalement en Irlande !

BILLET D'HUMEUR

Commentaires croisés

Au jeu des déclarations ignominieuses, de la surenchère xénophobe, après les attentats qui ont ensanglanté Paris, la famille Le Pen n'aura pas mis longtemps à s'illustrer. Dans la famille, je voudrais d'abord, le père, qui réclame le rétablissement de la peine de mort pour les terroristes avec « *décapitation comme le fait Daesh* » dit-il. Dans la famille Le Pen je demande aussi la fille, Marine, qui veut, dans l'heure, rapatrier tous les migrants, expulser tous les demandeurs d'asile. Dans la famille Le Pen,

je voudrais, enfin, la petite-fille, Marion Maréchal-Le Pen, qui considère que les musulmans ne peuvent pas avoir exactement le même rang que les catholiques. La tête de liste aux régionales en PACA estime que la France est une terre spirituellement chrétienne. Les Français musulmans seraient donc des citoyens de second rang. Expliquons encore et encore, inlassablement, que ce maudit vendredi 13 ne doit pas faire le jeu de cette famille. ■

Thierry Pétrault

Les vacances scolaires

Objet de convoitise et enjeu de polémique, les vacances sont considérées comme l'un de ces « privilèges » qui, selon certains, compense le gel des salaires et les difficultés du métier, mais qui ne suffit pas à freiner la crise de recrutement.

10 mois sur 12 ?

Les congés

Dans la Fonction publique d'État, tout fonctionnaire a droit à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service. Certains corps peuvent être soumis à des règles particulières à l'image des enseignants. Pour eux, les congés s'articulent sur le calendrier scolaire établi par le ministère qui fixe les dates des vacances (automne, Noël, hiver, printemps, grandes vacances). Nous sommes rémunérés pendant ces périodes sur la base d'un traitement brut mensuel qui est le produit de l'indice de rémunération et de la valeur du point d'indice. Nos salaires ne sont donc pas lissés sur dix mois. Le travail des CPE s'articule quant à lui sur trente-neuf semaines (trente-six semaines de l'année scolaire, la semaine qui suit le début des vacances d'été, celle qui précède la rentrée et un service de petites vacances). Les enseignants stagiaires ayant le double statut d'étudiant et de fonctionnaire sont quant à eux contraints, dans certaines académies, de travailler pendant les vacances scolaires quand elles diffèrent des congés universitaires. ■

Les zones

Depuis l'année scolaire 1964-1965, la France métropolitaine est divisée en zones. Après les Jeux olympiques de Grenoble de 1968, le découpage en trois zones a pour objectif de répondre au goût pour les sports d'hiver et de stimuler le tourisme de montagne. En 1980, le gouvernement décide de déléguer aux recteurs la fixation du calendrier. Les vacances d'été s'étalent alors entre le 15 juin et le 1^{er} octobre, et ne peuvent excéder onze semaines. L'organisation rencontre de nombreuses critiques et le ministère en revient à un calendrier national unique qu'il fixe. Depuis 1992, le modèle 7/2, avec trois zones, est reconduit tous les trois ans avec des aménagements. ■

3 en 1

Le calendrier scolaire

En 1980, un rapport du Conseil économique et social préconise le découpage de l'année scolaire en périodes égales de travail (de cinq à sept semaines) entrecoupées de périodes de vacances d'environ deux semaines.

En 1985, ce calendrier est officiellement adopté et appelé le « 7/2 » (cinq périodes

« 7/2 »

de travail de sept semaines coupées de quatre périodes de vacances de deux semaines). Il se termine par deux mois de congés estivaux. La loi d'orientation de 1989 s'efforce de rationaliser l'alternance des périodes et fixe la durée de l'année scolaire à trente-six semaines au moins. La fixation du calendrier scolaire cherche parfois à concilier des intérêts antagonistes. La décision récente d'avancer les vacances de printemps d'une semaine montre que le tourisme de montagne peut primer sur les enjeux éducatifs. Ce sont désormais jusqu'à onze semaines qui séparent la fin des congés d'avril du début des vacances d'été. ■

Les grandes vacances

Elles sont nées au cours du XIX^e siècle. Il convenait alors de prendre en compte les rythmes de cette France rurale qui mobilisait alors les enfants dans les champs. Il s'agissait en outre de s'adapter aux nouveaux loisirs d'une France bourgeoise découvrant les plaisirs estivaux. Les vacances d'été sont alors courtes. En 1922, quinze jours de vacances supplémentaires sont votés. Après la saignée de la Première Guerre mondiale, il s'agit de permettre aux enfants des

campagnes de pallier l'absence de bras. Jusqu'à la fin des années 1950, les grandes vacances s'étalent, avec des variations, du 14 juillet

L'été

au 1^{er} octobre. Entre les années 1960 et les années 80, l'augmentation de la durée des congés payés et l'essor du tourisme se substituent aux travaux des champs et font des vacances d'été un enjeu économique doublé d'un rituel social. ■



Pour en savoir plus

Antoine Prost, historien de l'éducation, analyse dans cet ouvrage les grandes réformes scolaires depuis la fin du XIX^e siècle.

Nouvelles Régions

Depuis la rentrée 2015, les zones ont changé pour tenir compte de l'évolution de la carte des Régions imposée par la réforme territoriale, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016.



Définition

L'adjectif « vacant » est un mot d'origine latine qui signifie « vide », il est employé pour qualifier un local qui n'a pas d'occupant. Le mot « vacance » s'emploie aussi en droit du travail pour signifier qu'un emploi n'est pas pourvu (« poste vacant ») et pour définir la période pendant laquelle le salarié est légalement autorisé à quitter momentanément son emploi.

SORJ CHALANDON fait l'actualité littéraire pour la sortie de son dernier livre, *Profession du père*. Il y a trois ans, il a connu également un immense succès pour *Le quatrième mur*, et reçu le prix Goncourt des lycéens. Plébiscité par la jeunesse, étudié au lycée, il compte parmi les auteurs très populaires. S'il n'était qu'écrivain, ce serait déjà un homme passionnant, mais Sorj Chalandon est beaucoup plus que cela...

Dire la guerre pour approcher la paix

Les romans de Chalandon ne laissent pas indifférent : le lecteur est happé dans l'histoire, très vite, il ressent une proximité très forte avec le narrateur, il comprend, il compatit, il accompagne... il se sent concerné. C'est sans doute parce que l'auteur donne tout, vide ses poches sur la table, se met à nu sans réserve. Cette générosité, mêlée d'absence de pudeur, on la ressent tout de suite quand on rencontre Sorj : il est là, proche, il déverse ses paroles comme un don, raconte et livre des événements de sa vie sans retenue, il pleure, même, en évoquant sa douleur... Cet homme, douloureux, qui force le respect, nous donne pourtant envie de le tutoyer : c'est sans doute parce que tout est vrai chez lui, ses émotions comme ses fictions.

Commençons par la fin...

Sa dernière fiction, *Profession du père*, est un roman autobiographique. « Roman » parce que l'auteur a modifié certains points et qu'il a choisi un personnage-narrateur. Pourtant, il le dit, c'est bien de son enfance qu'il s'agit. Il nous livre ici un récit extrêmement dur d'une enfance vécue sous les coups et la tyrannie d'un père, bourreau au sein de sa famille, enfermé dans un cerveau malade dont personne ne perçoit alors la gravité de la pathologie mentale. La folie prend possession du quotidien, la mère est sous le joug, l'enfant, lui, est subjugué : le père l'entraîne dans son monde fait de fantasmagories. Victime souvent de sa manipulation, il exulte aussi dans ce monde fantasmé et devient, grâce à l'affabulation du père, héros, résistant, espion : des rêves de petit garçon. C'est un récit essentiel dans l'histoire personnelle de Chalandon : ses romans sont empreints de la figure du père, mais il a fallu attendre la mort du sien pour qu'il réussisse à l'écrire.



© J.-F. Pignat/Grasset

**« L'écriture, c'est un outil ;
le véritable héros du livre, c'est l'histoire »**

Une façon d'aller au bout, de se défaire de son passé, d'« effacer le père », peut-être, comme la mère efface son mari à la fin du livre. « *Mes six premiers romans sont un rendez-vous manqué avec mon père ; le père, la transmission, la violence sont les axes de tout ce que j'écris. Je ne veux pas oublier, mais je veux apaiser : je referme*⁽¹⁾. »

« J'ai été beaucoup trahi dans ma vie »

Le père trahit un peu malgré lui, car il invente sa vie plus qu'il ne la vit réellement : tour à tour chanteur, parachutiste, agent secret, il n'est en fait rien de tout ça au point que le petit Émile ne peut définir la

« profession du père ». La folie paternelle s'accompagne de tortures que nous raconte Chalandon, sans juger, jamais. Il y a quelques années, il avait livré deux romans très forts, et déjà à ce moment, sa volonté était de dire, surtout pas de juger : « *J'ai ressenti le besoin d'écrire sur l'Irlande à cause d'une blessure personnelle : c'est mon "frère" d'Irlande, mon ami, qui a trahi. Je n'ai pas voulu que quiconque le juge, j'ai seulement essayé de faire réfléchir, d'insuffler le doute. Que les lecteurs se disent : "qu'est-ce que j'aurais fait ?". Ça fragilise, le doute, mais c'est une richesse immense* ». C'est aussi ce doute, cette réflexion qu'il aime provoquer chez les jeunes lecteurs : il a reçu le Goncourt des lycéens en 2013 pour *Le quatrième mur*, un roman aujourd'hui au programme du bac (« *c'est étrange qu'on soit obligé de me lire, vous ne trouvez pas ?* »). Il a beaucoup rencontré de jeunes à cette occasion, et à chaque fois, il les écoute, leur parle, leur donne son adresse mail et répond à leurs messages : « *je suis inondé de mails, c'est bouleversant : je réponds, c'est une obligation morale,*

vous voyez, surtout avec un prix comme celui-là », et aussi parce qu'il trouve que c'est une grande chance pour eux d'avoir à lire le livre d'un auteur vivant et de pouvoir en décrypter les volontés. « *Des jeunes m'ont demandé quel était le message du livre : il n'y en a pas. Je raconte des histoires dont on peut tirer des enseignements, je suis un griot africain sous un arbre : Je n'ai pas envie d'être un messenger, je suis un conteur.* » Alors il conte, il raconte l'horreur, le massacre de Sabra et Chatila, les enfants tués à l'arme blanche, la tête détachée du corps... Nul besoin de message explicite, l'exposé des faits suffit.

« Mes six premiers romans sont un rendez-vous manqué avec mon père »

« Je suis tombé amoureux de la guerre »

L'Irlande ou le Liban ne sont pas les décors d'un récit, mais le théâtre de guerres et de conflits qui ont bouleversé le xx^e siècle, et que Sorj Chalandon a couverts en sa qualité de grand reporter. Il a exercé son métier de journaliste à travers le monde, et travaillé plus de trente ans au journal *Libération*. C'est ce métier aussi qui l'a amené à l'écriture romanesque : « *un reporter est quelqu'un qui ne dit pas "je". Je parle de la douleur des autres, pas de mes larmes à moi. J'ai fait 20 ans de guerres, je n'ai jamais pleuré ces guerres-là, je suis construit de ces douleurs-là. La fiction, c'est un moyen de partager des blessures intimes* ». Et la guerre, il ne s'en remet pas : il réalise un jour l'ampleur du traumatisme, et mesure à quel point il est impossible de « *dire la guerre* » à ceux qui ne la vivent pas : « *je ne voulais plus rentrer. Quand on est reporter, on vit avec les gens, ils nous disent "restez", et quand on part, on les trahit : on sait que plus personne ne sera là pour raconter leur guerre. Et puis, je ne supportais plus ces deux vies parallèles, là-bas ces femmes qui courent chercher de l'eau sous les bombes, et au retour, ici, une saute d'humeur parce qu'il n'y a plus de coca dans le frigo... L'écart était trop immense, les petits bonheurs de la paix me dégoûtaient. J'étais amoureux de la guerre. Alors j'ai écrit, pour faire mourir ma part d'ombre, pour tuer le salaud qui est en moi* ».

Le pouvoir des mots

Quand S. Chalandon entre à *Libération*, c'est pour travailler avec Serge July, avec qui il a milité, et il participe à l'histoire du journal. Il y reste 34 ans, travaille comme

grand reporter, puis rédacteur en chef adjoint ; il couvre le procès de Klaus Barbie et reçoit le prestigieux prix Albert Londres. Au départ de S. July, il quitte lui aussi le journal... Et c'est la traversée du désert : malgré son passé professionnel, ou à cause de lui (est-il trop « marqué » Libé ?), il peine à retrouver du travail dans le journalisme et connaît 30 mois de chômage. C'est finalement *Le Canard enchaîné*, un journal satirique qu'il a toujours lu et admiré, qui lui donnera du travail et lui permettra de continuer à mener ses combats. À côté du journaliste, l'écrivain poursuit son œuvre, et donne aux mots toute leur place : l'écriture de Chalandon est simple, ramassée, d'une précision absolue. Enfant, il était bègue et asthmatique : « *j'ai appris à pactiser avec les mots. Dans l'oralité, il y en a trop, alors je vais à l'os des mots. Si mes phrases sont courtes, c'est que je suis sans cesse dans l'essoufflement. Ce n'est pas un style, c'est une obligation d'écriture* ». Et c'est extrêmement efficace : le récit est alerte, les personnages sont denses, le propos est violent, profond. Pourtant, il ne veut pas



trop s'attarder sur le style de l'écrivain car, pour lui, « *l'écriture, c'est un outil ; le véritable héros du livre, c'est l'histoire* ». Chalandon insiste pourtant sur le fait que ce n'est pas un penseur, ni un théoricien : ce qui l'intéresse, ce sont nos blessures humaines. Il combat l'intolérance, la violence qui est en lui – en nous –, ses zones d'ombre, il cherche à comprendre et à faire réfléchir, pas à donner de leçon. C'est ce qu'il expliquera aussi au sujet du FN, de la montée de l'extrême droite qu'il a toujours combattue, qu'il perçoit encore aujourd'hui comme la menace à venir. Ce qu'il cherche à comprendre, c'est comment l'intolérance, la violence s'installent en chacun de nous, insidieusement, et comment combattre cette part d'ombre, qui tient à si peu de choses. Ni porte parole, ni militant, Chalandon nous livre ses blessures intimes, son humanité, son désarroi pour faire écho à nos doutes et à nos erreurs. Il est à la fois le narrateur à la première personne, le héros de tous ses livres, et en même temps un personnage bien réel de notre tragédie humaine. ■

Cet entretien a été réalisé le 12 novembre

(1) Toutes les citations sont de Sorj Chalandon.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE



- *Le petit Bonzi*, 2005 • *Une promesse*, 2006, prix Médicis • *Mon traître*, 2008 • *La légende de nos pères*, 2009 • *Retour à Killybegs*, 2011, grand prix du roman de l'Académie française • *Le quatrième mur*, 2013, prix Goncourt des lycéens • *Profession du père*, 2015

Tous les ouvrages de Sorj Chalandon sont publiés aux éditions Grasset

Portrait réalisé par Véronique Ponvert

L'ÉMOTION ET L'HORREUR

La sidération, la douleur, l'horreur... tous ces mots, malgré leur force, semblent bien insuffisants pour décrire ce que nous avons toutes et tous ressenti après la nuit terrible du vendredi 13 novembre.



© Thierry Nectoux

L'incompréhension aussi : comment imaginer qu'une telle horreur puisse se produire à une heure d'affluence dans les rues de Paris, dans une salle de spectacle, aux abords d'un stade ? Comment concevoir de tels actes perpétrés contre des lieux de loisirs, de convivialité, de détente, contre la jeunesse ?

Jeunesse fauchée

Parmi les victimes, des collègues et des élèves ont payé de leur vie la folie de quelques fanatiques. Ils sont morts parce que, Français ou non, ils étaient là, coupables sans doute d'incarner ce qui est perçu comme une marque de la culture et des habitudes de vie de notre pays. Le SNES-FSU a adressé ses condoléances aux familles et aux proches des victimes et les assure de son soutien et de sa solidarité. Il est intervenu auprès de la ministre et des recteurs pour que les conditions d'accueil des élèves le lundi 16 et tout au long de cette semaine se passent dans les meilleures conditions, en évitant de reproduire les

erreurs que l'on a connues en janvier après les attentats.

L'émotion ne s'est pas éteinte, et elle reste très vive dans de nombreux établissements touchés de près par le décès d'un membre de l'établissement ou d'un proche.

Refuser cette barbarie

Assurer ses missions dans ces conditions est difficile et l'institution a le devoir de reconnaître et prendre en charge l'accompagnement de la souffrance qui en résulte. Au-delà de l'émotion et de la colère, vient l'expression de la détermination à exprimer collectivement le refus de cette barbarie et celle de travailler, solidairement et dans le respect mutuel, à ce que de tels actes ne se reproduisent pas.

Vient aussi le besoin de combattre les amalgames, les dérives sectaires, les instrumentalisation politiques, les idéologies de repli sur soi, de rejet de l'autre qui sont à l'opposé de la fraternité inscrite aux frontons de nos mairies. ■

Roland Hubert

NOUS SOMMES PARIS

Après l'horreur, les collègues du monde entier, par leurs très nombreux messages de sympathie, ont montré que la solidarité internationale n'était pas un vain mot.

Un élan de solidarité : le SNES-FSU a reçu de nombreux messages de soutien venant de l'étranger. Europe, Afrique, États-Unis, Québec, Argentine et Japon : les syndicats ont fait parvenir des déclarations avec leurs mots pour exprimer sidération, tristesse et compassion et transmettre aussi une conviction. Nous, enseignantes et enseignants, personnels de l'éducation avec nos élèves et étudiants saurons rester debout.

Il est impossible de les citer tous mais, à travers ces quelques extraits, plusieurs idées fortes reviennent. Tout d'abord, le sentiment que les attentats « sont une attaque contre les valeurs que nous partageons » (NASUWT, Royaume-Uni).

Réaffirmer des valeurs partagées

Le SNE-FDT du Maroc exprime le souhait que « le peuple français continue à œuvrer pour l'extension des valeurs de démocratie, de laïcité et des droits de l'homme partout dans le monde ». Pour le Comité syndical européen de l'éducation (région Europe de

l'Internationale de l'Éducation), « en tant qu'enseignants, nous accordons beaucoup d'importance à nos traditions démocratiques et nous essayons de faire comprendre ces valeurs aux jeunes gens... ».

Rôle de l'éducation

Une des réponses à « ces actes barbares qui montrent combien le processus de déshumanisation universelle s'accélère » (UNNOEH Haïti) réside dans le travail au quotidien des personnels au sein des établissements scolaires. Selon la FENPROF (Portugal), « le monde ne peut pas donner de l'espace au terrorisme et dans ce combat les enseignants ont un rôle très important dans la promotion de l'éducation pour la paix, la solidarité et la tolérance. C'est à l'école que la citoyenneté commence à être construite... ». Comme la CTERA (Argentine) qui transmet son « rejet de cette violence aveugle », nos camarades du syndicat japonais ZENKYO déclarent que « lorsqu'il existe des conflits internationaux, le plus important est d'engager un dialogue de



paix et de diplomatie sans engager de conflit armé ».

Aller de l'avant

« Plus que jamais solidaires avec vous, ils ne vous feront pas reculer ! Amitié, solidarité et fraternité avec les camarades français » souligne le SGES (Tunisie). « Nous savons que vous saurez être forts et déterminés en ce moment de grand défi » (IFUT d'Irlande). Solidarité et défense des valeurs humaines : nul doute que le syndicalisme, en particulier le syndicalisme enseignant, va avoir un rôle à jouer dans les semaines et les mois à venir. ■

Odile Cordelier

UN LUNDI RECUEILLI

Dans les établissements, ce matin du 16 novembre, l'ambiance était au recueillement, au deuil parfois, même si les débats ont parfois été animés quant au « pourquoi » des atrocités commises.

La minute de silence a été très respectée, parfois précédée de quelques mots d'adultes ou d'élèves, parfois suivie d'applaudissements ou d'une Marseillaise spontanée. « La proviseure a fait une courte intervention suivie de celle d'un élève qui a témoigné de la perte d'un ami présent au Bataclan vendredi. L'assemblée était très silencieuse. La minute s'est prolongée... »

Mobilisation dans les établissements

Le débat d'une heure avec les élèves voulu par le ministère n'a pas toujours été simple à mener : difficile de passer par-dessus ses propres peurs ou interrogations, difficile d'apporter un réconfort collectif, difficile de s'improviser spécialiste des questions de terrorisme. Dans certains établissements, l'heure de début de matinée a pu être banalisée – c'était une demande du SNES-FSU –, permettant aux collègues de se préparer ensemble. Dans d'autres, le travail s'est fait



© Thierry Nectoux

par courriels le week-end, des binômes de collègues ont pu aussi être constitués ici ou là. Mais là où le collectif ne fonctionne pas bien, certains personnels ont de nouveau eu

le sentiment d'être abandonnés par l'institution. « En salle des profs, nous nous sommes tous retrouvés comme de "pauvres cons" (il n'y a pas d'autre mot), devant un tableau où étaient affichées les consignes ministérielles ; la chef d'établissement n'a même pas pris la peine de venir nous voir pour organiser la marche des choses et franchement... Les seuls qui méritent des éloges, ce sont les élèves eux-mêmes : à la récré de 10 h 20, spontanément, ils se sont assis dans la cour avec des petites pancartes qu'ils se sont eux-mêmes fabriquées après s'être donné le mot via Facebook, et ont chanté la Marseillaise. »

Au final, une journée différente de celle du jeudi 8 janvier, probablement parce que les cibles n'étaient pas de même nature et que la communauté scolaire dans son ensemble s'est reconnue dans les victimes, et aussi malheureusement parce que quelques leçons ont été tirées des tristes événements de janvier. ■

Valérie Siphimalani

D'OÙ VIENT DAESH ?

L'organisation terroriste, née après 2003 dans les montagnes de l'Est irakien, doit son fulgurant essor bien davantage à l'incurie occidentale qu'à sa propre puissance.

Daesh prospère sur un imaginaire qui s'est construit dans le monde arabe sur la base d'une réécriture de l'histoire. Cette réécriture permet de comprendre en quoi la prose de Daesh peut trouver écho. Trois thèmes émergent : « la trahison de l'Occident » qui n'aurait pas respecté la « promesse faite aux Arabes » pendant la Première Guerre mondiale d'établir un grand royaume sur les décombres de l'Empire ottoman. Ce premier thème est d'autant plus porteur qu'il est avéré que la Grande-Bretagne et la France ont largement manipulé à leur profit les tenants du nationalisme arabe entre 1916 et 1924.

Retour aux temps des croisés

Second thème : « la croisade de l'Occident » contre le monde arabe qui s'inscrit à la fois dans un Moyen-Âge mythique et dans des événements plus contemporains comme les interventions américaines de 1991 et 2003 en Irak, avec l'arrivée massive de troupes américaines sur le sol « sacré » de l'Arabie. Enfin, le thème du « deux poids deux mesures » qui tend à affirmer que les morts occidentaux comptent plus que les morts arabes dans le traitement de l'actualité internationale et dans les décisions des grandes puissances. Là aussi cette assertion repose sur une demi-vérité, d'où son succès : si le nombre de morts en

Irak et en Syrie depuis 2003 est considérablement élevé (peut-être 500 000 morts en Irak, sans doute 250 000 morts en Syrie, au total plus de morts que n'en a connus la France dans la Seconde Guerre mondiale), on ne peut dire que le traitement médiatique et que l'activité diplomatique des puissances et de l'ONU ignorent la région.

Le mythe de l'unité

Daesh profite du vide laissé par l'effondrement des États dans la région, et particulièrement de l'Irak et de la Syrie sur les territoires sur lesquels le groupe terroriste s'est installé. Ces États ont été construits entre 1920 et 1945 sur des bases nationales très fragiles et ont été

confisqués par la suite par des communautés minoritaires (sunnites en Irak puis chiites après 2003, alaouites en Syrie), établissant des régimes corrompus et de plus en plus contestés. Ceci explique le fractionnement actuel de ces deux États. Or, Daesh appelle à la restauration de l'unité politique arabe sunnite en multipliant à nouveau les références historiques : proclamation du Califat, Raqqa choisie pour capitale alors qu'elle était une base d'attaque de l'empire byzantin sous le royaume abbasside, nostalgie d'une « unité des croyants »... En lieu et place d'États fragilisés, Daesh proclame le dâr al-islam (territoire de l'islam) opposé au dâr al-kufr (territoire de l'impiété). ■

Élisabeth Jacquet

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

- Sur le site de Géoconfluences, une bibliographie d'articles récents : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/pour-contribuer-a-la-reflexion-apres-les-attentats-du-13-novembre-2015>.
- Revue *Confluences Méditerranée* n° 94, 2015/3, « Crises sans frontières », Éd. L'Harmattan.
- Sur le site de l'APHG : www.aphg.fr/le-proche-et-le-moyen-orient-de-1918-a-nos-jours. *Le Proche et le Moyen Orient de 1918 à nos jours*, conférence de Dominique Avon du 3 octobre 2013.
- Henry Laurens, John Tolan, Gilles Veinstein, *L'Europe et l'Islam, quinze siècles d'histoire*, Odile Jacob Édition, 2009.
- Conférence de Nadine Picaudou, *Autoritarisme politique et monde musulman*, octobre 2007, www.canalu.tv/video/universite_de_tous_les_savoirs/autoritarisme_politique_et_monde_musulman_nadine_picaudou.3072.

L'ARME ÉCONOMIQUE PEUT-ELLE ASPHYXIER DAESH

Pétrole, trafics, rançons, comment expliquer qu'un « État » en guerre avec le monde entier parvienne à faire autant de business ? Avec un budget annuel de 2,5 milliards de dollars, l'État islamique s'appuie pourtant sur des réserves considérables pour financer son action terroriste.

Daesh* est l'organisation terroriste la plus riche du monde. Le groupe dispose de ressources évaluées à 2 000 milliards de dollars. Au fil de sa conquête, la PME du terrorisme est devenue une multinationale, une organisation qui a su développer sa propre économie de guerre contrairement à Al-Qaïda dont les ressources financières dépendaient quasi exclusivement de donateurs. Elle s'appuie, bien sûr, sur le pétrole qui rapporte deux à trois millions de dollars par jour. Mais pas seulement ! Les ressources agricoles, le trafic d'antiquités, en forte augmentation, de drogue, d'armes... et le racket des 10 millions de personnes qui vivent sous sa tutelle – le « califat » à cheval sur la Syrie et l'Irak représente presque la superficie du Royaume-Uni – viennent alimenter ses caisses.

Trafics en tout genre

Ces multiples sources de financement sont clairement identifiées. Le pétrole, exporté en contrebande, avec retour en armes, produits de consommation courante et médicaments, représente près du tiers des revenus de l'organisation. L'impôt révolutionnaire apporte un deuxième tiers. Les productions agricoles (blé, orge, coton) en Irak génèrent environ 20 % des recettes, les pourcentages restants étant alimentés par la vente d'antiquités avec le pillage des musées, des collections privées



© Flickr.fr / Ghayam

et des sites archéologiques (4 000 sites archéologiques sous son contrôle). Car si Daesh détruit médiatiquement des sites, elle le fait avant tout pour les piller et exporter à l'échelle industrielle. Plus aléatoires enfin les sommes issues des rançons des kidnappings d'étrangers (40 millions récupérés l'an dernier dont près de la moitié versée par la France) et celles des donateurs du Koweït, Qatar et Arabie Saoudite. Sans compter tout le cash (450 millions d'euros) volé dans les banques irakiennes.

« Organisation prédatrice »

Anthropologue au CNRS, Ocham Daoud parle de Daesh comme « d'une organisation prédatrice ». « Elle compte sur l'argent arraché violemment pour mener son combat. » Le pétrole reste en la matière l'exemple le plus médiatique. Si la coalition tente de détruire l'EI militairement, elle épargne les puits de pétrole pour ne pas s'aliéner les populations, espérant retourner les tribus sunnites contre l'organisation terroriste. Seules les capacités de transport et de stockage sont la cible des frappes aériennes. Cette stratégie ne suffira pas à éradiquer l'organisation. « Il faut plutôt lutter contre les intermédiaires dont se sert Daesh pour exporter ses productions. Pas simple car cette zone de frontières est depuis l'Antiquité une zone de contrebande qui fait vivre de multiples groupes ethniques. Daesh s'est simplement appuyé sur cette tradition ancestrale. »

S'il y a des intermédiaires, il y a surtout des acheteurs ! Les Turcs et les Saoudiens sont

régulièrement cités. « Le pétrole a un ADN, on sait d'où il vient. Or il n'est pas identifié sur le marché. Et pour cause, la raffinerie sert de laverie ! » Un embargo et la fin du double jeu des États voisins affaibliraient véritablement Daesh. Pas évident tant les frontières sont poreuses et peu efficaces.

Son ami, c'est la finance

Il faudrait surtout frapper les djihadistes au portefeuille financier. Car une partie des bénéfices de Daesh, après les dépenses pour financer l'État (salaires des combattants, pensions aux familles des militants tués et kamikazes, allocations familiales...), est placée dans des paradis fiscaux via des sociétés écran (Malaisie, Indonésie, Liban, Chypre) et génère même des revenus supplémentaires ! Des banques placées sous le contrôle de l'État Islamique opèrent toujours sur la scène financière internationale. La finance de l'ombre (*shadow banking*) facilite ces opérations et confirme l'opacité du système financier international. Le capitalisme dans toutes ses dérives nourrit Daesh.

Les opérations de Daesh sont difficilement détectables, car elles utilisent beaucoup le liquide ou un système de transaction informelle très ancien, celui de la hawala (celui qui donne les fonds ne sait pas à qui ils vont et celui qui reçoit l'argent ne sait pas d'où il vient).

Bref, malgré les sanctions de la communauté internationale, Daesh arrive à passer à travers les mailles du filet. ■ **Thierry Pétrault**

* Acronyme pour État islamique



© Flickr.fr / L.C. Nettiassen

L'ÉTAT D'URGENCE, C'EST QUOI ?

L'état d'urgence est un dispositif créé par la loi 55-385 du 3 avril 1955, au début des « événements » qui allaient devenir la guerre d'Algérie. Parallèle de sinistre mémoire...

Il permet de conférer par décret pris en Conseil des ministres à l'autorité civile (ministre de l'Intérieur et préfets) des pouvoirs de police exceptionnels en matière de circulation et de séjour des personnes, de perquisition, de confiscation des armes, de réunion, de presse, ce sur tout ou partie du territoire national et pour une durée maximale de douze jours.

La différence majeure avec l'état de siège est que ce dernier confie ces mêmes pouvoirs à l'autorité militaire.

La main aux préfets

L'état d'urgence a été mis en place par les décrets 2015-1475 et 1476 du 14 novembre. L'article de la loi auquel nous pouvons le plus être confronté est l'article 8 : « *Le ministre de l'Intérieur, pour l'ensemble du territoire où est institué l'état d'urgence, et le préfet, dans le département, peuvent ordonner la fermeture provisoire des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature dans les zones déterminées par le décret prévu à l'article 2. Peuvent être également interdites, à titre général ou particulier, les réunions de nature*



© Flickr.fr / Ernest Morales

à provoquer ou à entretenir le désordre. » La circulaire aux préfets du 14 novembre (NOR INTK1500247J) étend cette compétence des préfets lorsque la réunion est « de nature à représenter un risque pour les participants ». Ces dispositions, celles de l'article 8 de la loi, ne s'appliquent qu'en Île-de-France. Une nouvelle loi dont le projet a été présenté en Conseil des ministres le 18 novembre prévoit la prolongation de l'état d'urgence pour une durée de trois mois et modifie la loi de 1955.

Restrictions aux libertés

Les modifications essentielles portent sur l'extension du régime d'assignation à résidence et de perquisitions, sur l'ajout de la possibilité de dissoudre des associations ou groupements, sur l'introduction de possibilités de recours devant la juridiction administrative et sur la suppression des pouvoirs exceptionnels en matière de spectacles, de presse et de cinéma. ■

Jacques Lacroix

ET DANS NOS ÉTABLISSEMENTS ?

Des choses ont déjà bougé dans nos établissements, ainsi les voyages et sorties scolaires ont-ils été suspendus jusqu'au 22 novembre.

De même, en Île-de-France, le passage du plan Vigipirate au niveau alerte attentats a renforcé les mesures de contrôle des accès aux établissements. Sur le reste du territoire, « *il est demandé de veiller à la stricte application du contrôle d'accès et du contrôle visuel des sacs dans les écoles et établissements scolaires* » [...].

Attroupements et manifestations

« *La présence d'adultes aux entrées et sorties*

est mise en place. Une attention particulière est demandée afin d'éviter tout attroupement aux abords de ces établissements. »

Cela a déjà eu comme conséquence la réintroduction temporaire de zones fumeurs dans des lycées...

Notons que la possibilité prévue par l'état d'urgence d'interdire certaines réunions est dévolue au préfet et à lui seul, par arrêté qui doit être rendu public. C'est à ce titre que les manifestations sur la voie publique ont été

interdites par arrêté préfectoral à Paris, dans le 92, le 93 et le 94 jusqu'au 19 novembre. Sur le reste du territoire métropolitain, aucune restriction de réunion. Il est cependant à prévoir que des difficultés puissent être rencontrées dans l'organisation de manifestations sur la voie publique, parce que les pouvoirs publics ne pourraient en garantir la sécurité et le bon déroulement.

Pas d'atteinte au droit syndical

L'état d'urgence n'accorde aucune prérogative supplémentaire à la ministre de l'ENESR, aux recteurs, DASEN, chefs d'établissement.

Le reste du droit, non concerné par l'état d'urgence, continue donc à s'appliquer, notamment le droit syndical des agents publics, ainsi que pour les stages de formation syndicale ou d'heure mensuelle d'information⁽¹⁾. ■

Jacques Lacroix,
Jean-Michel Harvier



© Flickr.fr / Frédéric Bisson

(1) Congé de formation syndicale : <https://www.snes.edu/private/La-formation-syndicale-un-droit.html> ; heure d'info syndicale : <https://www.snes.edu/private/1-1-2-1-Le-droit-syndical-dans-l.html>.

MOTION « APRÈS LES ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015 »

La France est visée et a été touchée par des attaques terroristes de l'autoproclamé « État Islamique ». La Commission administrative nationale du SNES-FSU (CAN) réunie mardi et mercredi dernier a voté une motion de condamnation de cet acte odieux réaffirmant son attachement à la paix et aux valeurs de la démocratie.

Nous réaffirmons notre solidarité et notre soutien aux victimes de ces attentats meurtriers, à leurs familles et à leurs proches. Les personnels de l'Éducation nationale, comme l'ensemble des fonctionnaires, ont montré leur engagement pour remplir leurs missions : rassurer les élèves, les aider à analyser la situation et à se construire en tant qu'individus et citoyens face à ces événements dramatiques. Leur exercice professionnel est difficile particulièrement dans les établissements touchés quand la souffrance est ignorée par l'Institution.

Ces actes barbares sont injustifiables et nous les condamnons sans réserve. Ils visent à exporter les conflits du Moyen Orient dans lesquels la France intervient, à provoquer des tensions croissantes au sein de notre société et à nous conduire vers des formes de guerre civile. Qu'ils puissent être commis par des jeunes qui ont grandi en France ou en Belgique interroge notre société.

Le syndicalisme SNES et FSU reste profondément attaché à la paix et à la démocratie, à l'égalité et à la fraternité, en France, mais aussi entre les peuples.

Combattre le terrorisme et mettre fin aux conflits au Proche-Orient

La politique étrangère de la France doit viser à rétablir la paix dans le monde, et en particulier au Proche-Orient, ce qui suppose de rechercher des solutions diplomatiques aux conflits actuels en s'appuyant sur les forces démocratiques présentes dans ces pays. Les opérations à l'encontre des groupes terroristes doivent se faire dans cet objectif, dans le respect du droit international et avec l'aval de l'ONU.



© Thierry Nectoux

Assurer la sûreté civile sans renoncer à l'État de droit

Face à ces attaques répétées, l'État doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la paix civile et la sécurité des personnes en restant ferme sur les principes républicains, le respect

des libertés individuelles et le cadre judiciaire. Les mesures administratives doivent donc être strictement limitées, encadrées et contrôlées. La prévention de possibles actes terroristes ne peut conduire à prendre *a priori* des mesures punitives, de rétorsion, sur la seule base de présomptions.

Plutôt que de le renforcer une nouvelle fois, il serait plus judicieux d'interroger l'arsenal juridique existant, qui pose déjà de nombreux problèmes dans le cadre d'un État de droit, et son efficacité à lutter contre le terrorisme. Dans ces conditions, prolonger l'état d'urgence pour trois mois est disproportionné. Par ailleurs, réviser la Constitution en renforçant le pouvoir de l'exécutif en temps de crise serait dangereux.

Le poids des fractures de notre société

Dans le contexte électoral des régionales mais aussi la précampagne des présidentielles, il est clair que la période est propice aux surenchères politiciennes.

Nous appelons à refuser le repli sur soi, l'égoïsme national, le communautarisme, la xénophobie et le racisme. Nous refusons tout amalgame entre les terroristes et les musulmans. L'extrême droite promeut toutes ces dérives et nous appelons à lui faire barrage. Aussi, nous réaffirmons notre attachement à une république laïque, qui reconnaît l'égalité devant la loi de tous les citoyens, « *sans distinction d'origine, de race ou de religion* » (article premier de la Constitution), qui respecte toutes les croyances et la liberté de ne pas croire.

À rebours des forces obscurantistes ou extrémistes actuellement à l'œuvre au sein de notre société, nous entendons contribuer, par notre action syndicale, à un monde de paix, de fraternité et de justice sociale. ■

L'URGENCE SOCIALE

Le président de la République a annoncé que « le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité », mais a passé sous silence toute dimension sociale. Il y a pourtant urgence à renouer avec des politiques publiques qui relancent une croissance de nature à créer de l'emploi, qui luttent contre les inégalités sociales, le chômage, l'exclusion et la relégation sociale et géographique.

Le rôle des services publics est essentiel au projet de la république sociale, laïque, solidaire, à laquelle nous aspirons. Lors des attentats, les forces de sécurité en ont fait la démonstration. Mais le rôle des agents hospitaliers, des professeurs, des agents de la justice, des administrations, des finances... l'est tout autant à moyen et long terme. Il faut renoncer à la baisse de la dépense publique et réformer la fiscalité pour que les citoyens trouvent l'impôt juste et utile et y consentent mieux.

L'ÉCOLE, UNE INSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE

L'école a un rôle spécifique à jouer en tant qu'Institution de la République pour construire au quotidien une nation française vivante et ouverte. Par une formation de qualité des personnels de l'Éducation nationale, par l'amélioration des taux d'encadrement, par le développement de l'accès aux qualifications, par l'élaboration d'une culture commune émancipatrice, par l'affirmation de l'éducabilité de tous, par la promotion de l'éducation pour tous, le système éducatif peut contribuer à construire une société plus juste. Face à de tels enjeux, la scolarité obligatoire doit être portée à 18 ans dans la loi, comme elle l'est dans les faits, la nation donnant alors à l'État la responsabilité de progresser vers une nouvelle étape de démocratisation de l'accès aux savoirs et aux qualifications.

RÉFORME DU COLLÈGE MINISTÈRE AVEUGLE OU COMPLICE ?

À l'épreuve de la vraie vie, la réforme du collège tangué, à tel point que même certains chefs d'établissement souhaiteraient ne pas l'appliquer à la lettre. Le ministère fait-il semblant de ne pas voir ?

Chargés de faire avaler la réforme aux enseignants, certains chefs d'établissement tentent d'impressionner par leurs compétences organisationnelles et alignent collègues et classes pour mettre en place les usines à gaz prévues par les textes. D'autres de leurs collègues, parfois confrontés à des enseignants rétifs et protestataires, sont inquiets à l'idée de concevoir des emplois du temps ubuesques, et tentent de convaincre qu'avec le changement... rien ne changera !

Vraiment ?

Et pour cause : qu'importe les textes, oublions les versions maximalistes et continous de faire ce que nous faisons déjà : des projets interdisciplinaires d'une durée différente d'une classe à l'autre sur le même niveau, portés par des disciplines différentes d'une classe à l'autre. Quant aux thèmes d'EPI, ils sont tellement fourre-tout : faisons semblant !

Une partie des chefs d'établissement serait

donc désormais convertie à l'opposition à la réforme du collège, principe de réalité oblige. Les textes ne seront pas appliqués dans certains établissements, ne serait-ce que partiellement ? Bonne nouvelle ! Quoi que... La réforme apparaît enfin à tous pour ce qu'elle est : un objet idéologique en rupture avec les besoins du collège actuel.

Vers l'autonomie, et au-delà !

Toutefois, l'inquiétude ne saurait que naître à l'idée d'une autonomie des établissements poussée si loin qu'une partie des collèges seraient autorisés à ne pas appliquer la réglementation. Si la réforme organise l'explosion du cadre national, sa mise en place partielle dans quelques établissements reviendrait à aller plus loin encore dans la désorganisation du système et l'accroissement des inégalités scolaires qu'elle prétend combattre. Mais cette situation chagrinerait-elle vraiment le ministère ? ■ **Vincent Bellegueulle**



© Clément Martin

FORMATIONS... OU PAS !

Les premières formations promises par le ministère se mettent en place dans certaines académies : l'incompréhension et l'incrédulité grandissent. « Les malentendus » sont loin d'être levés ! Sur le terrain, la tension monte.

Le ministère n'hésitera probablement pas à communiquer sur le succès de la campagne « formations » qui précède la mise en place de la réforme. Toutes les remontées nous indiquent pourtant le caractère décevant voire exaspérant de cette opération. Ces réunions se résument le plus souvent à des lectures de diaporama sur la réforme associées à quelques exemples de travaux interdisciplinaires (déjà testés ou imaginés par l'IPR local pour l'occasion) qu'on tente de faire

passer pour des EPI. Bien entendu, les collègues posent des questions, s'interrogent sur la faisabilité en termes d'organisation, interrogent parfois la qualité des travaux présentés et leur caractère véritablement interdisciplinaire : juxtaposer les savoirs de disciplines différentes ne suffit pas à l'affaire.

Colère !

Les retours sont unanimes quant à la pauvreté des contenus théoriques, le plus souvent inexis-

tants. Loin d'être rassurés, les collègues enragent face à cette réforme, véritable déni de démocratie et de réalité : leurs questions restent souvent sans réponse. Confrontés à la surdité de l'Administration et de ses représentants, ils oscillent entre indifférence, mutisme organisé (panneaux hostiles à la réforme en main) et contestations affirmées. Certains refusent de participer aux ateliers. La porte est parfois montrée aux plus rétifs lorsque, rappelés à l'ordre, ils refusent de se taire face au mépris du discours officiel.

Entendre la profession

Intimer l'ordre de dresser une liste d'EPI ne suffit pas à former à l'interdisciplinarité ni à en démontrer l'utilité dans le cadre de la lutte contre les inégalités scolaires. Il est encore temps pour le ministère et son administration d'entendre la profession qui s'inquiète de voir son métier malmené, dénaturé, et refuse de porter cette réforme délétère. Il est encore temps de l'abroger et de reprendre les discussions. ■ **V. B.**



© Romolo Tavanti / Fotolia.fr

POUVOIR D'ACHAT : LES ENSEIGNANTS LANterne... ROUGE !

Dans le rapport qu'elle remet au Parlement, la ministre de la Fonction publique relève une baisse du salaire net moyen de 0,7 % en euros constants⁽¹⁾ en 2013. Il est urgent de mettre fin dès 2016 au gel de la valeur du point d'indice, au bénéfice de tous les fonctionnaires.

Dans ce tableau commun, les enseignants se distinguent : ils détiennent la lanterne rouge. Quel que soit l'indicateur utilisé, parmi les fonctionnaires de catégorie A, ce sont les enseignants qui subissent la dégradation la plus marquée. Ainsi, la baisse du salaire net moyen en 2013 est de 1,1 % pour les enseignants, en particulier certifiés et agrégés (elle est de 0,7 % pour les professeurs des écoles

[PE]). Plus de la moitié (52,5 %) des enseignants présents en 2012 et 2013 voient leur rémunération évoluer moins vite que l'inflation (49,1 % pour la catégorie A).

Moins vite que l'inflation !

Au-delà du dégel du point d'indice, il est nécessaire de prendre des mesures en faveur des enseignants, personnels d'éducation et d'orientation. Conformément aux engagements maintes fois renouvelés depuis 2012, l'accès de tous à la hors-classe doit devenir effectif. On peut également noter que les indemnités représentent en moyenne 26 % de la rémunération en catégorie A, mais seulement 17 % pour les corps du second degré (heures supplémentaires incluses) et 5 % pour les PE. La question d'un processus de convergence des primes et indemnités au sein de la catégorie A, préalable à une deuxième étape de transformation de ces primes en points d'indice, est posée. Cela permettrait de répondre conjointement aux demandes d'augmentation de l'ISAE des PE et de l'ISOE des corps du second degré.

Il est enfin indispensable de reconstruire les grilles indiciaires de nos corps pour reconnaître nos qualifications, pour améliorer les rythmes d'avancement d'échelon, particulièrement lent en deuxième moitié de classe normale. ■

Laurent Tramoni

(1) Évolution du pouvoir d'achat, compte tenu de l'inflation.



© Fotolia.com / Freshidea

MESURES ANNONCÉES EN 2017

La ministre de l'Éducation nationale est chargée de la concertation sur la rénovation des grilles enseignantes. Elle devra respecter le cadre des mesures gouvernementales issues du protocole PPCR sur les carrières et rémunérations. Un groupe de travail sera réuni dans les prochaines semaines pour une conclusion au printemps 2016. La loi de finances pour 2016 organise le transfert de primes en points, permet la rétroactivité au 1^{er} janvier 2017 des mesures indiciaires au cas où les décrets seraient publiés avec retard et revoit les conditions d'avancement d'échelon. Sur ce dernier point, des travaux complémentaires doivent être engagés dès le mois de décembre au ministère de la Fonction publique pour définir le cadre général des décrets d'application.

MAYOTTE : POUR L'ATTRACTIVITÉ DU NOUVEAU DÉPARTEMENT

Une grève générale est en cours à Mayotte. L'intersyndicale public-privé lutte pour l'égalité des droits et la survie des services publics.

La grève a été suspendue pendant quelques jours en marque de respect pour les victimes des attentats du 13 novembre à Paris. Les revendications de l'intersyndicale n'ayant toutefois pas reçu de réponse, elle recommencera.

Propositions concrètes

Depuis plusieurs mois, le SNES-FSU, à Mayotte et à Paris, a exposé au gouvernement et à ses représentants ses revendications pour rendre le département attractif. Des propositions concrètes ont été énoncées notamment l'augmentation du taux d'indexation à 1,53, un régime indemnitaire plus favorable et des mesures d'accélération de carrière. En dépit de tous ces efforts, le préfet, à la demande du gouvernement, réunira les partenaires sociaux afin de recueillir leurs propositions pour renforcer l'attractivité du territoire. À ce niveau-là, on ne sait plus s'il s'agit de mépris ou d'incompétence ! Or le temps presse. Le vice-rectorat, premier

employeur de Mayotte, aura plus de contractuels que de titulaires à mettre face aux élèves à la rentrée prochaine si rien ne change. Dans ce contexte préoccupant, le ministère n'a pas été capable de clarifier dans le BO la situation des enseignants arrivés en août 2012 et 2013. Malgré les engagements du MEN de les maintenir à l'indemnité historique du décret de 1996, les rectorats n'ont toujours pas reçu de consignes pour verser leur dû à ces collègues.

Crise sans précédent

Quant aux collègues arrivés en 2012 et souhaitant prolonger pour une cinquième année, ils n'ont aujourd'hui aucune certitude de percevoir l'indemnité transitoire car la demande de modification du BO par le SNES-FSU pour rendre la mutation obligatoire n'a pas été entendue par le MEN. Ces collègues n'ont donc pas à muter au mouvement interacadé-



© Flickr.com / Mariosophie Bock Digne

mique s'ils souhaitent rester à Mayotte. Voir le site du SNES Hors de France pour plus de détails : <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article316>.

Que cherche le gouvernement à Mayotte ? À en finir avec le service public d'éducation ? Au rythme des « réformes » et ratés depuis 2013, il a réussi à créer une crise de recrutement sans précédent. ■

Henri Nouri

LYNCHAGE À PONTIVY

Les bottes ont fait plus que du bruit...

L'extrême droite identitaire bretonne s'est rassemblée samedi 14 novembre à Pontivy contre l'immigration et les réfugiés. Singulièrement, ce rassemblement affichant ses slogans ouvertement racistes et sa volonté de troubler la tranquillité publique, prévu depuis plusieurs semaines, n'a pas fait l'objet de mesures d'interdiction dans le contexte extraordinaire dans lequel

est plongé le pays depuis vendredi soir. Plusieurs parmi les participants ont appelé publiquement au meurtre, créant la panique autour d'eux, notamment parmi les jeunes habitants de Pontivy. Puis le groupe s'est lancé dans une « chasse à l'homme » dans les rues de Pontivy, attaquant un passant d'origine maghrébine sur la base de cette origine.

Suite à ces faits scandaleux dont l'extrême violence inquiète, la FSU Morbihan a condamné les violences et l'objet de cette manifestation à Pontivy.

Solidarité et vivre ensemble

La question de l'immigration, en France comme ailleurs, ne se réglera ni par la violence ni par le déni. Les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité sont aujourd'hui mises à l'épreuve dans notre pays. Il ne s'agit ni plus ni moins que de permettre à toutes ces personnes de trouver un accueil, de se construire un avenir. Il ne s'agit ni plus ni moins que de respecter les droits humains les plus élémentaires, les droits de l'enfant aussi. C'est dans le droit fil de la tradition historique d'accueil de notre pays.

Face au développement des discours de haine et d'intolérance, aux tentations de replis identitaires et au retour de l'obscurantisme sous toutes ses formes, il est plus que jamais nécessaire d'appeler à la solidarité et au vivre ensemble. ■

**Aurélia Sarrasin,
Philippe Léaustic**



© Denis Bocquet / Flickr.fr

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

La France malheureusement dans le peloton de tête

Une femme sur cinq en Europe a subi des violences physiques ou sexuelles, presque une sur deux des violences psychologiques⁽¹⁾. En tête : les Pays-Bas, la Suède, la Roumanie. En quatrième place : la France, où une femme sur quatre dit avoir été victime de violences physiques, alors que la moyenne européenne est de 22 %. Les pays du Nord (Suède, Danemark), pourtant très en pointe en termes d'égalité homme-femme, ont les plus mauvais chiffres. Cer-

tainement parce que les femmes sont plus sensibilisées à leurs droits fondamentaux, et qu'elles hésitent moins à parler et se sentent plus légitimes à dénoncer les violences.

Violences multiples

De nombreuses enquêtes ont montré la diversité de ces violences, de nature physique, sexuelle, psychologique, économique, dans l'espace privé ou public. Les violences alimentent l'insécurité des femmes, entravent

leur liberté, affectent leur santé mais aussi celles des 143 000 enfants qui vivent dans des ménages où des femmes sont victimes de violences. Surtout que 42 % de ces enfants ont moins de 6 ans.

Chaque année en France, 84 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont violées ou victimes de tentatives de viol. Pourtant, selon le

recensement de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, seulement une sur dix déclare avoir déposé plainte. Dans 90 % des cas, les femmes connaissent leur agresseur.

Dans tous les milieux

Une femme sur cinq déclare avoir déjà subi du harcèlement sexuel au travail et 80 % être régulièrement victimes d'attitudes sexistes, selon le groupe Egalis.

Les violences traversent tous les milieux, toutes les professions, y compris l'éducation. Pour les prévenir, il faut former les professionnelles comme les élèves à l'égalité de genre et refuser la loi du silence.

Un seul mot d'ordre : donner la parole aux victimes, et surtout les accompagner.

Un numéro à composer, celui de Violences femmes info : le 3919. Un site :

stop-violences-femmes.gouv.fr. ■

Aurélia Sarrasin

(1) Enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne menée sur 42 000 femmes en 2014.

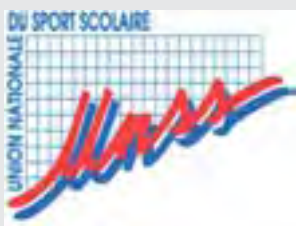


© DR



© DR

L'UNSS



L'Union nationale du sport scolaire est la fédération française de sport scolaire du second degré. Elle est ouverte à tous les jeunes collégiens et lycéens scolarisés à travers les associations sportives qui proposent une large palette de pratiques sportives. Sa fonction est encadrée par une convention avec l'État et sa direction, locale et nationale, est assurée par des professeurs d'EPS, majoritairement détachés.

Chiffres

9 561

C'est le nombre d'associations sportives en France en 2013-2014.

33 000

C'est le nombre d'enseignants d'EPS qui en assurent l'animation

818 793

C'est le nombre d'élèves licenciés au 25 novembre 2015.

21,49 %

C'est la proportion d'élèves du second degré adhérents à une AS en France en 2014-2015.

39,76 %

C'est le pourcentage de filles licenciées en France en 2014-2015.

Textes de référence

- ▶ Loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.
- ▶ Décret du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'EPS aux activités sportives scolaires volontaires des élèves.
- ▶ Décret n° 2015-784 du 29 juin 2015 approuvant des modifications apportées aux statuts de l'UNSS.

L'ASSOCIATION SPORTIVE

Quand le sport fait société

L'Association Sportive est une véritable institution dans les établissements scolaires du second degré. Mais elle n'est pas toujours bien connue par l'ensemble des enseignants, qui la confondent volontiers avec l'UNSS, la fédération à laquelle elle est rattachée.

Les activités dispensées dans le cadre de l'AS se distinguent de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive par leur caractère facultatif pour les élèves. En revanche, tout établissement scolaire du second degré est tenu de mettre en place une association sportive que les collégiens et lycéens peuvent rejoindre sur la base du volontariat. C'est le chef d'établissement qui assure la présidence de cette association. Et les professeurs d'EPS sont chargés de son animation. En effet, il existe ce qu'on appelle un « forfait AS » : 3 heures à effectuer qui sont incluses dans leur service. Les créneaux proposés sont traditionnellement le mercredi après-midi ou pendant la pause méridienne (1 heure). Dans les lycées comprenant un internat, les activités peuvent aussi avoir lieu après les cours (1 heure ou 1 h 30).



© SNEP-FSU

De l'émulation à l'engagement

Les élèves qui souhaitent y participer doivent adhérer à l'AS et s'acquitter d'une modeste contribution à l'année (10 à 20 euros en moyenne). Ils deviennent alors « licenciés ».

Cette contribution des familles permet aux AS de payer l'affiliation à l'UNSS (le coût varie en fonction du nombre de licenciés et de la taille de l'établissement) mais ne suffit pas forcément. Des subventions municipales sont souvent octroyées pour aider à financer l'affiliation, mais elles ont tendance à se réduire avec l'effet des politiques d'austérité, et de plus en plus d'établissements piochent dans les fonds de réserve. La question des frais de transport est

aussi à prendre en charge, car tout l'enjeu de l'AS est d'organiser la rencontre des élèves à différentes échelles, selon leur niveau, dans le cadre des championnats UNSS. District, département, académie, interacadémies, national, autant d'échelons permettant de favoriser les relations entre des jeunes de tous les milieux et de toutes les origines dans des moments d'échanges où l'émulation dans la pratique sportive va de pair avec l'apprentissage de valeurs d'engagement et de coopération propices à l'éveil à la citoyenneté.

L'AS a en effet des objectifs qui dépassent ceux d'un simple club sportif qui vise au perfectionnement de la pratique de ses membres. Notamment quand il est question des inégalités filles-garçons, puisqu'elle va généralement mettre en place des options qui s'adressent aux filles et les encourage à se tourner vers des sports majoritairement pratiqués par des garçons encore aujourd'hui. Elle a aussi pour enjeu majeur de faire participer les élèves aux activités de l'association au-delà de l'entraînement ou de la compétition. La formation des « jeunes officiels » fait ainsi partie de ses obligations. Ces jeunes s'impliquent dans les tâches d'arbitrage, d'organisation, de gestion et de communication nécessaires au bon fonctionnement de l'AS et de la fédération, et pour ce faire obtiennent une certification délivrée par les professeurs. Prolongeant les buts de l'enseignement de l'EPS sous une autre forme, l'AS est aussi un dispositif à part entière qui s'avère essentiel dans l'éducation des élèves du second degré. ■



© DR

TÉMOIGNAGE

« C'est un peu le sel du métier »

François Boulbenec, professeur d'EPS au collège Mendès-France à Morlaix.

Dans notre district, pour faire face à la concurrence des clubs, on a choisi de ne pas proposer que des activités à l'année, mais aussi de mettre en place un programme de multi-activités, qui change tous les deux mois, pour faire découvrir davantage de sports et élargir le vivier d'élèves qui voudraient nous rejoindre. De mon côté, j'anime le futsal et l'escalade. Il faut se mobiliser pour qu'il y ait une fréquentation, être présent et aller à la rencontre des élèves dans la cour, faire de l'affichage, faire connaître l'AS, notamment aux parents en début d'année pour les

Sixièmes. C'est l'occasion de tisser des liens particuliers avec nos élèves, des rapports différents, plus détendus. L'an dernier, avec mon équipe en finale départementale d'escalade, je n'ai pas seulement vibré mais j'ai pu constater leur évolution sur l'année : elles ont appris à gérer leur stress, à évaluer leur niveau et voir le chemin qu'elles avaient encore à parcourir. Avec le temps, on a aussi de belles surprises : quand un ancien élève vient animer un atelier de Double Dutch dans un festival de danse qu'on organise ou encore quand j'apprends sur France Culture que

des élèves que j'ai eues à l'AS en football à l'époque où j'enseignais à Saint-Ouen (93) ont fini par créer une section féminine au Red Star. Ma dernière expérience enthousiasmante a été l'organisation du championnat de France de hip-hop dans mon district : trois jours intenses pour les collègues comme pour les élèves, venus de région parisienne, de La Réunion ou encore de Marseille. Ce genre d'initiatives est indispensable pour que les pratiques sportives se diffusent. ■

Rubrique réalisée par Grégory Bekhtari

TABLETTE NUMÉRIQUE

Vers la connaissance tactile ?

Le président de la République a annoncé cet été la mise en place d'un grand plan numérique pour l'éducation qui doit fournir, dès 2016, une tablette à chaque élève de Cinquième. Aube d'une révolution pédagogique ou gadget destiné à masquer les profondes inégalités ?



De la craie qui crisse sur le tableau vert au doigt qui glisse sur l'écran, la tablette numérique pourrait bien bouleverser très prochainement les façons d'apprendre et d'enseigner. Faites de cire dans l'antique Nimrod, les tablettes sont désormais munies d'un écran tactile. L'index a remplacé le stylet et permet d'ouvrir, d'un mouvement imperceptible du doigt, sur un savoir qui paraît infini. Pour le ministère il ne fait aucun doute que l'objet offre des potentialités pédagogiques nouvelles. « Rapidité de mise en œuvre, autonomie, légèreté, simplicité d'utilisation, mobilité sont des qualités reconnues pour modifier l'organisation et l'usage du numérique dans la classe », peut-on lire sur Eduscol.

« Couteaux suisses multimédias »

Les premières expérimentations révèlent que les tablettes permettent de varier les activités d'entraînement, de production ou de consultation d'aides. Les enquêtes menées dans le primaire montrent que l'objet peut constituer, novlangue capitaliste oblige, une « valeur ajoutée pédagogique ». Outre son ergonomie, les enseignants pointent l'intérêt des logiciels mobilisés comme supports didactiques (fiche vocabulaire, conjugaison...). La tablette est également utilisée comme outil de production de contenus (récits, histoires, poésie), instrument de travail collaboratif. Ce sont de véritables « couteaux suisses multimédias » (photographie, vidéo, enregistrement sonore), soulignent certains enseignants.

Ces promesses pédagogiques se heurtent cependant à des contraintes techniques (vitesse et débit versatiles), logistiques (les opérations de mise à jour des applications sont longues), ou liées aux applications (versions gratuites limitées). Car, chose paradoxale, la tablette ouvre sur un horizon fini : celui des applications fournies par les fabricants. En dehors du fait que leur utilisation pose des difficultés expérimentales aux élèves, d'autres questions sur-

gissent autour de leur conception, de leur coût et de leur neutralité (vecteur publicitaire). « Malgré la croyance populaire et parfois scientifique voulant que l'usage des tablettes tactiles favorise l'apprentissage, aucune recherche réalisée jusqu'à présent, fondée sur des données probantes et empiriques, ne le montre réellement, faute de recul suffisant sur les usages » (étude Ex.Ta.TE : Expérience tablettes tactiles à l'école primaire).

Équiper et former

Donner à chaque collégien de France et de Navarre une tablette n'effacera pas, d'un coup de baguette magique, les difficultés d'apprentissage, la dyslexie, la dyspraxie et autres maladies scolaires. Réussir l'opération de dotation des établissements en tablettes suppose d'avoir résolu, au préalable, les problèmes techniques et structurels auxquels sont confrontés bon nombre d'entre eux (wifi...). De ce point de vue, la question de l'équipement croise celle des inégalités territoriales entre collectivités. Le volontarisme technologique du gouvernement doit par ailleurs s'accompagner d'une politique de formation des personnels en la matière, au risque de réduire l'utilisation de l'objet à une sorte d'injonction pédagogique.

Plus problématique encore est la place prise par les entreprises privées dans les premières expérimentations. Dans l'académie de Créteil, le mécénat de l'entreprise Samsung a permis d'équiper une dizaine d'écoles de trois cent tablettes tactiles (2013-2014). Évidemment, il n'échappe à personne que cet acte « philanthropique » se double de visées commerciales. Dans d'autres académies, c'est la société Acer qui se charge de prêter du matériel aux établissements scolaires. Les tablettes tactiles constituent un marché et, à ce titre, sont loin d'être des objets complètement neutres. ■

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

Chiffres

192 millions d'euros

Montant de l'enveloppe dévolue au plan numérique pour l'éducation pour 2016.

30 millions d'euros

Montant de l'enveloppe destinée à soutenir des projets de transformation de l'École visant à créer des « territoires éducatifs d'innovation numérique ».

6,2 millions

Nombre de tablettes vendues en France en 2014. Il était de 400 000 en 2010. Ce chiffre serait en recul pour 2015.

203 euros

Prix moyen d'une tablette en 2014.

19 %

Part des enfants de 7 à 12 ans équipés d'une tablette en 2014.

Définitions

E-FRAN

Formation, recherche et animation du numérique. Nom de l'appel à projets qui doit accélérer le passage au numérique dans les écoles et les collèges.

Tablette graphique

Périphérique informatique utilisé avec un stylet pour tracer à la main (graphisme, dessin, schéma...).



Référence bibliographique

→ Serge Tisseron, « L'école face à la révolution numérique », *Économie et management* n° 156, juin 2015.

Femmes

Pour plus de croissance

Selon un rapport de McKinsey Global Institute, les femmes, si elles avaient un rôle égal à celui des hommes, rapporteraient à l'économie mondiale un surplus de 28 000 Mds de dollars en 2025, soit le quart du PIB mondial, c'est-à-dire l'équivalent de ce qu'apportent les États-Unis et la Chine. Pour davantage d'égalité entre les hommes et les femmes, le rapport préconise de faire en sorte que les femmes représentent la même force de travail que les hommes, qu'elles travaillent autant d'heures et qu'elles occupent les mêmes emplois. Cela supposerait que le travail non rémunéré, effectué par 75 % des femmes dans le monde, représentant un montant total de 10 000 Mds de dollars chaque année, soit mieux partagé avec les hommes ou bien confié à d'autres personnes rémunérées à cet effet.

Budget des ménages

20,4 % pour l'alimentation

Une étude de l'Insee sur « 50 ans de consommation alimentaire » révèle qu'en 2014 la dépense moyenne annuelle des Français pour se nourrir est de 3 600 € par personne, ce qui intègre la restauration à domicile et hors domicile (restaurants, cantine, etc.). On arrive ainsi à 20,4 % du budget des ménages consacré à l'alimentation en 2014 contre 34,6 % en 1960. En 2014, la part de la restauration à domicile par rapport à la restauration dans son ensemble s'élevait à 74 % contre 86 % en 1960, époque où beaucoup moins de femmes travaillaient tandis que beaucoup moins de jeunes adultes étaient scolarisés.

Emploi des jeunes

Dégradation pour les bac +5 aussi

L'exécutif souligne le léger recul du chômage des jeunes de ces derniers mois, résultat dû, pour l'essentiel, aux contrats aidés. L'APEC donne un autre éclairage de la réalité avec une enquête sur le devenir des jeunes bac +5 (non éligibles aux contrats aidés). En 2014, un an après l'obtention du diplôme, 62 % sont en poste, 28 % sont à la recherche de leur premier emploi et 10 % en quête d'un nouvel emploi après un CDD. On reste loin des 70 % d'avant 2008. De plus, la tendance reste négative : ce taux d'emploi recule d'un point par rapport à 2013, et la durée moyenne

TAFTA, TPP ET CETA

Multinationales contre démocratie

Une pétition européenne recueillant 3,2 millions de signatures, 250 000 personnes dans la rue le 10 octobre à Berlin... l'opposition aux projets de traités de libre-échange (TAFTA et CETA) entre l'Union européenne et l'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) prend de l'ampleur.

Depuis 2013, alors que les négociations pour le grand marché transatlantique (dit TAFTA ou TTIP) s'engageaient dans le plus grand secret, les mobilisations citoyennes, syndicales et politiques se sont multipliées : conférences et débats, collectifs se déclarant en « zone hors TAFTA », interpellations directes de députés européens, etc. Elles ont permis une expression très largement négative lors de la consultation publique lancée par la Commission en mars 2014 et elles ont freiné les négociations. Mais il faut aller plus loin et faire en sorte que le TAFTA ne voit pas le jour et que l'accord déjà signé il y a un an avec le Canada (CETA) ne soit pas ratifié. Ces deux accords ont des caractéristiques communes avec le partenariat transpacifique (TPP) qui vient d'être signé entre les États-Unis et onze autres pays.

Des accords d'une dimension inédite

Ils ne portent pas uniquement sur l'abaissement des rares droits de douane qui existent encore (tout à fait légitimes dans certains cas). Ils visent une harmonisation – à la baisse – des normes sociales, techniques, sanitaires et environnementales. Celle-ci se ferait pour l'essentiel par l'action de « juridictions » privées qui permettent aux firmes multinationales d'attaquer les États dès lors qu'une décision politique réduit leurs espoirs de profits. Ce système d'exception existe déjà, et les recours contre les gouvernements augmentent de manière exponentielle (plus de 400 par an depuis 2012). À titre d'exemple, l'Allemagne a été attaquée pour avoir voulu fermer des centrales nucléaires dangereuses, l'Australie pour sa lutte contre le tabagisme, l'Égypte pour avoir voulu augmenter le salaire minimum, le Canada pour avoir renforcé sa législation environnementale. La signature et la ratification de ces accords (TAFTA et CETA) pourraient stopper net le mouvement de remunicipalisation de la gestion de l'eau. Même si les États sortent parfois vainqueurs, l'énergie et l'argent dépensés ont un effet négatif sur les volontés gouvernementales.

Bafouant l'éthique, la morale et l'intérêt du plus grand nombre, les multinationales ont déjà réussi à gommer les frontières entre le licite et l'illicite dans la course au moins-disant fiscal et social afin d'augmenter leurs profits. Ces traités leur donnent encore plus de pouvoirs contre la possibilité même du bien-être des populations du monde, avec notamment la possibilité nouvelle d'attaquer les États dès



lors que leurs « attentes légitimes » seraient contrariées en matière d'investissement... Les réglementations concernant l'extraction des énergies fossiles sont clairement visées.

Services publics en ligne de mire

Ces accords sont aussi une arme de destruction massive contre les services publics et toutes les activités qui échappent encore au moins en partie à la logique financière et commerciale. Jusqu'à présent, les accords commerciaux précisaient explicitement la liste des activités qui devaient être soumises à la concurrence, et pour lesquels les financements publics devaient soit disparaître soient être attribués par appel d'offres.

Désormais, la logique est inversée. Tout serait soumis à la concurrence, sauf une liste restreinte d'activités qui ne seraient pas déjà réalisées, au moins en partie, dans une logique commerciale. Pour un pays comme la France qui a historiquement organisé pour certaines missions un partage entre le public et le privé (santé ou éducation par exemple), la proposition est explosive. Enfin, cette définition *a priori* du domaine du public entrave toute possibilité d'étendre les services publics à la satisfaction de nouveaux besoins. Comment en effet exclure aujourd'hui du champ de la concurrence une activité dont on ne perçoit pas encore l'enjeu collectif ?

Il est donc essentiel de poursuivre et d'amplifier les mobilisations pour préserver l'intérêt général et étendre l'intervention publique contre les logiques des institutions privées. ■

Hervé Moreau

QUELQUES ACRONYMES DU LIBRE-ÉCHANGE

États-Unis-Union européenne, quatre noms pour un même projet : TAFTA : Transatlantic Free Trade Agreement, PTCI : Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, TTIP : Transatlantic Trade and Investment Partnership, ou encore Grand Marché Transatlantique. Union européenne-Canada : le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) est aussi appelé AECG (Accord Économique et Commercial Global). Le TPP (Trans-Pacific Partnership) est l'accord de libre-échange entre les États-Unis et onze pays de la zone pacifique (excluant la Chine).

Comment parler d'immigration ?

Dans plusieurs publications récentes, l'Insee aborde la question de l'immigration dans une perspective démographique, en s'intéressant aux flux et soldes migratoires de la France depuis le milieu des années 2000.

Le solde migratoire (entrées et sorties du territoire) de la France a fortement diminué entre 2006 et 2013⁽¹⁾ : si le nombre d'entrées a augmenté de 10 %, le nombre de sorties a augmenté beaucoup plus fortement, et un tiers de ces sorties correspondent à des immigrés⁽²⁾ qui repartent à l'étranger (les autres sont des personnes nées en France – mais pas forcément françaises... – qui partent à l'étranger). Quant aux entrées sur le territoire, seules 70 % d'entre elles sont le fait... d'immigrés ! Les 30 % restants sont l'arrivée en France de personnes nées françaises à l'étranger, et le retour en France de personnes nées en France (mais parties entre-temps). Il n'y a donc pas que des « immigrés » qui « entrent », et pas uniquement des « Français » qui « sortent »... Étonnant, non ?

Une immigration essentiellement européenne

Quant aux « immigrés récemment arrivés en France », étudiés par l'Insee en 2014, leur nombre est remarquablement stable entre 2004 et 2009 ; ce nombre augmente à partir de 2009, essentiellement du fait de

ler que beaucoup de celles et ceux qui sont désignés comme « immigrés » sont en réalité nés en France (et souvent français). Mais ce faisant, et même avec les meilleures intentions du monde, ne contribuerait-on pas aussi à « rappeler à leurs origines » des individus qui n'ont rien demandé ?

Prudence face aux chiffres

Dans un texte déjà ancien⁽³⁾, G. Noiriel remarquait que les « deuxièmes générations » des vagues d'immigration italienne, belge, arménienne, etc. du début du xx^e siècle n'avaient pas soulevé de grande crispation politique, et que « *jamais ces enfants d'immigrés n'avaient été vus comme tels* ». Il notait que ce n'était pas le cas des enfants issus de l'immigration maghrébine, et proposait une hypothèse dérangerante, voire provocatrice : « *la principale différence qui explique la visibilité des "jeunes d'origine immigrée" aujourd'hui tient au formidable développement du secteur étatique de l'aide sociale. Depuis l'assistante sociale jusqu'au sociologue (...)* il y a désormais des milliers de personnes qui examinent, diagnostiquent, étudient, et parfois résolvent les "problèmes des jeunes d'origine immigrée", alors que les précédentes générations se sont intégrées dans l'indifférence ». C'est là une remarque salutaire qui nous rappelle que les chiffres, loin d'être des indicateurs froids et objectifs, déterminent en partie nos représentations de l'immigration.

Toutefois, la visibilité sociale des différents groupes immigrés s'explique avant tout par l'instrumentalisation que peuvent faire les forces réactionnaires de la « question de l'immigration », mais aussi par l'influence de la situation « post-coloniale » sur la perception des descendants d'immigrés maghrébins. L'actualité tragique et l'utilisation éhontée qu'en font les partisans – déclarés ou non – du repli identitaire nous le rappellent malheureusement depuis quelques jours. ■

Romain Gény



la hausse de l'immigration européenne. Ainsi, le nombre annuel d'immigrés venant d'Afrique diminue globalement de 2,2 % entre 2004 et 2013, quand celui des immigrés venant d'Europe, plus fort que le précédent, augmente de 31 % (et même de 40 % entre 2009 et 2013). Plus précisément, « *plus de la moitié de l'augmentation des entrées d'Européens est imputable à trois pays qui ont déjà connu par le passé des vagues d'émigration importantes vers la France : le Portugal, l'Espagne et l'Italie. En particulier, le nombre de nouveaux immigrés espagnols et portugais a doublé ou presque sur la période, conséquence de la crise économique qui touche leur pays* »⁽³⁾.

De nombreuses autres données permettent de voir la complexité de la question de l'immigration. On pourrait également, pour approfondir, distinguer « immigration » et « origine immigrée », et rappe-

social des différents groupes immigrés s'explique avant tout par l'instrumentalisation que peuvent faire les forces réactionnaires de la « question de l'immigration », mais aussi par l'influence de la situation « post-coloniale » sur la perception des descendants d'immigrés maghrébins. L'actualité tragique et l'utilisation éhontée qu'en font les partisans – déclarés ou non – du repli identitaire nous le rappellent malheureusement depuis quelques jours. ■

(1) Insee Analyses n° 22, octobre 2015.

(2) L'Insee définit les immigrés comme étant les personnes nées de nationalité étrangère, à l'étranger.

(3) Insee Première n° 1524, novembre 2014.

(4) G. Noiriel, « les jeunes "d'origine immigrée" n'existent pas », in B. Lorreyte, *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, 1989.

de recherche d'un premier poste est passée de 2,3 à 2,7 mois en moyenne, la part des CDI passant en un an de 59 à 50 %.

Croissance mondiale

Coup de frein

Le FMI vient de faire passer ses prévisions de croissance pour 2015 de 3,3 % à 3,1 %. Il s'inquiète de la Chine en plein ralentissement (6,8 % officiellement, mais peut-être beaucoup moins) et pointe les récessions qui affectent la Russie (- 3,8 %) et le Brésil (- 3 %). Il souligne en outre l'effondrement des prix des matières premières et le niveau élevé des dettes publiques et privées. Cette révision à la baisse, anticipée par les investisseurs, n'a pas empêché le rebond des bourses qui continuent de compter sur le soutien des banques centrales, la Réserve fédérale américaine ayant, une fois de plus, retardé sa sortie des politiques « accommodantes » et la Banque centrale européenne ayant quant à elle laissé entendre qu'elle pourrait s'y engager encore un peu plus.

Entreprises

Le stress

omniprésent

Selon le baromètre CEGOS 2015 du climat social et de la qualité de vie au travail dans les entreprises de plus de 100 salariés, 76 % des salariés considèrent que règne un climat « satisfaisant » dans les équipes et entre collègues, 69 % apprécient leur environnement professionnel (bureau, bruit, conditions de travail...) et 67 % les relations humaines au sein de l'entreprise. Cependant, le stress est omniprésent au travail pour 61 % des personnes interrogées. Plus alarmant, 78 % estiment que ce stress régulier a un impact négatif sur leur santé. D'ailleurs 25 % d'entre eux disent avoir subi au cours de leur carrière un problème psychologique grave (dépression ou burn-out).

Assurance maladie

Fraude record

Le montant total des fraudes relevant de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés est en 2014 de 196 millions € contre 167 millions en 2013, soit + 17 % en 2014 contre + 12 % en 2013. Le record de fraude est ainsi une nouvelle fois battu après celui de 2013. Les fraudes sont principalement le fait des professionnels de santé pour 73 millions : 37 % des

» Suite de la page 19

établissements de santé pour 53 millions (27 %) et des assurés pour 39 millions (20 %). Du côté des transports sanitaires, la fraude atteint 22 millions ! L'assurance-maladie annonce des contrôles renforcés : croisement de fichiers pour la surveillance des comptes bancaires des assurés, revue des transports sanitaires, etc. Les pénalités financières prononcées restent cependant très modestes : 12,3 millions € en 2014.

États-Unis

100 = 116 millions ?

L'épargne des 100 patrons américains bénéficiant des plus importants fonds de retraite s'élève à 4,9 Mds de dollars, ce qui représente en moyenne une retraite mensuelle de 280 000 dollars jusqu'à la fin de leur vie. Ce montant équivaut exactement aux sommes épargnées pour leurs retraites par les 116 millions d'Américains les plus pauvres.

Les grands patrons américains ont vu leurs retraites gonfler à la faveur d'une disposition spéciale qui leur permet de ne pas payer d'impôts sur les sommes épargnées pour leur retraite. Aucun plafond ne leur est imposé alors que les salariés « ordinaires » âgés de plus de 50 ans sont limités à 24 000 dollars par an.

Extrême pauvreté

Sous les 10 %



La Banque mondiale vient d'annoncer que le nombre de personnes vivant dans le monde dans l'extrême pauvreté passerait de 902 millions en 2012 à 702 millions cette année (soit 9,6 % de la population mondiale). Elle rappelle à cette occasion les difficultés rencontrées pour agréger des situations d'une très grande diversité. Elle précise qu'après étude des pays les plus pauvres, le seuil d'extrême pauvreté a été fixé à 1 dollar par jour et par personne en 1990, à 1,25 dollar en 2008, et à 1,90 en 2011.

RÉPARTITION DES RICHESSES

Les inégalités comme révélateur d'un monde sans avenir

Trois récents rapports lancent, à travers des analyses convergentes, un cri d'alarme : notre monde est malade de ses inégalités.

À juste raison, Bertrand Badie note dans son introduction à *L'État du monde 2016, Un monde d'inégalités*⁽¹⁾, que « les inégalités ont du mal à s'imposer comme thème d'étude et comme objet d'action publique ». Il faut y apporter un bémol. Pour l'action des États, c'est une évidence. Les riches deviennent de plus en plus riches et le nombre de pauvres augmente en même temps que la pauvreté s'approfondit dans l'ensemble des pays capitalistes développés. La protection sociale, en ce qui concerne la France, est de moins en moins à même d'amortir ces inégalités de revenu. Pour le thème d'étude, mis à part Piketty, les rapports de l'OFCE⁽²⁾, *L'économie française 2016*, et du CEPII⁽³⁾, *L'économie mondiale 2016*, font la part belle à la prise en compte de cette réalité.



Cri d'alarme

Ces trois rapports le disent : l'accroissement des inégalités, qu'elles soient verticales en terme d'écart de revenu ou horizontales, sur le terrain des différences de statut, est une bombe à retardement qui risque de faire éclater toute société. La colère et la violence provoquent des jacqueries qui participent d'une profonde crise politique. Plus encore, les très riches refusent l'impôt et, par-là même, toute forme de solidarité avec les pauvres. La lutte contre les inégalités est inscrite, pourtant, dans la crise systémique que traverse le capitalisme. Les réduire conduirait à la fois à plus de cohésion sociale et à favoriser la croissance. L'éthique rejoint ici l'économie.

Dans cette économie qui connaît un processus de mondialisation et se définit comme inégale et combinée, l'interpénétration des pays devrait nécessiter une réflexion générale sur les conditions du développement, à commencer par la nécessité de nourrir les populations. Que la famine et la disette puissent encore exister en dit long sur la barbarie de notre monde.

Ces rapports ont un autre point commun. Ils reconnaissent la profondeur de la crise existante depuis août 2007. L'équipe du CEPII écrit que « les cadres d'analyse passés sont devenus obsolètes » et celle de l'OFCE que « le PIB français est dans une phase atypique depuis sept ans », dans un contexte où le commerce mondial ralentit, provo-

quant une exacerbation de la concurrence comme la déflation. Les banques centrales ont intégré cette nouvelle dimension en pratiquant des politiques monétaires non conventionnelles sans réussir, à elles seules, à inverser la tendance. Les politiques d'austérité accentuent les écarts de revenu sans permettre de sortir des crises superposées. Plus encore, les inégalités se traduisent par une instabilité financière renforcée.

Solution politique ?

Les scénarios, comme souvent, se veulent optimistes. Celui de l'OFCE en particulier qui voudrait que la politique de Hollande réussisse. Ils limitent leur vision rose en mettant en avant des conditions qui portent en premier lieu sur l'environnement européen et international qui est loin d'être porteur, comme le soulignent le CEPII mais aussi le FMI.

Comme souvent, ces deux rapports sous-estiment la crise financière venant désormais de Chine (voir article précédent dans *L'US Mag* n° 754). Le monde d'aujourd'hui est dominé par l'incertitude. Il devrait donner plus d'importance à la politique et à l'intervention citoyenne pour définir un avenir commun qui passe par le combat contre les mutations climatiques et la crise écologique, vecteurs supplémentaires d'inégalités. ■

Nicolas Bénéès

(1) *Un monde inégalitaire, l'État du monde 2016*, sous la direction de Bertrand Badie et Dominique Vidal ; *L'économie mondiale 2016*, CEPII et *L'économie française 2016*, OFCE, collection Repères, ces trois livres aux éditions La Découverte.

(2) Observatoire français des conjonctures économiques.

(3) Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

DOSSIER

COP 21

Pas sans *les citoyens*



Dossier réalisé par Monique Daune, Elizabeth Labaye, Bernard Boisseau, Hervé Moreau, Daniel Rallet, coordonné par Thierry Pétraut

La COP 21 est maintenue malgré les odieux attentats perpétrés à Paris le 13 novembre. Pas question de céder devant Daech en annulant une conférence essentielle pour l'avenir de la planète. Mais les manifestations sur la voie publique ont été interdites.

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, la France accueillera et présidera à Paris (Le Bourget) la 21^e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP 21).

L'échéance est cruciale car, incapables de trouver un terrain d'entente à Copenhague en 2009, les 195 pays représentés avaient repoussé à 2015 la signature d'un accord global. Le défi à relever est de taille car il s'agit d'aboutir enfin à un accord international qui s'applique à tous les pays avec l'objectif de maintenir le réchauffement climatique mondial en deçà de 2 °C.

Tout le monde reconnaît qu'il y a urgence à agir pour éviter le chaos climatique mais rien d'ambitieux ne se fera si les citoyens ne s'engagent pas pour que les décisions soient prises à la hauteur des enjeux.

Les manifestations citoyennes ayant été interdites sur la voie publique, la COP 21 risque de se réduire à un grand spectacle diplomatique où nombre de dirigeants, soumis aux lobbys des intérêts privés qui contribuent au dérèglement climatique, prendront une fois de plus des engagements trop frileux.

Il appartient donc aux forces sociales de tous les pays de se mobiliser pour mettre en avant des revendications ambitieuses en faveur d'une transition juste pour les populations et les travailleurs.

C'est le sens des initiatives auxquelles le SNES et la FSU vous appellent à participer dans le cadre de la Coalition Climat 21.

Réchauffement climatique

Agir maintenant avant qu'il ne soit trop tard

Fonte des glaciers, montée des eaux côtières, inondations, cyclones, sécheresses..., il n'y a plus grand monde aujourd'hui pour nier le réchauffement climatique tant les effets sont de plus en plus visibles dans de nombreuses régions du monde.

Ces manifestations menacent des millions de personnes sur la planète, en premier lieu les populations les plus pauvres.

Dans son cinquième et dernier rapport, le GIEC⁽¹⁾ souligne le rôle essentiel que jouent les activités humaines dans le réchauffement climatique. Il prévient qu'en l'absence de mesures urgentes et ambitieuses, la température augmentera en moyenne de 3,7 à 4,8 °C d'ici la fin du siècle. Cela impliquerait notamment une augmentation de 0,5 à 1 mètre du niveau des océans d'ici 2100, l'inondation complète de nombre de villes côtières dans les zones les plus vulnérables, une augmentation de 80 % de la fréquence des cyclones tropicaux.

Mais les dérèglements que produit le réchauffement en cours ne menacent pas seulement nos lointains descendants. Les émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de la température mondiale de 0,8 °C depuis 1880 ont déjà des conséquences dramatiques dans le monde entier sur les femmes et les hommes, notamment les plus démunis : développement des maladies chroniques en lien avec la pollution, insécurité alimentaire qui contraint des millions de personnes à migrer pour survivre, conflits et guerres pour le contrôle des ressources naturelles essentielles comme l'eau et l'énergie, destructions d'emplois dans les régions touchées par les catastrophes climatiques...

Les enjeux de la COP 21

Si rien n'est fait, l'humanité devra faire face à des conséquences beaucoup plus importantes qui détruiront davantage de communautés, d'emplois et qui continueront de fragiliser les écosystèmes.

Depuis 2010, la communauté internationale s'est accordée sur la nécessité de limiter la hausse moyenne de température à 2 °C par rapport à la période préindustrielle : un plafond pourtant déjà remis en cause par nombre d'experts car il entraînerait malgré tout des dommages irréversibles pour les écosystèmes et les sociétés.



© Gilles Couteau / Flickr.fr

Les engagements connus conduiraient de fait à un réchauffement de plus de 3 °C

Il y a donc urgence à ce que les États s'engagent à traduire concrètement l'objectif de rester sous la barre des 2 °C sous la forme d'une trajectoire à long terme. Or, respecter cet objectif suppose d'aboutir à zéro émission nette de carbone d'ici la fin du 21^e siècle et de diviser au moins par deux les émissions d'ici 2050.

De tels choix supposent de ne plus utiliser à l'horizon 2050 les ressources fossiles encore disponibles et de ne pas rechercher de nouvelles sources d'énergie carbonée. Mais le texte soumis à la COP 21 n'en fait aucune mention.

Le texte qui sera adopté repose par ailleurs sur la somme des contributions volontaires des États. Or, les engagements connus conduiraient de fait à un réchauffement de plus de 3 °C. Il s'agit en outre de simples déclarations des États qui n'ont aucun caractère contraignant en l'absence de tout système

de vérification et de sanction. Quant au principe d'une révision périodique plus ambitieuse des engagements de chacun, il n'est absolument pas acquis, compte tenu des réticences des pays émergents.

La question de l'aide financière mobilisée par les pays développés pour permettre aux pays les moins avancés de s'adapter au changement climatique sera un autre des enjeux de la COP 21.

Enfin, la transition écologique suppose d'en finir avec le mode de développement actuel qui conduit à une impasse pour l'humanité. Mais il ne peut y avoir de transition acceptable que si elle est socialement juste, si elle permet la satisfaction des besoins essentiels de tous via une meilleure répartition des richesses. Or, il y a peu de chances que les négociateurs se préoccupent de cet aspect fondamental. C'est à la société civile et au mouvement syndical de peser dans le sens du progrès humain pour tous. ■

(1) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Créé en 1988, ce groupe synthétise les travaux de milliers de chercheurs qui analysent les tendances et prévisions mondiales en matière de changements climatiques.

Chiffres

1992

La Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique voit le jour à Rio, lors du Sommet de la Terre dédié au développement durable.

200 millions

Ce sera le nombre de personnes obligées de se déplacer en 2050 en raison du changement climatique (estimation de l'Organisation internationale pour les migrations, agence intergouvernementale basée à Genève)

Agenda 21

Programme d'actions économiques, écologiques et sociales afin de permettre un développement durable de la planète. Il a été adopté par 173 pays lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, sous l'égide de l'ONU.

+ 2 °C

C'est l'élévation moyenne maximale de la température visée par la communauté internationale.

Payeurs... pollueurs

Les lobbys ont investi la COP 21

Le poids des lobbys industriels et financiers est quasi institutionnalisé dans le cadre de la préparation de la COP 21.

Sponsors officiels de la conférence sur le climat, plusieurs entreprises industrielles et établissements financiers poursuivent leur lobbying jusque dans les couloirs de la négociation. TOTAL avec d'autres multinationales prétend s'engager pour le climat dans le dispositif « Agenda des solutions ». Aucun critère n'existe pour écarter des pollueurs notoires de ce dispositif qui vise à mettre en valeur les initiatives portées par des entreprises, collectivités, organisations internationales. Qui peut croire que des entreprises qui vivent (grassement) de l'exploitation d'énergies fossiles ont un quelconque intérêt à suivre la recommandation du GIEC de laisser 80 % des ressources fossiles connues dans le sous-sol ?

Priorité aux énergies fossiles

Marraine de la COP 21, la BNP est, selon une étude récente d'Oxfam et les Amis de la



© Olivier Teytaud

Terre, à la cinquième place des banques mondiales les plus engagées dans le financement des énergies fossiles. Pour un euro versé aux énergies renouvelables par les banques françaises, sept euros sont consacrés aux fossiles. Dans les accords de libéralisation des échanges, les normes environnementales comme les droits sociaux sont subordonnées

Les normes environnementales subordonnées aux profits des multinationales

au principe de la concurrence et aux profits des multinationales. L'Ontario a dû abandonner un programme de développement des énergies renouvelables qui garantissait un prix préférentiel du KWh d'électricité aux entreprises utilisant de la main-d'œuvre locale. Le mandat de négociations que les pays membres de l'UE ont confié à la Commission européenne dans le cadre du Tafta (traité transatlantique) a omis le respect des exigences climatiques ! Négocier en même temps le Tafta, le Ceta (avec le Canada) d'un côté et un accord de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'autre est un non-sens. ■

Les mobilisations citoyennes

Il ne peut pas y avoir de véritable transition écologique sans la mobilisation de la société civile.

Construire un mouvement fort et durable pour la justice climatique est l'objectif de la Coalition Climat 21 qui regroupe plus de 130 organisations de la société civile : des syndicats (dont la FSU), des associations de solidarité internationale, des organisations confessionnelles, des ONG de défense des droits humains, de l'environnement ou encore des mouvements sociaux. Quatre temps forts étaient programmés depuis longue date en amont et aval de la COP 21.

Mais certaines initiatives sont susceptibles d'être modifiées suite à la déclaration de l'état d'urgence (voir <http://coalitionclimat21.org> pour plus d'informations).

► La Marche mondiale pour le climat qui devait avoir lieu à Paris le 29 novembre est interdite. Tout comme celles prévues dans les autres villes de France.

Sont maintenues, les 28 et 29 novembre, les marches dans les autres pays.

► Le Sommet citoyen pour le climat est

maintenu à Montreuil (week-end des 5 et 6 décembre). La FSU y organise un débat sur « Climat, emploi, formation ». Nombreux autres débats au Climat Forum. Solutions citoyennes présentées au Village mondial des alternatives.

► La Zone d'Action pour le Climat (ZAC) est maintenue du 7 au 11 décembre au 104, rue d'Aubervilliers, à Paris.

AG quotidiennes, media center, accueil du public (notamment scolaire en journée), rencontres avec des communautés en lutte..., le « Cent-Quatre » sera ouvert à toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'informer et

prendre part aux actions citoyennes qui auront lieu cette semaine-là.

► Les initiatives du 12 décembre prévues au lendemain de la clôture de la conférence des Nations unies sont fortement compromises à Paris. ■

De nombreuses manifestations ont malheureusement été interdites après le déclenchement de l'état d'urgence



© www.attac.fr

100 millions

la Banque mondiale alerte dans un nouveau rapport sur les conséquences du changement climatique sur les plus vulnérables. Si rien n'est fait, 100 millions de personnes risquent de tomber sous le seuil de pauvreté à l'horizon 2030.

29 novembre

Manifestations dans toutes les grandes villes du monde pour interpeller les dirigeants à la veille de la COP 21. Celle de Paris a été annulée.

5,2 %

En 1997, avec le protocole de Kyoto, les pays développés s'engagent à réduire, dans la période 2008-2012, leurs émissions moyennes de 5,2 % par rapport à 1990. Les États-Unis, la Chine et la Russie ne ratifient pas l'accord.

100 Mds \$

La COP 21 doit permettre de finaliser la mise en place d'un fonds international destiné à aider les pays les plus pauvres à s'adapter au changement climatique. Ce fonds vert doit permettre de mobiliser 100 milliards de dollars par an dès 2020.

Soyons prêts à changer

Une transition écologique

Pour limiter le réchauffement climatique, il faut modifier les modes de vie, de production et de consommation. C'est possible et indispensable. La réduction des inégalités économiques est par ailleurs un élément moteur essentiel de cette nécessaire transition. La transition écologique

Faire le choix des énergies renouvelables

La lutte contre la pollution et contre les émissions de gaz à effet de serre rend urgente l'adoption de mesures politiques permettant de substituer les énergies renouvelables aux combustibles fossiles dont la production représente encore aujourd'hui 80 % de la consommation d'énergie au niveau mondial car cette situation n'est pas tenable. Qu'ils soient développés, en voie de développement ou émergents, tous les pays sont concernés par la nécessaire réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 et doivent viser une économie zéro carbone d'ici la fin du siècle.

Les pays développés ont une responsabilité particulière. De nombreux experts estiment que ces derniers doivent diviser par cinq ou six leurs émissions. Cela suppose à la fois de laisser dans les sous-sols les ressources fossiles connues et de ne pas investir dans la recherche de nouveaux gisements d'énergie

carbonée dont les conditions d'exploitation sont de plus en plus nocives pour l'environnement et la santé (gaz de schiste, forage en haute mer...).

Le coût des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien terrestre ou offshore, géothermie...) n'est plus un obstacle aujourd'hui : si les investissements initiaux ont pu être très élevés, le coût d'exploitation est de plus en plus faible puisque les sources d'énergie (vent, soleil, courants...) sont par définition gratuites et inépuisables.

Cette transition énergétique suppose aussi de réduire la part du nucléaire dont le coût de production au kWh est le double de celui de l'éolien terrestre et reste supérieur de 33 % à celui du solaire.

Elle doit enfin être associée à la lutte contre les déperditions d'énergie et à une plus grande sobriété énergétique dans le domaine du logement et des transports. ▶



© Olivier Teytaud

Des logements plus sobres

43,2 % de l'énergie passe dans l'usage des habitations et des bâtiments d'activités tertiaires (bureaux, magasins, boutiques...). Dans ce secteur, et notamment du côté de l'habitat, les marges de progrès sont immenses. Cela passe par le soutien à la construction de logements économes et par un véritable plan de financement d'isolation et de rénovation dans l'ancien.

Il est ainsi possible de réduire les émissions de GES de ce secteur de 50 % d'ici 2030 en rénovant jusqu'à 700 000 logements par an, contre seulement 260 000 actuellement.

La crise du logement étant par ailleurs patente, il faut également des mesures concrètes pour permettre l'utilisation des logements et bureaux actuellement inoccupés. La politique du logement doit permettre la réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de vie des moins fortunés, notamment ceux qui sont dans une précarité énergétique. Les progrès à faire en matière de sobriété énergétique concernent enfin aussi les biens d'équipements des logements et l'éclairage. ▶



© Olivier Teytaud

Pour une transition écologique de l'agriculture

L'agriculture est victime des effets du changement climatique, vu la fréquence et l'intensité des événements climatiques extrêmes. Mais elle est aussi responsable de 18 % des émissions de GES, notamment par l'utilisation de fertilisants d'origine industrielle. Pour sortir d'un productivisme qui appauvrit les sols, fait disparaître des surfaces boisées indispensables au climat et provoque des dégâts sanitaires et sociaux, il

convient d'emprunter simultanément plusieurs voies : se tourner beaucoup plus vers une agriculture respectueuse de l'environnement en promouvant l'agroécologie et une agriculture familiale, en développant l'agriculture biologique, lutter contre les gaspillages alimentaires, valoriser les circuits courts de production/distribution qui limitent les transports polluants et sauvegardent les emplois... ▶



© Olivier Teytaud

er nos modes de vie

gique socialement juste

nsable ! Mais cette transition écologique doit être socialement juste et réduire les inégalités qui ont déjà atteint un niveau inadmissible. ue doit être l'occasion d'améliorer les conditions de vie et de travail des individus dans le cadre de la construction d'une société plus juste.

Des transports moins polluants

Les transports émettent plus du quart des gaz à effet de serre, dont deux tiers causés par le transport routier. Il n'est pas possible de limiter l'extraction des ressources fossiles sans une profonde évolution des comportements et des choix dans ce domaine.

Il faut favoriser dans un même élan les moyens de transport n'utilisant pas d'énergie carbonée, les transports collectifs et la gestion collective des transports individuels (vélos ou voitures électriques mis à disposition des individus quand ils en ont besoin, aires de stationnement de covoiturage...). Pour favoriser les transports collectifs, il faut les rendre plus confortables, plus faciles d'utilisation et plus abordables. La libéralisation du transport par autocar (loi Macron), malgré l'apparence d'une réponse à des nécessités économiques, instaure une fracture sociale supplémentaire (transport moins cher mais temps beaucoup plus long) et n'emprunte pas la voie du recul des énergies carbonées...



Le récent scandale Volkswagen montre qu'il n'y a rien à attendre des dirigeants des grandes firmes. Comme par hasard, les industriels européens demandaient, dans le cadre de la négociation commerciale transatlantique (TAFTA, CETA...) que les normes antipollution deviennent facultatives aux États-Unis. La politique du transport doit enfin s'inscrire dans une tout autre politique de la ville qui permette de réduire les déplacements contraints quotidiens des personnes de leur domicile à leur lieu de travail et inversement (migrations pendulaires), en facilitant une implantation des emplois et des logements de manière plus harmonieuse sur l'ensemble des territoires et un accès aux services (commerciaux et publics).

Il s'agit aussi, au niveau global, de cesser de favoriser les transports polluants de marchandises au long cours avec des accords de libre-échange qui par ailleurs détruisent des emplois. ▀



Transition écologique : un gisement d'emplois

Il y aura nécessairement des destructions d'emplois dans les industries obsolètes ou incompatibles avec le développement durable et les salarié-es concerné-es doivent être assuré-es de retrouver un emploi de qualité et convenablement rémunéré dans un secteur qui a de l'avenir.

Dans tous les secteurs cités précédemment, les investissements à réaliser supposent des créations massives d'emplois : dans la recherche et l'innovation, pour développer des procédés de production d'énergies renouvelables et des biens d'équipements et de consommation économes ; dans

le bâtiment, pour construire, rénover et isoler ; dans l'industrie, en relocalisant certaines productions et pour développer et entretenir des réseaux de transports ferrés...

Les conséquences sur l'emploi de la transition écologique doivent donc être anticipées, en formation initiale mais aussi en formation continue, pour permettre des reconversions sécurisées.

Le mouvement syndical a une responsabilité importante pour que l'évolution de l'emploi et des qualifications se fasse au profit de tous les salariés. ▀

Une transition bénéfique pour la santé de tous

La pollution est responsable d'une partie importante de la morbidité, du développement des maladies chroniques, de l'accroissement des pathologies pulmonaires et des allergies.

Des études récentes montrent par exemple que les quantités de pollen de certaines plantes allergisantes pourraient être multipliées par quatre d'ici 2050 en Europe.

Nombre de situations de travail ont également des effets délétères sur la santé des

salariés ou des travailleurs en général (développement des pathologies cancéreuses, des maladies neurologiques et des troubles de la reproduction chez les personnes exposées professionnellement à l'utilisation des pesticides, par exemple).

La transition vers une économie basse carbone est donc, aussi, l'occasion d'améliorer la santé des populations dans tous les pays, ce qui aurait à terme un effet bénéfique sur les budgets publics. ▀



Entretien

« Sans les citoyens rien n'avancera »

Juliette Rousseau, est la porte-parole de Coalition Climat 21 qui réunit plus d'une centaine d'organisations autour de la lutte climatique. Impulser un mouvement de justice climatique pour peser sur les décisions politiques, telle est la raison d'être de ce mouvement. Et pas seulement à l'occasion de la COP 21.



L'US Mag : Quels sont les enjeux des mobilisations citoyennes sur la question du climat ?

Les gouvernements ont jusqu'à présent échoué à s'entendre sur un accord qui soit à la hauteur des défis de la crise climatique. De nombreuses organisations ont donc décidé de se réunir pour lancer une dynamique forte de mobilisations à l'occasion de la COP 21 à Paris. Face à l'inertie des décideurs, elles ont fait le choix de s'organiser pour amplifier le mouvement pour la justice climatique, pour que ce mouvement ne soit pas celui d'un seul Sommet mais bien celui par lequel le changement nécessaire s'imposera durablement pour sortir la planète du chaos climatique.

L'US Mag : Vous êtes porte-parole de la Coalition Climat 21. Comment se construisent les convergences avec des partenaires aussi divers ?

Cette coalition regroupe plus de 130 organisations et mouvements : des syndicats, des ONG environnementalistes et de solidarité internationale, des mouvements sociaux, féministes, des groupes de foi ou de jeunesse.

Chaque organisation a sa propre histoire et ses propres revendications. Les 130 organisations de la Coalition ne sont pas d'accord sur tout, mais elles sont rassemblées autour d'une conviction forte : la certitude que la crise climatique nous concerne toutes et tous, qu'elle affecte déjà les plus démunis d'entre nous et qu'elle menace ce que nous avons de plus cher : notre environnement, nos vies et les saisons qui les rythment. Comme l'indique l'un des slogans de notre Coalition « *Si on ne fait rien, personne ne le fera à notre place* ».

L'US Mag : En raison des tragiques attentats du 13 novembre dernier, la Marche mondiale pour le climat du 29 novembre et les mobilisations prévues le 12 décembre sont interdites à Paris. Que reste-t-il des mobilisations citoyennes ?

Nous avons évidemment conscience de la gravité de la situation après ces odieux attentats. Mais nous avons regretté qu'aucune alternative n'ait été trouvée pour permettre à nos mobilisations d'être maintenues. Le deuil national, les questions de sécurité ne doivent pas empêcher les discussions sur le climat. Et nous

sommes plus que jamais déterminés à faire entendre nos voix sur les questions de justice climatique.

Car réduire la conférence aux négociations officielles serait une défaite pour le débat démocratique. Nous le disons très clairement : il ne peut pas y avoir de COP 21 sans mobilisation de la société civile. Le monde que nous avons toujours défendu est celui de la lutte contre les dérèglements climatiques, mais aussi celui de la paix, de la justice, de la lutte contre les inégalités.

Dès l'annonce des interdictions des deux temps forts à Paris, la Coalition s'est réunie pour trouver les moyens de mobiliser et de rassembler malgré tout les citoyens dans la capitale. Cela nous a demandé de gros efforts de créativité pour trouver des formes alternatives de mobilisation citoyenne le 29 novembre et le 12 décembre à Paris, pour montrer que la COP 21 ne se fera pas uniquement avec les négociateurs.

Pour autant, tout ne se joue pas à Paris. Des millions de personnes marcheront pour la justice climatique lors du week-end des 28 et 29 novembre dans les grandes villes de France et du monde : 2 173 événements se préparent dans plus de 150 pays, 57 marches sont prévues dans le monde entier et plusieurs dizaines de marches auront lieu dans les régions de France.

Le Sommet citoyen pour le climat qui se tiendra les 5 et 6 décembre à Montreuil (en Seine-Saint-Denis) ainsi que la Zone d'Action pour le Climat, qui se déroulera du 7 au 11 décembre au Cent-Quatre à Paris ont par ailleurs été maintenus. Ce sera là deux grandes occasions de démontrer que nous

portons les solutions et les alternatives au dérèglement climatique et que la société civile est déterminée à lutter contre la crise climatique.

Enfin, la COP 21 n'est pas une fin en soi : les citoyennes et citoyens du monde entier sont déterminés à construire un mouvement qui ne fera que se renforcer à l'issue de du sommet de Paris et au-delà. ■



Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

Éduquer pour modifier les comportements

La COP 21 est l'occasion de réaffirmer l'importance du rôle des systèmes éducatifs dans la transition vers des sociétés durables.

En apportant les connaissances nécessaires, l'éducation à l'environnement et au développement durable contribue à l'appropriation des enjeux liés au dérèglement climatique et à la construction d'une implication de chacun et de tous.

Au-delà de l'école, premier maillon, l'EEDD concerne tous les âges et tous les lieux de travail. Fonctionnaires et salariés du privé, patrons et représentants de l'État doivent être formés à l'EEDD et s'engager à concrétiser des pratiques écocitoyennes. La conférence environnementale de 2013 avait consacré la place de l'EEDD dans la lutte contre le réchauffement climatique en y consacrant une table ronde spécifique. Un avis du CESE récent a encore amplifié la prise de conscience autour de l'EEDD.

Ne pas en rester aux injonctions

Dans le système éducatif, l'EEDD fait depuis longtemps partie des programmes, mais avec des limites. Difficulté à poser des questions parfois « socialement vives », importance de faire débattre ce qui suppose du temps, risque d'en rester à des injonctions comportementalistes ou au contraire à des problématiques abstraites, manque de temps ou de moyens pour mettre en place des projets autour de l'EEDD. Tous les enseignants ne sont pas mobilisés de la même manière sur ces enjeux. Néanmoins, l'enquête sur l'EEDD réalisée par la MGEN auprès de parents et d'enseignants (avec Opinion way) montre que 76 % des profs considèrent que l'EEDD donne du sens à leur métier. Des établissements travaillent à la formation d'éco-délégués ; d'autres participent à des projets en lien avec les Régions ou des associations

partenaires. Mais ils estiment avoir besoin de ressources, notamment en terme de formation.

L'occasion de débattre

Le ministère a décidé en 2015 de renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable. Chaque école ou établissement doit s'inscrire dans une démarche de développement durable et l'intégrer d'ici 2020

dans son projet. Des débats sont organisés dans les lycées sur les enjeux de la COP 21. Un « *thematic day* » est consacré à l'éducation pendant la COP 21 le 4 décembre.

Conscient de l'enjeu éducatif, le SNES-FSU participe avec de nombreuses associations environnementales aux travaux du collectif français (CFEEDD) qui sera très présent dans les débats et les manifestations autour de la Conférence. ■

Financements

L'aide aux pays du Sud reste insuffisante

Les pays du Sud subissent d'ores et déjà les effets les plus marqués (événements climatiques extrêmes, sécheresse, montée du niveau de la mer) d'un réchauffement qui est d'abord le fruit du développement et de l'expansion économique des pays du Nord.

Forts de ce constat, les pays du Sud ont, en 2009 à Copenhague, obtenu des pays développés un engagement sur un objectif d'aide au financement de leurs politiques climatiques d'un montant de 100 milliards de dollars par an à l'horizon 2020. Un rapport de l'OCDE montre que les sommes mobilisées n'atteignaient que 64 milliards de dollars en 2014.

La clé du succès

Convaincre les pays du Sud que l'engagement pour 2020 sera bien tenu et qu'ils pourront réellement mettre en œuvre les politiques climatiques ambitieuses, auxquelles ils se sont engagés, sera sans aucun doute l'une des clés du succès du sommet de Paris.

Parmi les points qui suscitent les débats les plus vifs :

- les pays du Nord restent évasifs sur les dispositions précises à venir pour atteindre les 100 milliards de dollars en 2020 ;
- certains pays du Nord seraient tentés de financer l'aide apportée pour le climat par redéploiement de l'aide apportée au développement (« *greenwashing* ») ;
- les investissements se portent beaucoup plus sur les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (75 % du total), faciles à mettre en œuvre, que sur les mesures d'adaptation aux effets du dérèglement climatique (17 %) dont sont tout particulièrement victimes les pays vulnérables d'Asie et d'Afrique ;
- l'aide prise en compte peut être fournie soit



© DFATD | MAECD / Flickr.fr

Pour pouvoir répondre à ces enjeux, il faut disposer d'une force de frappe financière

par des organismes publics soit par des organismes privés, sous forme de dons ou de prêts. Les pays du Sud contestent la prise en compte du privé qui repose sur un effet de « levier » du public sur le privé, très aléatoire et qui sert d'argument aux pays développés pour réduire la place des financements publics. En 2014, la part des financements publics (bilatéraux ou multilatéraux) s'établit à 71 %, contre 26 % pour le privé.

Laurent Fabius a parlé d'« avancées » à l'issue de la pré-COP 21 du 8 novembre, l'idée que cette enveloppe de 100 milliards soit un plancher « *semble acceptée* », ce qui signifierait qu'elle pourrait augmenter après 2020. Pas sûr que les pays du Sud aient été convaincus... ■



© Gilles Couteau / Flickr.fr

Des débats sont organisés dans les établissements sur les enjeux de la COP 21

MISSIONS DES CPE ET INDEMNITÉ FORFAITAIRE. Le SNES-FSU a été reçu en audience pour aborder principalement la nouvelle circulaire parue au *BO* du 27 août dernier.

Les attentes sont nombreuses

A lors que son application peut être un point d'appui pour mieux asseoir l'identité professionnelle des CPE et rompre avec une assimilation larvée à l'équipe de direction, elle est prétexte à une offensive de certains chefs d'établissement pour imposer de travailler au-delà des 35 heures hebdomadaires.

Quelques vérités bonnes à dire

Le SNES-FSU a fait quelques rappels : « 35 heures inscrites dans leur emploi du temps », les réunions dont les CPE sont

membres sont comprises dans leur temps de travail et peuvent être rattrapées, la semaine dite de petites vacances, « *en tant que de besoin* », ne peut être fractionnée, le cycle de travail des CPE est hebdomadaire et ne peut être annualisé. L'IG a convenu de cette lecture.

Le positionnement du CPE dans l'établissement a été à nouveau débattu. Le SNES-FSU a réaffirmé le refus de toute posture hiérarchique avec leurs pairs enseignants. Nous avons aussi déploré le rôle des IPR qui relayent trop souvent les attentes de chefs

d'établissement sans réelle expertise de l'activité professionnelle des CPE, sans conseil ni compréhension des tensions. Leur connaissance du métier comme celle des chefs d'établissement posent question.

Pas de création de postes

Le SNES-FSU a montré, exemples à l'appui, la pauvreté de beaucoup de plans académiques de formation continue et leur déconnexion de la circulaire de missions. La place excessive donnée à la réforme du collège a été dénoncée.

Face aux supports d'affectation des stagiaires qui n'offrent pas de bonnes conditions de stage et de formation, le SNES-FSU souhaite le rétablissement de groupes de travail ainsi que des appels d'offres en direction des tuteurs. L'inadaptation des parcours de formation a été aussi interrogée.

Sur les moyens éducatifs, nous nous sommes alarmés de l'absence de création de postes de CPE au budget 2016 et de l'insuffisance des créations d'emplois d'AED malgré des objectifs éducatifs valorisés dans le discours ministériel (parcours citoyen, enseignement moral et civique, démocratie lycéenne, climat scolaire, lutte contre les discriminations et le harcèlement...).

L'IG a dit avoir entendu et relatera à son échelle certaines des attentes du SNES-FSU. ■ **Valérie Héraud**



Revalorisation de l'indemnité, enfin actée !

C'est paru au *Journal officiel* du 26 novembre, un nouvel arrêté fixe le taux annuel à 1 199,16 € de l'indemnité forfaitaire allouée aux CPE et aux personnels non titulaires exerçant les mêmes fonctions. Cette augmentation est de 95 € avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2015 et passe l'IF à 99,93 € mensuels.

Même niveau que l'ISOE

Le SNES-FSU a revendiqué cet alignement car rien ne justifiait ce décalage historique d'avec l'ISOE (Indemnité de suivi et d'orientation des élèves). Nous n'avons eu de cesse de dénoncer le retard de rémunération et de carrière des CPE, pourtant assimilées à celles des certifiés.

L'accès à la hors-classe était une des autres revendications d'alignement. Le contingent de promotions à la hors-classe a été inférieur à celui des certifiés jusqu'en 2013, date à laquelle il a été revalorisé à 7 % (comme celui des certifiés).

Le SNES-FSU regrette que ce taux n'ait pas encore permis de rattraper le retard enregistré dans la catégorie.

Tout en ayant désormais le même montant, l'indemnité forfaitaire des CPE n'est pas équivalente à l'ISOE, elle n'est pas régie par le même texte (décret n° 91-468). Elle est liée à l'ensemble de nos missions statutaires et n'implique pas, contrairement à ce que disent certains chefs d'établissement, de dépassements horaires (conseils de classe ou réunions parents/professeurs par exemple).

Pour une vraie revalorisation

Le SNES-FSU revendique une part modulable de l'indemnité forfaitaire au-delà d'un effectif de 250 élèves et le doublement de l'ISOE et de l'IF. Le SNES-FSU portera lors des prochaines discussions sur les salaires et les carrières avec le ministère, début 2016, cette attente d'une véritable revalorisation des personnels de l'Éducation nationale. ■ **V. H.**

3^E RENCONTRE NATIONALE CPE REPORTÉE

Suite aux attentats tragiques, la troisième Rencontre Nationale sur le métier de CPE n'a pu se tenir. Sa thématique « la jeunesse et ses engagements » est pourtant d'une actualité évidente. La réflexion professionnelle et syndicale est en effet plus indispensable que jamais face à de tels actes commis, au nom d'un engagement absolu, par des jeunes dont certains étudiaient encore récemment dans nos établissements. Ces interrogations, et tant d'autres sur la place faite à la jeunesse dans nos sociétés, méritent des réponses éducatives, nourries de réflexion et d'échanges.

C'est avec Anne Barrère et Valérie Becquet, toutes deux chercheuses sur la jeunesse et ses nouvelles formes d'engagement, que nous fixerons un prochain rendez-vous, dans un climat plus propice au recul réflexif. Nous communiquerons largement sur la nouvelle date tout particulièrement auprès de tous ceux qui nombreux avaient fait part de leur venue à Paris le 18 novembre.

OBLIGATIONS DE SERVICE DES PROFESSEURS : Depuis la rentrée 2015, dans le cadre de la mise en application des nouveaux textes statutaires régissant les obligations de service des professeurs du second degré, un certain nombre de problèmes apparaissent.

Faire respecter ses droits !

Le SNES-FSU a mis à disposition de tous les collègues une banque de ressources en ligne afin de les aider à faire valoir tous leurs droits. Les questions soulevées, récurrentes, sont principalement dues à l'impéritie ou à la mauvaise volonté, voire la mauvaise foi de certains chefs d'établissement, qui semblent parfois rencontrer de graves difficultés de lecture : il

convient donc que les professeurs s'outillent en conséquence pour faire respecter leurs droits.

S'appuyer sur les informations syndicales

Application des pondérations des heures d'enseignement, réduction du maximum de service en cas de complément de service ou

d'heure « de vaisselle », affectation induite en Technologie-collège de professeurs lauréats des CAPET de STI, problèmes de décompte des heures supplémentaires... nombre de ces problèmes peuvent se résoudre rapidement grâce à l'intervention syndicale dans l'établissement ou en contactant la section académique du SNES-FSU.

D'autres difficultés se font plus prégnantes : la tendance forte à la réunionite. Les pressions locales de toute nature se multiplient, particulièrement en vue d'imposer la réforme du collège : la résistance collective s'organise, s'appuyant en particulier sur les ressources mises en ligne sur le site, notamment l'ensemble des textes avec leurs références.

Afin que s'impose partout et se généralise la bonne application des textes statutaires, dans le sens le plus favorable à la profession, le SNES-FSU a mis en ligne dès la rentrée une banque de ressources à utiliser sans modération : **faisons respecter nos droits !** ■

Christophe Barbillat

RESSOURCES EN LIGNE SUR LE SITE WWW.SNES.EDU : LA FAQ DES ORS

► Dans la rubrique « ORS des professeurs du second degré »

<http://www.snes.edu/Access-aux-articles-de-la-rubrique-ORS-des-professeurs.html>

Une FAQ (foire aux questions) spécifique est dédiée aux multiples questions qui peuvent se poser : qu'en est-il des « 1 607 heures » ? Examens, conseils de classe, conseils d'enseignement... quelles obligations ? Est-on obligé de suivre un stage de formation continue ? Comment combattre la réunionite ?...

► Que faire, comment AGIR ?

Les références et l'état des textes, les conseils du SNES en ligne :

<http://www.snes.edu/OBLIGATOIRE-ou-NON-Que-FAIRE-Comment-AGIR.html>

LES INSCRITS AUX CONCOURS sont en hausse mais rien ne garantit que le recrutement final soit à la hauteur des besoins en l'absence d'autres mesures que l'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours.

Plus d'inscrits aux concours... et après ?

Le ministre, dans un communiqué du 19 octobre, s'est réjoui, quatre jours après la fermeture des serveurs, de l'augmentation de 9,89 % du nombre d'inscrits aux concours « dans le second degré », qui est supérieure à l'augmentation de 4,5 % des « postes ouverts au concours » avec notamment + 16,3 % d'inscrits « au concours de mathématiques », + 8,2 % « au concours de lettres modernes », et + 7,8 % « au concours d'anglais », « seuls l'allemand et les lettres classiques poursuivent leur stagnation ».

Cette augmentation globale du nombre d'inscrits est positive. Mais il reste nombre d'inquiétudes. Dans la communication de la ministre, le singulier « au concours » est utilisé, niant ainsi l'existence de l'agrégation. Par ailleurs, le nombre de postes par discipline n'est toujours pas paru.

Pas de transparence sur les besoins

Par ailleurs, le ministère ne propose toujours aucune analyse des besoins réels en enseignants et CPE au regard de la démographie, des effectifs de classe surchargés, du nombre de non-titulaires toujours plus important, et de la crise du remplacement. Les conditions de vie des étudiants se dégradent. Les

bourses, actualisées de + 0,1 %, arrivent trop souvent en retard, de même que la Bourse de service public des EAP première génération encore en contrat. Certains boursiers ont perdu leur complément « au mérite universitaire » (- 900 € par an en L1, - 1 800 € en master).

Si la hausse du nombre de postes aux concours est un levier pour lutter contre la

crise de recrutement, d'autres mesures doivent être mises en place : revalorisation et élargissement des bourses pour les étudiants, prérecrutements, aides spécifiques pour les candidats aux concours y compris en reconversion et/ou au chômage, décharge de service et formation pour les AED et non-titulaires préparant les concours. ■

Caroline Lechevallier



CO-PSY. La lutte syndicale, quand elle est unitaire et résolue, finit toujours par payer. C'est ce qu'illustre la formation du corps des psychologues scolaires, fruit des mobilisations impulsées par le SNES-FSU.

Pas à pas, le corps des psychologues de l'EN se construit...

Malgré toutes les chausse-trapes, les tentatives de certains syndicats pour revenir sur ce qui a été acté en juillet dernier, le corps des psychologues de l'EN prend forme. Après deux séances marathon les 5 et 13 novembre, les référentiels d'activité ont été adoptés, à la fois pour les psychologues qui exerceront dans le premier degré, le second degré et le supérieur, et pour les directeurs de CIO. Pour le second degré, les activités décrites dans les référentiels sont très proches de nos activités actuelles et n'introduiront pas de rupture par rapport à la situation présente. Elles consacrent simplement l'évolution déjà amorcée depuis 1991 dans l'exercice professionnel et seront des points d'appui pour aider les collègues à résister aux appétits régionaux et à l'imposition de missions supplémentaires.

Continuer le combat

Les échéances approchent, mais tout n'est pas réglé. Le décret organisant le nouveau concours doit être publié d'ici la fin de l'année scolaire. Il reste à travailler le référentiel de compétences et celui de la nouvelle formation qui tiendra compte du niveau de recrutement, dorénavant positionné au M2 de psychologie, et du passage à un an au lieu de deux aujourd'hui.



Malheureusement, les collègues ne voient pas l'horizon s'éclaircir pour autant dans leur quotidien. La charge de travail ne faiblit pas, l'absence de recrutements depuis 20 ans et le non-renouvellement de cinq postes sur six de collègues partis en retraite dans les années 2010 pèsent sur les équipes. La carte cible, avec les 150 fermetures de CIO possibles ou en cours, affaiblit le maillage territorial, nuit aux usagers et déstabilise les équipes fortement malmenées et les directeurs, rarement soutenus par la hiérarchie. De plus dans cer-

taines Régions, la pression est forte pour que les CIO soient considérés comme membres du SPRO et contraints de participer aux actions organisées par la Région pour des publics non scolaires.

Le SNES-FSU sera vigilant pour agir sur tous ces fronts afin de préserver un vrai service public de psychologie et d'orientation dans l'EN où les psychologues de l'EN pourront déployer leur activité avec davantage de reconnaissance et de « sérénité ».

Marie-Agnès Monnier

ACCÈS À LA HORS-CLASSE. Les notes de service pour la campagne 2016 devraient être publiées courant décembre. Le SNES-FSU intervient auprès du ministère et porte la revendication d'une hors-classe qui doit être le débouché naturel de carrière de tous les collègues.

Discussions avec le ministère

Gâce à l'action opiniâtre du SNES-FSU et de ses élus dans les CAP, ce sont actuellement plus de 80 % des collègues au 11^e échelon de la classe normale qui bénéficient de l'accès à la hors-classe (campagnes de promotion 2014 et 2015). Malgré ces très importants progrès, de fortes inégalités persistent selon les académies ou encore entre les disciplines. Il est à craindre que le ministère ne se satisfasse de la situation, estimant qu'un « point d'équilibre » acceptable serait atteint au regard de ces résultats globaux.

Pour un accès élargi

« Tous les enseignants du second degré ont vocation à bénéficier de cet avancement ». S'appuyant sur ces conclusions du groupe « métier » ministériel, réaffirmées par la ministre,



le SNES-FSU n'accepte aucun *statu quo* : les orientations générales et la mise en œuvre des notes de service doivent permettre concrètement l'accès effectif de toutes et tous à la hors-

classe dans le déroulement de la carrière. Pour ce faire, deux obstacles doivent être levés : le premier est le poids excessif des avis des chefs d'établissement et des corps d'inspection, fondés sur un supposé « mérite » que notre administration est incapable elle-même de définir ni d'évaluer avec des critères objectifs. Le second est de contraindre certains recteurs récalcitrants à appliquer les directives ministérielles.

Le SNES-FSU intervient et porte l'exigence d'un accès élargi à la hors-classe, fondé sur des critères transparents, objectifs et vérifiables (en premier lieu la situation dans la carrière), afin de garantir à toutes et tous, avant la retraite, un accès effectif au débouché de carrière que constitue la hors-classe.

Christophe Barbillat, Serge Deneuvélise

LE SERVEUR DU MINISTÈRE iProf/SIAM a, comme prévu, ouvert le 19 novembre et fermera le 8 décembre à midi.

Faites vos vœux... en novembre !

Le SNES-FSU a, comme chaque année, activé son dispositif d'aide et de conseil : publication nationale envoyée à tous les adhérents il y a deux semaines, mise à jour du site internet (<http://www.snes.edu/Le-Portail-des-Mutations.html>) avec mise en ligne des publications, barres de l'inter et de l'intra, conseils pour les postes spécifiques nationaux... avec, dans toutes les sections académiques, des réunions mutations nombreuses, des prises de rendez-vous individuels assurés par nos élus au fait de toutes les subtilités du mouvement. Se saisir de tous ces outils, matériels et humains, c'est évidemment mettre toutes les chances de son côté pour faire des choix, éclairés, conscients et efficaces.

Un droit absolu à la mutation

S'agissant du plafonnement à 100 points du « vœu préférentiel », le SNES-FSU, le SNEP et le SNUEP appellent les personnels à réagir à ce qui est rien moins que la remise en cause du droit de muter de certains collègues.

Document de demande de mutation avec logos SNEP, SNES, SNUEP et un tableau à remplir.

À cette fin, il convient de signer massivement la pétition commune qui demande « la mise en place d'un barème équilibré qui, sans obérer les priorités dites légales (rappro-

chement de conjoint, handicap, éducation prioritaire), puisse permettre à chaque demandeur de mutation, quelle que soit sa situation, de pouvoir obtenir une mutation choisie dans des délais raisonnables et que « le mouvement soit réorganisé en un seul temps, afin de sortir de la logique actuelle de mutation en « aveugle » qui ampute les possibilités de mutation des personnels.

Par ailleurs, le ministère a introduit dans la note de service, sans aucune concertation, la création de postes spécifiques nationaux « d'enseignement en langue bretonne » et, après la sortie du BO, un « addendum » pour un « enseignement en langue corse ». Si le SNES-FSU n'est nullement opposé à la promotion de ces langues via des enseignements d'autres disciplines dans ces langues régionales, il s'étonne que cette opération se fasse dans ces conditions et veillera à ce que les postes ainsi créés correspondent à des besoins réels et que les candidatures sur ces postes soient examinées « au barème ». ■

Lionel Millot

RETRAITÉS. La tragédie du 13 novembre, la proclamation de l'état d'urgence pour trois mois, ont nécessité de réfléchir aux modalités de la journée de mobilisation des retraités du 24 novembre pour la défense de leur pouvoir d'achat.

Pour nos retraites : mobilisés le 24 novembre

Les organisations appelantes (UCR-CGT, FO, FSU-SFR, UNIR-CFE-CGC, UNAR-CFTC, Solidaires, LSR, UNRPA), réunies le 18 novembre, ont réaffirmé leur détermination à lutter contre toutes les atteintes à la démocratie, à la paix et aux libertés. Elles ont décidé de maintenir cette journée tout en adaptant les diverses

initiatives à la situation locale pour donner le maximum d'ampleur à la mobilisation du 24 novembre.

Démocratie contre terrorisme

Résister contre le terrorisme c'est défendre les libertés, la démocratie, les institutions démocratiques et, dans ce cadre, les mobi-

lisations et revendications syndicales sont essentielles.

C'est ce qui s'est passé dans les départements, qui ont tenu à montrer que leur détermination était entière et que se battre sur le terrain social participait de la lutte pour les libertés et pour une autre société. Si la sécurité est un droit, si la sécurité des personnes doit être assurée, cela ne doit pas se traduire par un repli sécuritaire qui réduirait la vie démocratique, associative et citoyenne. Manifestations, rassemblements, réunions, conférences de presse et communiqués se sont déroulés partout en France. Même si des initiatives ont été annulées par les préfets, les organisations avaient prévu un plan B.

À Paris, les organisations de retraités appelantes ont organisé une conférence de presse pour rappeler leurs revendications et pour réaffirmer que les attaques meurtrières contre la démocratie exigeaient de mener la lutte syndicale, indissociable de toute démocratie.

Poursuivre la lutte

D'ores et déjà, elles se donnent rendez-vous le 18 décembre 2015 pour tirer le bilan du 24 novembre et envisager des suites dans l'unité la plus large pour janvier 2016. Déjà, certains départements appellent à des actions en début d'année. Le combat n'est pas fini. ■

Marylène Cahouet



Les lycées hôteliers



© Igor Link / Fotolia.fr

SI DE NOMBREUX COLLÈGUES connaissent ce type d'établissement pour avoir fréquenté leurs restaurants d'application, il n'est pas aisé de connaître les arcanes de ces EPLE hors-normes.

Des établissements savoureux

De nombreux établissements dispensent des formations aux métiers de la table. Selon Christophe Tristan, professeur au lycée Jean-Monnet de Limoges et animateur du SNUEP-FSU en Haute-Vienne, c'est précisément « *la particularité de ce type de filières que d'être proposées dans la voie professionnelle, mais aussi dans la voie technologique* » (voir encadré ci-contre). Certains établissements scolaires offrant « *une palette étendue de formations et de services* » obtiennent par ailleurs le label de « lycée des métiers » qui leur assure une visibilité accrue pendant trois ans. Le lycée hôtelier Belliard, qui a accueilli *L'US* au cœur du 18^e arrondissement, appartient à cette catégorie.

Des menus au programme

Les lycées hôteliers professionnels ont un fonctionnement particulier. Les collègues de cuisine et de service dispensent en effet trois types de cours. Ils sont chargés de l'enseignement technologique de leur discipline, qui prend la forme d'un cours théorique d'environ 2 heures, mais ils supervisent également pendant 3 ou 4 heures les ateliers expérimentaux (PPAE) où les élèves s'essaient à telle cuisson ou encore à tel type de service. Enfin, une fois par semaine, les enseignants coordonnent un TP de 6 heures lors duquel les élèves-cuisiniers concoctent – dans

des cuisines munies immanquablement d'un tableau de cours – des plats que les élèves-serveurs apportent aux clients. Au dire de Pascal Wolf, chef de travaux au lycée Belliard, pour chaque niveau, « *la progression dans les TP, ce sont les menus* » servis semaine après semaine au restaurant pédagogique.

QUELQUES CHIFFRES

Bac techno

◆ 2 559 élèves en Seconde (dans des classes mélangeant les élèves hôteliers aux optionnaires de musique et de danse).

◆ 5 107 élèves en Première et Terminale à la rentrée 2014 (dont 4 330 dans le public).

◆ Taux de réussite au bac : 93,3 % en 2014 et 90,7 % en 2015.

◆ Le BTS Accueil, hôtellerie, tourisme accueillait 7 872 élèves en 2014 (86,3 % de réussite).

Bac pro

◆ Taux de réussite au bac Cuisine en 2014 : 89,3 % (5 806 admis dont 29 % de filles).

◆ Taux de réussite au bac Commercialisation et service de restauration en 2014 : 84,9 % (4 071 admis dont 51,8 % de filles).

◆ Insertion à trois ans pour la promotion 2007 (CAP, bac pro et non-diplômés) : 53 % en emploi et 32 % au chômage

Les classes sont constituées en prenant en compte la nécessaire complémentarité entre cuisine et salle. Au lycée Belliard comme ailleurs, on mélange dans chaque classe un groupe de douze cuisiniers et de douze serveurs, puisque les textes réglementaires stipulent qu'en TP, l'effectif maximal est de treize élèves. Les classes polyvalentes où les jeunes pouvaient s'initier en Seconde professionnelle ou en première année de CAP à la fois au service et à la cuisine n'existent plus. Comme le rappelle Pascal Wolf, « *la polyvalence a été sacrifiée lors de la réforme du Bac pro, puisqu'il était nécessaire de faire des coupes dans le référentiel* ».

Ce n'est pas le cas dans la filière technologique où le balayage des trois valences professionnelles que sont la cuisine, le restaurant et l'hébergement est assuré. Selon Marie Brier, du SNES-FSU, « beaucoup d'élèves arrivant dans la filière sur une envie centrée sur la cuisine vont découvrir que l'hôtellerie-restauration ouvre d'autres possibilités en termes de métiers ».

Des élèves et des professeurs pas comme les autres

Pour de nombreux élèves, l'orientation en lycée hôtelier est un choix, mais il n'empêche qu'elle peut également être la consé-



Marie Brier

Professeur au Lycée hôtelier de Toulouse
et militante SNES-FSU

quence de difficultés scolaires accumulées. Ladja Chopineaux, proviseur du lycée Belliard, considère l'établissement dont elle a la charge comme « *un ascenseur social pour des élèves qui auraient pu sortir du système scolaire sans diplôme* ». Si, de l'aveu de Christophe Tristan, « *les journées des élèves sont très longues* », il ne faut pas croire que les lycées hôteliers peinent à recruter, bien au contraire ! L'engouement pour la gastronomie, dénoté par le succès des émissions télévisées qui lui sont consacrées, fait de la restauration un secteur très attractif. Toutefois, au dire de Pascal Wolf, cette visibilité médiatique « *fait incontestablement du bien, mais a un effet pervers* ». On constate en effet depuis peu en bac pro un déséquilibre entre des sections de cuisine en plein boom et des sections de service que l'on peine parfois à remplir, faute d'une valorisation équivalente.

Les professeurs de matières professionnelles sont eux aussi des enseignants particuliers. La très grande majorité des enseignants de cuisine ou de service ont en effet réalisé une première carrière dans le privé. C'est souvent la volonté d'avoir des horaires de travail moins atypiques qui les a poussés à franchir le pas. La passion pour leur premier métier n'a toutefois pas quitté ces professionnels qui transmettent à leurs élèves « *des savoirs, mais également de véritables tranches de vie* », selon la proviseure du lycée Belliard.

Les relations existant entre ces enseignants et les collègues chargés des matières générales ne sont pas toujours d'une grande intensité. Comme le reconnaît Christophe Tristan, « *on arrive à travailler ensemble, mais avec certaines difficultés* ». Dans les faits, les collègues des enseignements généraux et du professionnel se croisent rarement en salle des professeurs, tant ces derniers « *vivent presque en autonomie dans leur cuisine* ». Par ailleurs, l'amplitude horaire des TP en cuisine et en salle étant plus importante que pour les matières générales, les collègues du « pro » sont généralement servis en premier lors de l'élaboration des emplois du temps. Cette dissymétrie dans le traitement des agents, qui s'explique par la spécificité des enseignements prodigués, peut dans la pratique créer quelques frustrations...



L'US Mag : *Qu'est-ce que la voie technologique en hôtellerie-restauration ?*

La voie techno se compose du bac techno STHR (Sciences et Technologie de l'Hôtellerie et de la Restauration) et des BTS de la filière. Le bac techno concerne environ 8 000 élèves sur toute la France et il est trop souvent confondu avec les bacs pro. Il s'agit d'un bac technologique dont l'objectif n'est pas d'insérer professionnellement, mais de permettre une poursuite d'études en BTS. De ce fait, les élèves toucheront aux valences technologiques du champ professionnel (dont la gestion, le droit ou les sciences appliquées), mais ne se spécialiseront pas comme ils peuvent le faire en bac pro.

L'US Mag : *Tu viens de parler des « poursuites d'études ». Quelles sont-elles ?*

Les élèves de bac techno sont rejoints en BTS par des bacheliers issus des bacs généraux qui doivent passer par une classe préparatoire : la Mise à Niveau (MAN). Il y a deux BTS accessibles à la suite du bac techno ou de la MAN. Le BTS Hôtellerie-Restauration, constitué d'un tronc commun en première année et d'une spécialisation en seconde année, la première option « Génie culinaire et Art de la Table » est très orientée sur la restauration et la seconde option « Mercatique et Gestion Hôtelière » qui constitue une première étape pour un parcours d'études en gestion hôtelière (licences pro et masters). Le second BTS est le BTS Responsable de l'Hébergement : il s'agit d'un diplôme formant aux métiers de l'hôtellerie. Il y a environ 3 000 étudiants en BTS toutes options confondues.

L'US Mag : *Quid de la rénovation du bac techno Hôtellerie Restauration ?*

Le bac techno est entré en rénovation à la rentrée 2015. Si sur le principe, la rénovation répond à une revendication du SNES-FSU qui était un ancrage plus marqué dans la voie techno (le diplôme restait très ancré dans le champ professionnel), la manière a été pour le moins violente : projet mis en consultation sur un laps de temps très court, sans aucune visibilité sur l'ensemble du cursus ou les modalités d'examen prévues, regroupement hasardeux de disciplines technologiques et mise en application au forceps à la rentrée 2015. La mobilisation (pourtant rare dans les lycées hôteliers) dans un grand nombre d'établissements a permis de gagner quelques éléments : plus d'heures de dédoublement, abandon d'un projet de stages « perlés » irréalisable. Mais le report qui était demandé pour engager une vraie concertation sur les contenus a été refusé et le nouveau référentiel a été mis en place sans que les programmes de Première et Terminale ne soient connus. Calibrée pour les sections de 24 élèves, les lycées ayant des classes à 35 élèves sont pénalisés. L'objectif affiché de réversibilité du choix d'orientation en fin de Seconde est quand à lui limité, compte tenu de la spécificité marquée de la Seconde techno STHR.

La réforme du bac pro et ses suites

Malgré un rapport de l'IGEN de 2005 qui indiquait « *qu'une grande majorité d'élèves* » ne pourrait pas « *suivre un parcours vers un bac professionnel en trois ans au terme du collège* », la réforme s'est appliquée à la rentrée 2008. Le raccourcissement d'un cursus qui se faisait jusque-là en quatre ans (deux ans de BEP, puis deux ans de bac pro) a eu des effets dévastateurs, évidemment sur l'emploi public, mais aussi sur la formation des élèves dont les difficultés scolaires s'accroissent dans la même proportion que leur polyvalence se réduit. Intégrer un BTS d'hôtellerie après un bac pro axé uniquement sur la cuisine devient une gageure face à la concurrence des élèves plus généralistes issus de la voie technologique.

Les pouvoirs publics, et au premier chef les Régions, encouragent par ailleurs la création de vastes plateformes de formations regroupant lycéens, apprentis et adultes en reconversion afin de mutualiser un certain nombre de coûts. Cette dérive managériale, qui pousse à mélanger des publics jugés « *incompatibles* » par Christophe Tristan, vise à généraliser la location de locaux,

pendant les vacances scolaires par exemple, à des entreprises. Les collègues sont donc en passe d'être « *dépossédés de leurs outils de travail* » par des acteurs dont l'enseignement n'est pas forcément l'objectif principal.

On constate également depuis quelques années une véritable dérive commerciale dans certains établissements où l'on s'efforce de produire une marge sur l'activité de restauration afin notamment de subventionner certains matériels qui sont théoriquement du ressort de la Région. Cette autonomie laissée aux chefs d'établissement, en matière financière comme au niveau pédagogique, est la clé de la réforme du bac pro combattue par la FSU. Comme l'affirme Christophe Tristan, le lycée professionnel, où les grilles-horaires sont maintenant annualisées, a constitué le « *laboratoire de la réforme du collège* ». Selon lui, ses thuriféraires feraient bien de se rendre dans un lycée hôtelier au mois de février, lorsque « *c'est la guerre pour avoir les heures* »... ■

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon

La Cinémathèque française



© Nadine / Flickr.fr



© François / Flickr.fr



© Michel Perres / Flickr.fr



© Nadine / Flickr.fr

HENRI LANGLOIS, CINÉPHILE ET VISIONNAIRE, crée La Cinémathèque française en 1935 afin de sauver de leur destruction les films, costumes, décors, affiches et autres trésors du cinéma. Il est alors le premier à considérer le cinéma comme un art à conserver, restaurer et montrer. Une devise que la Cinémathèque a depuis fait sienne.

Conserver, restaurer et montrer, tout un art

Depuis son invention, le cinéma est devenu à la fois un art populaire, un divertissement, une industrie et un média. Muet dans les trois premières décennies du vingtième siècle, l'arrivée du son révolutionne ce qui deviendra le septième art cinématographique. Alors que la folie des années vingt laisse peu à peu la place aux années de crise, la petite entreprise du cinéma ne connaît pas la crise. Le cinéma est sur la voie du succès !

La décennie du cinéma que représentent les années trente va être riche et diverse. La révolution n'est pas seulement technique mais aussi esthétique et artistique. Articulé autour de ses « majors » comme la Warner Bros. ou la 20th Century Fox, Hollywood alimente en film les cinémas du monde entier. Chaplin et Clark Gable se voyaient déjà en haut de l'affiche. La France, malgré la chute de ses deux monstres Pathé et Gaumont, prospère grâce aux œuvres de Clair, Renoir, Guitry, Pagnol avec Marius ou encore Vigo...

La Cinémathèque à l'affiche

C'est l'apparition du cinéma de « genres » : western, drame, burlesque, thriller, comédie musicale, mélodrame, fresque historique... Henri Langlois et Georges Franju qui, depuis des années, récupéraient et sauvaient de

vieilles copies de films, décident alors de créer un ciné-club intitulé le *Cercle du cinéma*, pour montrer et faire connaître les œuvres du passé. La Cinémathèque française est née. Elle a pour mission de conserver les films, de les restaurer, de les montrer et de donner une culture cinématographique aux générations nouvelles. En plus des films, la Cinémathèque se met à collecter tout ce qui a trait au cinéma : caméras, affiches, publications, costumes et même décors de films.

Il faut alors pousser les murs. En 1955, la Cinémathèque déménage dans le cinquième arrondissement et s'installe dans une nouvelle salle, la salle Jules-Ferry qui réunit les cinéphiles parisiens découvrant, bien avant l'ère du cinéma à la demande, le patrimoine cinématographique mondial grâce à Henri Langlois qui projette sa collection au gré de ses humeurs. Moins de dix années de collecte et la Cinémathèque migre vers le Palais de Chaillot grâce aux crédits alloués

ZOOM SUR UN ÉVÉNEMENT ORIGINAL « TOUTE LA MÉMOIRE DU MONDE »

Organisé par la Cinémathèque française, *Toute la mémoire du monde* est né en 2012 du constat qu'il fallait, à Paris, un moment fort dédié à la célébration du patrimoine cinématographique, associant une fois par an spectateurs et professionnels, pouvoirs publics et détenteurs de catalogues, à une réflexion tout autant qu'à un événement festif. Des projections de prestigieuses restaurations en présence de comédiens et techniciens du cinéma,

de perles cachées, la contribution à l'histoire du cinéma sous la forme de découvertes ou de redécouvertes de films emblématiques, l'occasion de rencontrer un cinéaste de renom attentif aux enjeux liés au patrimoine, la possibilité d'écouter des spécialistes de questions techniques et esthétiques liées au répertoire et à sa restauration... Un festival des films rares, ou restaurés, soit par une cinémathèque partenaire (Bologne), par un distributeur,

ou grâce à l'aide de l'État (CNC). L'originalité réside dans des projections « hors les murs » dans des salles d'art et d'essai à Paris, en banlieue parisienne, ou en région (Cinespace à Beauvais, Majestic à Lille, Les Carmes à Orléans...). Cette année seront projetés RAN de Kurosawa, restauré par Studio Canal, *La belle équipe* de Duvivier et *Insiang* de Lino Brocka, cinéaste philippin engagé politiquement et connu grâce à son précédent film *Manille*.

par André Malraux, ministre de la Culture. Elle devient liée aux pouvoirs publics. La Cinémathèque sauveur du patrimoine cinématographique entre à son tour dans le patrimoine français. De salle en salle, elle migrera de Beaubourg au Palais de Tokyo, puis à Chaillot, où elle a bien failli connaître le clap de fin : un incendie embrase le toit du Palais de Chaillot, les œuvres du musée du cinéma, évacuées en une nuit, sont intactes mais la Cinémathèque française doit quitter les lieux. Le rideau se lève à nouveau dans l'ancien bâtiment de l'« American Center » rue de Bercy. En même temps, la Cinémathèque française fusionne avec la Bibliothèque du film (2007).

Dans son rôle

Ainsi, huit décennies plus tard, dans ce bâtiment résolument moderne entièrement dédié au septième art, la Cinémathèque dévoile le cinéma de manière unique grâce à ses nombreuses activités et l'une des plus importantes collections de cinéma au monde. En effet, au générique se sont ajoutés non seulement une bibliothèque mais aussi un musée et des collections. De plus, véritable carrefour des cinéphilies, la Cinémathèque revisite en permanence le cinéma à travers toutes les époques, tous les horizons et tous les genres au travers de nombreuses expositions.

Elle propose une grande diversité de documents consultables sur place. Des espaces spécifiques sont réservés à la consultation en accès libre des films, des ouvrages et des revues. Le lecteur peut aussi consulter sur rendez-vous de nombreux fonds de photographies ou d'archives de cinéastes, producteurs, collaborateurs artistiques et techniques. Le fonds est impressionnant avec 23 500 ouvrages, 23 000 affiches numérisées, 12 000 films sur DVD, Blu-Ray ou VHS ou encore 500 000 photographies. La Cinémathèque organise des projections et conférences et expose les éléments importants de la carrière des cinéastes. Des films sont également mis à l'honneur.

Également au générique

Espace dédié aux plus belles pièces des collections de la Cinémathèque française, le musée propose de découvrir un patrimoine unique au monde couvrant la préhistoire du cinéma à nos jours. Costumes et accessoires mythiques, luxueux modèles de lanternes magiques, boîtes à images et vues d'optiques du 18^e, caméras et projecteurs, maquettes ou éléments de décors, affiches, photographies, manuscrits et autres archives forment un ensemble exceptionnel, sans doute le plus ancien au monde, acquis par des pionniers de la collection de cinéma et constamment enrichi.

Documents de tournage et de promotion ou portraits de famille côtoient maquettes de studios en volume de Méliès ou de Pathé, robes



Serge Toubiana

Il a annoncé cet été qu'il quitterait ses fonctions à la fin de l'année 2015 après douze années à la direction de la Cinémathèque française qu'il a profondément rénovée.

L'US Mag : Alors que la dernière séance approche, le cinéma a, au bout du compte, jalonné toute votre carrière...

Serge Toubiana : J'ai découvert le cinéma en 1965 avec *Pierrot le fou*. Ce film m'a bouleversé. Au lycée Champollion, en 1966, j'ai contribué à créer et animer un « Ciné-club Gérard Philippe – des Lycées ». Je me souviens de ces années où je fréquentais « clandestinement » les « grands » du cinéclub universitaire. C'est avec passion que je découvrais les films de Truffaut, Bertolucci. Le cinéma est déjà cet art qui me donne alors la possibilité de découvrir et de m'inventer des mondes. Le cinéma nous obligeait à nous questionner. Avec des films comme *Les poings dans les poches* de Marco Bellochio (1965), *Loin du Vietnam* de Joris Ivens (1967), *Main basse sur la ville* de Francesco Rosi (1963) ou d'autres films italiens, les films de Milos Forman... le cinéma m'a permis de grandir plus vite dans un monde en conflit.

L'US Mag : Dans quelles circonstances avez-vous pris la direction de la Cinémathèque française ?

S. T. : En mars 1968, la Cinémathèque française est déjà d'actualité avec « l'affaire Langlois » (ndlr André Malraux vient de renvoyer son fondateur), je me suis retrouvé avec d'autres pour accueillir à Grenoble une mobilisation d'artistes et cinéastes pour la défendre avec son comité national coprésidé par Jean Renoir et Alain Resnais, entourés de Godard, Truffaut, Chabrol, Marie Dubois, Michel Simon... En 1971, je suis monté à Paris pour reprendre des études de cinéma. J'y ai rencontré Serge Daney, et j'ai appris à ses côtés le métier de journaliste. Serge July quittait les *Cahiers du*

cinéma en 1981 pour diriger les pages cinéma dans *Libération*, il m'a alors proposé de lui succéder en tant que rédacteur en chef des *Cahiers*. Puis j'ai travaillé pour MK2 qui venait d'acheter le catalogue des Films du Carrosse (maison de production fondée par Truffaut en 1957). J'ai enfin rejoint la Cinémathèque française en 2003.

L'US Mag : Quel bilan tirez-vous de ces douze années ?

S. T. : Il a fallu ce temps pour donner une nouvelle orientation à la Cinémathèque, lui insuffler une dynamique, en modernisant le fonctionnement, pour réussir l'implantation en 2005 dans son nouveau siège rue de Bercy. Beaucoup de temps également pour élargir son public, donner du sens et de la cohérence à l'ensemble de ses missions. Je tenais à ce que cette institution rayonne non seulement en France mais aussi dans le monde entier. J'ai proposé une nouvelle politique du patrimoine cinématographique en m'appuyant d'une part sur un pôle dédié du Centre National du Cinéma, chargé de la restauration des archives et de leur conservation, et d'autre part sur un maillage de cinémathèques en régions (Paris qui fusionne avec la Bibliothèque du Film, Lyon, Toulouse, Nice), donnant ainsi accès aux films à un plus large public.

Au final je pense avoir mené à bien le travail qu'on m'a demandé de faire. Je quitte sans regret la direction de la Cinémathèque, en ayant le sentiment de la mission accomplie. Je vais pouvoir me consacrer à de nombreux projets d'écriture.

Lire l'entretien complet sur le site du SNES-FSU : www.snes.edu

de stars hollywoodiennes, dessins d'Eisenstein ou de décorateurs expressionnistes et autres objets insolites devenus cultes, comme le robot de Métropolis, la tête momifiée de Psychose ou l'étoile de mer de Man Ray : autant de trésors gardés en vie, qui offrent une plongée dans la mémoire du septième art. Les quelque six cents objets exposés dans le musée représentent un échantillon

infime des collections de la cinémathèque qui ne cessent de s'enrichir. Régulièrement, des rotations d'œuvres sont effectuées et de nouvelles pièces présentées aux visiteurs. La cinémathèque a l'art de vous transporter d'un univers à l'autre. ■

Rubrique réalisée par Suzanne Dené et Philippe Laville

En chiffres

- ▶ **Association loi 1901**, actuellement présidée par Costa-Gavras, elle a pour mission la préservation du patrimoine cinématographique mondial. Elle propose de multiples activités, notamment pédagogiques, pour transmettre au plus grand nombre l'amour du cinéma.
- ▶ Aujourd'hui, près de 2 000 projections/an dans les trois salles parisiennes de la Cinémathèque au 51, rue de Bercy, Paris 12^e – ouverture tous les jours sauf mardi – Tél. 01 71 19 33 33 – www.cinematheque.fr
- ▶ Outre les activités permanentes, de grandes expositions-événements avec visites guidées, projections, conférences... (jusqu'au 14/02/2016 autour de l'œuvre de Martin Scorsese), des rétrospectives souvent en présence de réalisateurs, des rencontres avec des réalisateurs, conférenciers autour de projections de classiques du cinéma mais aussi de la jeune création contemporaine, rendez-vous réguliers avec le cinéma d'avant-garde, les courts métrages ou la découverte de scénario de fin d'étude d'étudiants.
- ▶ Plus de 6 000 appareils et 3 000 costumes et accessoires conservés depuis les débuts du cinéma.
- ▶ Plus de 500 000 visiteurs/an. Un espace chercheurs, sur rendez-vous uniquement.
- ▶ Des initiatives pédagogiques spécifiques pour jeunes et établissements d'enseignement.

À LIRE

Notre sélection

► POÉSIE ET MAGIE

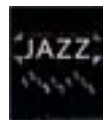


Carole Martinez nous entraîne dans son monde, celui du Moyen Âge et des abruptes vignes du Jura, *La terre qui penche*. Sous sa plume, la nature prend vie et devient personnage, le merveilleux la transfigure. Le père de Blanche scelle son destin. À 11 ans, elle sera mariée pour éviter que le diable ne s'empare de son âme : une fille qui veut apprendre à lire, intelligente et volontaire, devient la proie du mal. Forcément. En arrivant chez sa nouvelle famille, au domaine des Murmures, elle découvre que son futur époux est un simple d'esprit. Deux voix alternent et content ce destin de fille, donnant chair aux sentiments. Texte, envoûtant par la forme, profond par le sens, dans lequel on se laisse couler.

C. Pillé

• *La terre qui penche*, C. Martinez, Gallimard.

► PAS QUE LE VIN...



La Bourgogne est connue pour ses vins et sa gastronomie. On ne penserait pas, dans un premier temps, au jazz. Ce serait une erreur. Elle commence à être réparée par la publication de ce beau livre, *Bourgogne, une terre de jazz* qui associe différent(e)s collaborateur(e)s, musiciens, critiques pour dresser un portrait aux couleurs bleues de cette musique-art-de-vivre sur fond de vignobles. Il prend la suite d'un ouvrage précédent aux mêmes éditions de Michel Puhl, *Au fil du jazz Bourgogne 1945/1980*, qui permettent de décrire les conditions des musicien(ne)s de jazz, leur développement et le type de jazz qu'ils et elles jouent comme la politique culturelle des collectivités territoriales, en particulier la Région. Richement illustré, il donne à la fois des informations et des expériences qui peuvent servir pour les autres Régions.

N. B.

• *Bourgogne, une terre de jazz, 1980/2010*, préface de Roger Fontanel, directeur du Centre régional du jazz en Bourgogne, Centre coéditéur avec Le Murmure.

► REPRÉSENTER L'ABSTRAIT



Marc Chagall, tout au long de sa vie et de son œuvre a entretenu une relation privilégiée avec la musique. Il se lance, dès 1919, dans des créations scéniques en voulant donner corps à cette abstraction qu'est la musique. Pour construire une sorte d'architecture féérique de l'espace. Deux livres dont l'un en format de poche, sous le même titre *Chagall et la musique*, viennent illustrer et expliquer le travail de Chagall.

N. B.

• *Chagall et la musique*, catalogue des deux expositions, à la Philharmonie de Paris et à La Piscine, Roubaix jusqu'au 31/01/2016, sous la direction de Ambre Gauthier et Meret Meyer, 300 p., 500 illustrations et, avec le même titre, un Hors-Série/Découvertes, A. Gauthier, 48 p., Gallimard.



L'ALGÉRIE COMME SEUL SUJET DE BOUALEM SANSAL

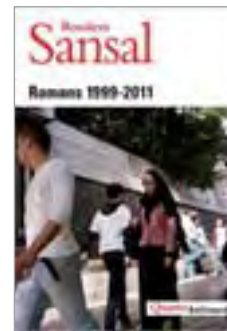
Un iconoclaste

Boualem Sansal est un amoureux déçu, transi et encore saisi par la passion. L'objet et sujet de son amour, sa terre natale, l'Algérie et plus encore Alger la blanche. Il en veut

à tous les gouvernements qui ont voulu imposer une religion d'État, une langue, l'Arabe littéraire loin de la langue vernaculaire et l'enseignement de l'Islam à l'école. Son dernier roman, déjà un succès de librairie, *2084, la fin du monde*, se situe dans un pays, l'Abistan, dominé par la peur de Dieu, le respect des dogmes religieux décrétés par on ne sait qui mais pour le profit des dirigeants et la répression. Un régime dictatorial aux couleurs religieuses, nouvelle manière de justifier la politique. Il est facile, au vu des attentats sanglants à Paris, de penser à Daesh. Sansal veut plutôt décrire, comme pour ses romans précédents à commencer par le superbe *Serment des barbares* écrit juste après la guerre civile commencée dans les années 1990 et, apparemment, achevée en 1999, la société algérienne. Son ire n'est pas seulement dirigée contre les « islamistes mais aussi contre le gouvernement algérien ». Il dénonce ainsi le passage à l'économie de marché en 1994... Pourtant, il donne en même temps – et peut-être sans le vouloir – quelques clés de compréhension de

cette secte et de son pouvoir de convaincre. À l'instar du fascisme, Daesh pose comme supérieure toute personne qui adhère à son idéologie, lui donnant la possibilité de tuer des ennemis, ceux résidant sur un sol étranger. Les femmes sont, évidemment, les grandes exclues.

Les aspirations démocratiques sont un facteur de déstabilisation du système de cet Abistan. Et c'est la fin du monde... Son *2084* est, évidemment, inspiré par le *1984* de George Orwell tout en se situant dans la continuation des œuvres antérieures de cet ex-ingénieur et fonctionnaire rejeté par les fanatiques religieux, le pouvoir et même ceux et celles qui partagent quelques-unes de ses convictions laïques. Lire ou relire ses romans dans la continuité chronologique est devenu possible par la publication d'une somme *Romans 1999-2011* permettant une vision de l'histoire récente de l'Algérie. Elle permettra aussi de comprendre pourquoi l'Algérie est à la fois sa hantise et sa raison de vivre. ■



Nicolas Bénéès

• *2084, la fin du monde*, Boualem Sansal, Gallimard et *Romans 1999-2011*, présenté par Jean-Marie Laclavetine, précédé d'une *Vie et Œuvres*, Quarto/Gallimard ; *1984*, George Orwell, Folio Plus avec un dossier par Olivier Rocheteau.

Le coin du polar
Vagabondages

Martyn Waites a été, comme beaucoup des contemporains, durement marqué par la défaite des mineurs britanniques en 1984. Thatcher, Premier ministre en 1979, a conduit la lutte des classes avec tous les moyens à sa disposition, policiers et idéologiques. Elle a mis en œuvre une véritable stratégie de combat que le syndicat des mineurs conduit par Scargill a mis du temps à comprendre. Il faut dire que le dirigeant du syndicat avait demandé, en vain, la décision d'une grève générale. Comme souvent, elle est tardive et durera tout de même un an. L'âpreté du combat de classe est rendue à travers le parcours de personnages façonnés par le conflit lui-même, dont un journaliste qui enquête aussi sur son passé. *Né sous les coups* fait l'aller-retour entre « avant » et « maintenant » pour dessiner le paysage issu de cette défaite. Un grand roman social.

Difficile, semblait-il, de faire mieux ou différemment. Waites réussit ce tour de force avec *La chambre blanche*, l'antichambre de la mort. Même lieu, Newcastle et cette Angleterre un peu mystérieuse, brumeuse, secouée d'éclats de violence et de rire, d'explosions de fraternité et de corruption. Remontons le

temps. 1946, pour suivre un leader travailliste qui donne l'impression de vouloir changer la vie en détruisant les taudis et en construisant de grandes cités. L'exclusion, la sur-exploitation des salariés, le gangstérisme, la corruption subsistent. Une fresque sociale de cette ville, des personnages qui incarnent ces concepts pour une intrigue qui mêle ingrédients du polar, du social et la littérature. La révolte, la colère suintent quasiment à chaque page.

Restons dans cette atmosphère de corruption, de lutte pour le pouvoir et de gangstérisme tout en changeant d'époque. Gérard Delteil, dans le cadre du polar historique, nous entraîne à Florence en 1497 sous le règne du Pape Alexandre VI Borgia via *La conjuration florentine*. Le Pape veut se débarrasser de Sarnarole. Un jeune novice est chargé de cette mission. Elle lui ouvrira les yeux sur la réalité. Histoire d'une prise de conscience en même temps qu'une évocation de cette société étrange où naviguent quelques génies des arts et des lettres. Le basculement du monde est sensible. Et ce monde-là trouve quelques échos dans le nôtre. Delteil excelle dans ce passage du présent au passé et du passé au présent sans rien perdre de l'Histoire.

Enfin, un pastiche des romans américains polar et western à la fois, bien informé et drôle. Laurent Whale est



à cheval entre l'anglais et le français ; il a choisi le français pour raconter une histoire un peu folle et désordonnée qui part de la saga de Billy the Kid pour arriver à nos jours par l'intermédiaire d'une enquête sur un candidat Républicain à la Maison Blanche. Sa famille aurait spolié Billy qui ne serait pas mort tué par Pat Garrett. Une double sinon triple histoire qui met en scène un ancien du FBI devenu directeur des archives et ses subordonné(e)s en quête de reconnaissance. La série des *Rats de poussière* – bien vu pour des archivist(e)s – commence là et les portraits que dresse l'auteur sont plus vrais que nature. Il s'amuse et nous avec lui en contant des histoires du passé qui ont des effets sur le présent. *Goodbye Billy* est un hommage aux légendes de l'Ouest qu'il revoit et corrige, en même temps qu'un « thriller » avec tous les rebondissements nécessaires. Malgré la longueur aucun ennui... ■

Nicolas Bénéès

• *Né sous les coups*, Rivages/Noir et *La chambre blanche*, Rivages/Thriller, Martyn Waites traduit par Alexis Nolent ; *La conjuration florentine*, Gérard Delteil, Points/Thriller (inédit) ; *Goodbye Billy, les Rats de poussière*, Laurent Whale, Folio Policier.

L'école de l'argent

Faire médecine avec un bac ES, c'est possible. Il suffit d'aller étudier en Roumanie et que les parents soient prêts à payer 5 000 € de frais de scolarité par an, plus 5 000 € pour le logement et la nourriture... En Espagne, avec un budget de 30 000 €, on peut envisager des études de dentiste ou de vétérinaire !

Dans son livre, Arnaud Parienty, qui a enseigné les SES en ZEP avant de passer dans un lycée des beaux quartiers parisiens, dresse un constat accablant sur la dérive marchande de notre système d'enseignement. Bourré d'exemples, rigoureux dans ses analyses, le livre est d'une lecture très agréable. Pierre Bourdieu avait montré que l'inégalité scolaire était avant tout culturelle. Désormais l'argent devient capital pour l'accès aux études les plus rentables en terme de débouchés.

Certes, cours particuliers, écoles privées ou contournement de la carte scolaire ne sont pas des phénomènes nouveaux, mais la gratuité est de plus en plus mise à mal. La réussite en médecine se conçoit de moins en moins sans une préparation parallèle payante. Les droits de scolarité dans les écoles de commerce atteignent des sommets. Les prépas pour passer le concours d'aide-soignant coûtent de 2 000 à 5 000 € pour six à dix mois de formation...

Les voies par lesquelles passent les inégalités se sont multipliées. Il faut déjà accéder à un bon lycée. Les adresses de complaisance ne fonctionnant plus facilement, des parents sont prêts à s'endetter pour acheter une chambre de bonne dans les quartiers où sont

implantés ces lycées. Puisqu'une bonne maîtrise de l'anglais apparaît comme une condition nécessaire à la réussite aux concours, passer une année dans un pays anglo-saxon peut aider, mais là encore le coût est élevé.

L'éducation est devenue un marché très lucratif, du coaching dès le plus jeune âge pour les milieux les plus favorisés, jusqu'aux études supérieures où la place de la gratuité s'amenuise.

Notre École qui se voulait égalitaire et méritocratique l'est de moins en moins. L'argent procure de tels avantages dans la compétition scolaire que de plus en plus d'enfants de milieux modestes et même moyens en sont exclus. L'augmentation des inégalités d'accès aux études supérieures en fonction de l'origine sociale met à mal, encore plus profondément que celle des inégalités économiques, le lien social et compromet notre avenir.

Pourtant, conclut Arnaud Parienty, cette évolution est loin d'être générale en Europe. Plutôt que de s'aligner sur le modèle anglo-saxon, la France pourrait observer ses voisins, la Suède ou l'Allemagne par exemple. C'est un choix de société. ■

Micheline Rousselet et Stéphane Rio

• *School business, comment l'argent dynamite le système éducatif*, Arnaud Parienty, éd. La Découverte.



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► VISAGE DU MOYEN ÂGE

Amiens, 1235-1236. La Cathédrale se construit sous l'égide de Monseigneur Geoffroy, presque mort, qui soutient Silvère, l'homme aux secrets, qui ressemble à Jésus et dont le métier est imagier. Complots, conception de Dieu et de sa représentation comme de débats sur l'architecture sont le substrat de cette plongée dans ce XIII^e siècle via *Le livre d'Amiens ou le secret d'une cathédrale*. Une sorte d'invitation à découvrir des professions et un langage spécifique un peu perdu. **N. B.**
• *Le livre d'Amiens*, M.-F. Hiroux, Éd. Encrage.



► RENCONTRE D'OUTRE-TOMBE

Ivana Marchalian, journaliste libanaise, avait interrogé, à Paris, en 1991, Mahmoud Darwich, poète palestinien dont l'œuvre est considérée comme le lieu de l'État palestinien. Un poète secret qui sait parler de l'oppression comme de la mort et de ce conflit dont personne ne connaît l'issue entre Palestiniens et Israéliens. Darwich avait écrit un texte de sa main pour tenter de répondre aux questions, en fait pour situer son œuvre, son combat. Une sorte de credo que devient *Je soussigné Mahmoud Darwich*. Ce document qui est livré après la disparition physique de Darwich. Il donne quelques clés du monde qui était celui de l'écrivain. Inestimable même si Ivana est un peu trop aux pieds du maître... Elle sait aussi décrire l'appartement et le quartier de Paris qu'elle traverse avec Darwich. **N. B.**
• *Je soussigné Mahmoud Darwich*, Ivana Marchalian, traduit par Hana Jaber, Actes Sud/L'Orient des livres.



Le coin de la BD Une face sombre de la République

Pour rassembler une série de reportages publiés dans *La Revue Dessinée*, les auteurs ont choisi un titre bien ironique et un dessin de couverture empreint de noirceur. Au lecteur non familier de l'histoire « secrète » de la V^e République, le terme « d'années de plomb », par lequel on désigne les années de violence politique que connurent l'Italie et l'Allemagne après Mai 1968, paraîtra exagéré pour la France. Pourtant, au fil de ce véritable documentaire, centré sur l'histoire trouble du SAC, le Service d'action civique, appareil au service du parti gaulliste depuis les années 1950 jusqu'à sa dissolution en 1981, il devient évident que l'expression est justifiée.

Trois chapitres, trois « affaires » judiciaires à haute teneur politique. L'assassinat du juge François Renaud en 1975, un choc pour le pays qui n'avait pas connu cela depuis la Libération. La mort du ministre Robert Boulin en 1979, officiellement un suicide. La tuerie d'Auriol en 1981 qui, impliquant directement des membres du SAC (assassins et victimes), entraîne sa dissolution. E. Davodeau et B. Col-



lombat consacrent aussi un chapitre à l'action des milices patronales chargées, dans les années 1970, de briser les revendications sociales portées par les syndicats de travailleurs (CGT et CFDT), en particulier dans l'industrie automobile (Simca, devenu Peugeot, à Poissy par exemple).

Le livre alterne les entretiens avec des témoins de l'époque, policiers et juges, journalistes, militants syndicaux, anciens du SAC, politiques, famille et entourage des victimes, et les scènes dans lesquelles les auteurs,

à pied, en voiture, en train, de Lyon au vignoble bordelais en passant par la banlieue parisienne, échangent leurs points de vue. Paysages, intérieurs bourgeois ou modestes, défilent : cette narration en BD, dans un noir et blanc réaliste, contribue à rendre vivant voire émouvant un travail qui met en jeu une quantité phénoménale de faits précis et de noms. Davodeau excelle dans l'art du portrait, et le dessin permet de reconstituer des scènes racontées par les témoins sans l'impression de « carton-pâte » que le procédé donne aux documentaires filmés.

Le dernier chapitre est consacré à la mort de Robert Boulin. Tenace, le journaliste de France Inter est parvenu à obtenir des éléments nouveaux qui ont permis à Fabienne Boulin de faire rouvrir l'enquête sur la mort de son père. L'ouvrage se clôt sur cette note « optimiste » et sur l'importance soulignée par les auteurs de connaître cette histoire, « tache dans l'ADN de cette V^e République finissante ». ■

Amélie Hart-Hutasse

• *Cher pays de notre enfance*, Étienne Davodeau et Benoît Collombat, Futuropolis, octobre 2015.

FOR THE KIDS

Le chemin de l'école

Le temps des vacances, petit ours a vite oublié les copains, la cour de récréation, les maîtres et les maîtresses et la vie collective. Le quotidien s'est mué en inconnu. Comme il est difficile alors d'abandonner le cocon familial pour reprendre le chemin de l'école !

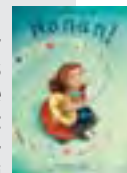
En explicitant les appréhensions qu'éprouvent certains tout-petits, ce bel album facilitera l'entrée à l'école. Il les rassurera par ses illustrations et ses couleurs tendres, ses paroles simples et douces. Dessiné aux feutres, l'ensemble, où domine un environnement verdoyant et fleuri, exerce un effet apaisant que la stature protectrice de Maman ou Papa Ours (on ne sait pas) accentue. Indispensable pour préparer les rentrées, de 2 à 5 ans. **C. Pillé**

• *Premier matin*, F. Oury, Les Fourmis Rouges, 2015.



Comptines en jazz

Lydie Dupuy, batteuse, compositrice a voulu introduire les enfants dans les mondes du jazz avec ce livre-disque *Nanan !* Elle a donc écrit et composé des comptines originales arrangées par le pianiste Rémi Ploton, qui mêlent un jazz moderne aux influences diverses, jouées par un quintet dans lequel brille Médéric Collignon. **N. B.**
• *Nanan !* Livre-CD, Z Production/InOubie Distribution, www.zproduction.org



LE FILS DE SAUL, UN FILM DE LASZLO NEMES (HONGRIE)

Une œuvre inoubliable

Octobre 1944. Camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau. Saul Ausländer, un prisonnier juif, appartient au Sonderkommando, un groupe d'hommes dont la mission est d'assister les nazis dans la récupération sur les morts des objets de valeur. Parmi les cadavres retirés des chambres à gaz voués à la dissection et à la crémation, Saul reconnaît celui de son propre fils. Alors que le Sonderkommando prépare un soulèvement, Saul décide de sauver la dépouille de son enfant, de lui offrir une cérémonie mortuaire et une sépulture.

Dès les premières images, Laszlo Nemes plonge son récit dans l'enfer du camp, dans un vacarme infernal où se mêlent hurlements de peur, bruits métalliques multiples, celui des corps pris dans la tourmente et des ordres incessants braillés par les gardiens. Le vacarme est assorti d'une caméra mobile placée au ras des corps, des visages, des mouvements brutalisés provoquant l'angoisse extrême de chaque instant. La caméra saisit au plus près, à travers la peur exprimée et les cadences, la proximité de la mort. Dans ce contexte infernal où la moindre chance de survie est

écartée, la détermination d'un homme à offrir une sépulture à un cadavre, fût-il celui de son propre enfant, peut paraître dérisoire. La volonté d'atteindre son but représente pour Saul une façon de retour à la vie et tant pis si, pour y parvenir, lui-même aura recours à la violence.

Laszlo Nemes a réalisé avec *Le fils de Saul* une œuvre d'une puissance vertigineuse où la violence est à la fois frontale et souterraine et repousse, au-delà de toute limite, les possibilités infinies de l'être humain.

Aucun spectateur ne pourra oublier le regard de Saul où se lisent, à degré égal, sa détermination farouche et sa résignation à la fatalité. ■

Francis Dubois



CINÉMA

Pour faire un film...



Margharetta est en plein milieu de la réalisation d'un film politique dont le tournage est rendu difficile par la présence capricieuse et imprévisible d'un acteur américain célèbre. Elle tente

aussi de préciser à son équipe la ligne narrative de son film qui, parfois, lui échappe. Elle doit, dans le même temps, se rendre chaque jour au chevet de sa mère moribonde et faire face à la crise d'adolescence de sa fille, à l'insistance de son dernier compagnon désireux de reprendre leur relation.

Défiant les règles du récit linéaire, *Mia Madre* fonctionne sur différents modes de narration alternant réalité, rêves et souvenirs. Nanni Moretti réussit, par une construction virtuose qui ne se dément jamais, à faire coexister d'un bout à l'autre de son film et à l'intérieur de chaque scène, humour, drôlerie et pathétique. Le tournage d'un film peut être à la fois cocasse et angoissant selon le degré d'implication. Il en va de même du comportement d'une adolescente tourmentée. Le réalisateur, sans se départir de l'émotion et de la culpabilité qui submergent au moment des derniers souffles de vie d'une mère, réussit par une narration allégée, sans dramatisation, un film dont la fluidité joue aussi sur les ressorts de la comédie.

Un film superbe, peut-être le plus abouti de Nanni Moretti, étayé par l'interprétation magistrale de Margherita Buy, de Nanni Moretti et de tous ceux qui jouent les rôles secondaires minutieusement dessinés. ■

F. D.

• *Mia Madre*, un film de Nanni Moretti.

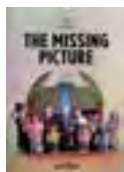
La mémoire retrouvée

L'image manquante

fait référence à un crime de masse dont il ne reste aucune trace visuelle. Rithy Panh vivait au Cambodge en 1975. Il fait revivre son enfance et sa famille détruites par les Khmers rouges. Il se sert de quelques images d'archives. Surtout il ressuscite, avec des centaines de statuettes, décors et accessoires sculptés dans la glaise, les souffrances vécues dans les camps de travail, la douleur des survivants et l'amour de ceux qui ont disparu. Il suscite une émotion puissante. En contrepoint des films de propagande produits par le régime, ces petites statuettes sont habitées d'une belle humanité pour restituer l'inhumanité de quatre années de terreur. À voir absolument. ■

F. D.

• *L'image manquante*, un film de Rithy Panh.



SÉRIE

Mixité sociale



Dans les années 80 un maire de la banlieue de New York obligé d'implanter des logements sociaux sur sa commune, rencontre l'opposition farouche de la population blanche de la classe moyenne. Affaibli par les manœuvres politiques, miné par la colère des habitants, il doit faire face, seul. Inspirée de faits réels, la série met en scène des personnages attachants et montre, en six épisodes, les implications politiques et sociales en jeu. ■

C. Pillé

• *Show me a hero*, de D. Simon et P. Haggis, HBO Édition.

MUSIQUE

• CLASSIQUE

Le Roi danse

Le 23 février 1653, après cinq années de Fronde, Louis XIV monte sur scène et danse. Le ballet royal de la nuit, scandé par les danses du Roi, âgé de 15 ans, et de son frère, qui en a 13, a une valeur symbolique. Le Roi, c'est ici le Soleil qui se lève, et qui affirme sa puissance retrouvée : « *Je suis l'astre des Rois, en montant sur mon char j'ai pris soin d'écartier beaucoup de Phaétons qui voulaient y monter, dans ce hardy dessein leur ambition tremble* ». De ce ballet, il ne reste que la partition du premier violon. Cet enregistrement est donc le fruit d'une réécriture, auxquels ont été rajoutés des intermèdes d'opéras italiens. Le résultat est éblouissant. L'interprétation de Sébastien Daucé magnifie la partition, et donne le sentiment d'une époque retrouvée. Le double CD est accompagné d'un livre d'une grande richesse. ■



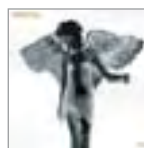
Nicolas Morvan

• *Le Concert Royal de la Nuit*, ensemble Correspondances, S. Daucé, Harmonia Mundi.

• RAP

Un rap énergique

Le titre de cet album, NGRTD, signifie négritude et est un hommage à Aimé Césaire. Deuxième album de la « trilogie noire » du rappeur Youssoupha. Le premier *Noir Désir* (à écouter impérativement) est sorti en 2012. Sur les pochettes du chanteur les anges sont noirs et les ailes blanches, manière de rappeler que,



pour le rappeur, la religion est à peu près aussi importante que la politique. On pardonnera au chanteur, qui se qualifie de « meilleur rappeur de France », une tendance poussée à l'autosatisfaction tant son album regorge d'énergie. Certaines chansons semblent puiser leurs accents chez Frantz Fanon. Même si Youssoupha s'adresse d'abord au peuple noir, son rap se veut fraternel et universel. Dans certains morceaux plus personnels le chanteur se raconte et revient sur sa mère disparue ou la naissance de son fils. ■

Nicolas Sueur

• Youssoupha, NGRTD, 2015, Bomayé Musik.

• JAZZ

Vague moderne

L'AACM est une association pour la créativité des musiciens de jazz née à Chicago en 1965. Pour fêter ses 50 ans, Alexandre Pierrepont leur consacre ce livre-fleuve, *La Nuée - L'AACM : un jeu de société musicale*, qui charrie une partie de notre modernité. La connaissance personnelle des musiciens lui permet de dresser des portraits-panoramas qui dépassent les protagonistes pour nous faire entrer dans ce monde ouvert. Les premières pages sont à la fois parcours biographique de l'auteur et un résumé foisonnant de son livre précédent *Le champ jazzistique*. Après avoir inventorié l'AACM vue comme une nuée, il laisse la place aux musiciens eux-mêmes. Ce livre va de pair avec un label que Pierrepont anime : RogueArt. ■

Nicolas Bénéès

• *La Nuée - L'AACM : un jeu de société musicale*, A. Pierrepont, Éditions Parenthèses.



LE NOUVEAU DIRECTEUR DU LUCERNAIRE

Entretien avec Benoît Lavigne

L'US : *Vous aviez déjà assuré la mise en scène de plusieurs pièces au Lucernaire. Pourquoi en avoir souhaité la direction ?*

J'ai eu envie de diriger un théâtre, mais pas n'importe lequel. Il me fallait un lieu auquel je sois attaché. Or, c'est au Lucernaire que j'ai fait mes premiers spectacles à l'époque de Laurent Le Guilloché et de Laurent Terzieff en 1997-1998. C'est un théâtre qui a une vraie histoire. Il a permis à de nombreuses compagnies de démarrer. C'est un lieu rare pour son éclectisme. Il y a des cinémas, un lieu d'exposition, des salles de théâtre, qui présentent du théâtre contemporain et du classique ou des pièces pour enfants. Avec 2 200 représentations dans la saison c'est, avec le Rond-Point, le théâtre qui assure le plus de spectacles et je souhaitais que ce lieu vive et perdure.

L'US : *Quelle marque souhaitez-vous imprimer à la programmation ?*

Je veux respecter le lieu dans son histoire, que toutes les formes de théâtre y soient représentées, sans frontière entre le public et le privé, un lieu où le texte, l'acteur et la troupe soient au centre, où l'on s'engage sur des coréalizations et des projets innovants. J'ai souhaité accueillir aussi bien des artistes reconnus – Jean-Jacques Beineix pour la mise en scène de *Kiki*, Philippe Calvario, Jean-Paul Wenzel – que de jeunes compagnies comme l'équipe du Revizor ou l'équipe de Rebecca Stella.

L'US : *Comment choisissez-vous les spectacles que vous allez présenter ?*

Il y a des équipes artistiques dont j'aime le travail ou qui ont déjà travaillé ici, des spectacles vus à Avignon. Karine Letellier, avec qui j'ai créé ma compagnie et qui m'a suivie ici, examine avec moi les dossiers et vidéos que nous recevons. On fait des lectures sur des projets. Cela permet de rencontrer l'équipe et d'entendre le texte. Pour ma part, en décembre, je vais créer *Maximonster*, un spectacle musical. Mais je ne veux m'enfermer ni dans un lieu ni dans une fonction, mais au contraire créer des passerelles, des synergies. J'ai un projet prévu au Rond-Point l'an prochain, une pièce de Jean-Louis Bourdon avec Olivier Marchal, qui a plus sa place là-bas qu'au Lucernaire.

L'US : *Financièrement comment s'en sort le Lucernaire ?*

Depuis septembre, le Lucernaire a rejoint l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

En effet la dotation de la ville de Paris, 30 000 euros, est très faible pour un lieu comme le Lucernaire et il y a peu d'espoirs d'amélioration. Le théâtre fonctionne sur ses fonds propres avec, depuis 2004, le soutien de l'Harmattan. Ce fonctionnement de théâtre privé est une première raison pour rejoindre l'association. La seconde est que cela clarifie la situation aux yeux du public et de la profession. En outre, après une période de probation de deux ans, le Lucernaire pourra devenir producteur avec l'aide du fonds de soutien et pourra bénéficier de certaines subventions.

L'US : *Quelle place souhaitez-vous donner à la création et à la formation ?*

La place la plus grande possible pour la création. Ainsi la petite salle du Paradis est presque entièrement consacrée au théâtre contemporain. Pour encourager la création et les auteurs contemporains, nous avons modifié le contrat de coréalisation entre les compagnies et le théâtre. Auparavant tous les droits d'auteurs étaient à la charge des compagnies. Désormais nous cherchons à faire un vrai partage des droits d'auteur comme des recettes.

Par ailleurs Philippe Person, l'ancien directeur, a créé ici une école d'art dramatique. Entre les cours, les lectures, les représentations et les répétitions, le planning des salles est complet. J'aimerais développer une fidélité aux équipes artistiques, accueillir en répétitions des lectures et des compagnies que nous avons déjà accueillies.

L'US : *Quelles actions prévoyez-vous pour attirer le jeune public ?*

Nous accueillons les centres de loisirs et les écoles avec des spectacles jeune public. Avec les collègues et les lycées nous avons mis en place un réseau. Une personne est chargée de ce travail et les compagnies vont à la rencontre des élèves. Nous leur proposons de nouveaux auteurs et des classiques revisités. Nous souhaitons ainsi créer chez les jeunes un lien plus moderne avec le théâtre, leur donner une image des textes dépoussiérée et plus proche d'eux. Et espérons qu'au Lucernaire la proximité avec les acteurs les séduira. ■

Propos recueillis par Micheline Rousselet



© Karine Letellier

AU MUCEM À MARSEILLE

Expositions pour voir plus loin

Le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, ouvert à Marseille en 2013, poursuit son entreprise muséographique qui donne à penser l'autre. *J'aime les panoramas*, inspiré d'une citation de OSS 117, explore cette notion scientifique et militaire née au XVIII^e siècle. Des massifs de montagne aux côtes méditerranéennes, certains lieux ont la faculté d'offrir à leurs visiteurs des points de vue privilégiés qui procurent le sentiment de dominer le monde. Très spectaculaire, l'exposition cherche à montrer comment la notion de panorama dépasse les caté-

gories habituelles de la représentation. Dans le même musée, au fort Saint-Jean, s'expose la scène artistique contemporaine tunisienne. Se découvrent la richesse et la diversité d'expression d'un monde artistique bouleversé par le « printemps arabe ». ■

Stéphane Rio

• *J'aime les panoramas* et *Traces... Fragments d'une Tunisie contemporaine*, jusqu'au 29 février : www.mucem.org



Faire vivre les revues pour faire vivre la réflexion

ContreTemps, revue critique

Deux grands thèmes pour ce n° 27, octobre 2015, la Grèce et sa défaite face aux diktats de l'Union européenne et de la zone euro en particulier, qui ont imposé une politique d'austérité drastique et imbécile au regard des enjeux, et un panorama des gauches radicales en Europe. Une manière de traiter d'un troisième sujet : la crise de la forme nationale de l'État et l'absence de légitimité de la construction européenne. Un hommage à Mehdi Ben Barka complète ce numéro. Une revue importante dans le paysage actuel de négation de toute pensée critique.

Nicolas Bénéès

• *ContreTemps* n° 27, Syllepse Éditions



EXPOSITION

Collections du musée Dapper

Depuis son ouverture en 1986, le musée Dapper propose chaque année une exposition, le plus souvent thématique, d'œuvres d'art africain, venant de collections publiques et privées. Sa spécificité est de les présenter à la fois sous leur aspect anthropologique, avec des cartels explicatifs replaçant ces objets dans le cadre de leur usage, mais aussi comme de



véritables œuvres d'art. Cette année, l'exposition présente des pièces majeures du Fonds Dapper, en hommage à son fondateur Michel Leveau. D'une qualité plastique remarquable, elles ont été sélectionnées pour le rôle qu'elles jouaient dans les sociétés où elles ont été créées. Nombre d'entre elles sont destinées au culte des ancêtres, comme les figures de reliquaire Kota du Congo ou sont à la croisée du politique et du religieux, comme les magnifiques statues Bangwa du Cameroun, à l'effigie du roi et d'une princesse. Certaines pièces sont très anciennes, comme la statue Dogon, en bois, d'un cavalier (XVI^e siècle), d'autres plus récentes comme l'impressionnante statue du Roi Glélé, du royaume du Danhomè (XIX^e siècle). L'exposition offre de nombreuses opportunités aux enseignants, avec des visites guidées pour les scolaires, des séances de cinéma, du théâtre et des conférences.

M. R.

• Jusqu'au 17/07/2016, musée Dapper, rés. : 01 45 00 91 75

Suivre l'actualité culturelle sur

www.snes.edu

Savez-vous que, chaque semaine, de nouveaux articles complètent ces pages sur www.snes.edu/Culture-.html ? Une dizaine de rubriques permettent de découvrir des événements culturels rarement évoqués par les grands médias qui méritent l'attention des professionnels de l'enseignement et des syndicalistes. Est particulièrement suivie l'actualité cinématographique, musicale (incluant chanson, jazz...), plastique. Et théâtrale, articulée avec le partenariat « Réduc'SNES » développé depuis une trentaine d'années avec une centaine de lieux culturels incluant des festivals qui pratiquent un tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES (base accessible aux syndiqués-e-s 24 h/24, en cours d'actualisation). Continuez à nous informer de créations, lieux de culture et festivals que vous appréciez et souhaiteriez partenaires.

Philippe.Laville@snes.edu

LE TEMPS DE LIRE, D'

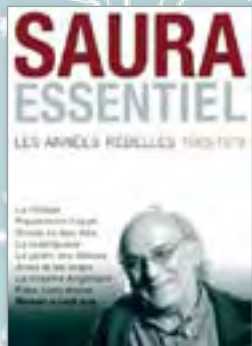
Temps de voir par l'intermédiaire de ces coffrets DVD, temps de lire, des livres jeunesse aux grands penseurs de notre époque, des musiques du monde, le hard rock, le rap... dont nous parlons aussi dans nos pages « culture »

COFFRETS DVD



Coffret DVD, collection Institut Lumière

Temps de voir. La collection Institut Lumière édite, en copie restaurée, un coffret en hommage aux pionniers du cinéma. Le coffret présente une centaine de « vues » prises par les frères Lumière et leurs opérateurs à travers le monde entre 1895 et 1905 et, entre autres, un documentaire de 1968 où Eric Rohmer interviewe Jean Renoir et Henri Langlois.



Coffret DVD Carlos Saura

Temps de voir par la parution d'un coffret de neuf films inédits en DVD du réalisateur espagnol Carlos Saura, accompagné d'un livre de 168 pages illustré, sous le titre *Carlos Saura, les années rebelles 1965-1979*.

Temps de voir. Paul Vecchiali, huit films sélectionnés par Shellac Distribution qui tracent la ligne claire des étapes marquantes de la carrière de ce franc-tireur du cinéma français, des années 70 au milieu des années 80, dont *En haut des marches*, *Rosa la Rose*, *Once more*, *Le café des Jules...* (Antiprod).

Temps de voir. Un récit graphique de la libanaise Lamia Ziade dans lequel elle ressuscite Le Caire à travers des destinées de femmes et d'hommes qui s'entrecroisent. Pour écouter et voir s'animer les personnages mythiques de ce livre : www.onuitomesyeux.com



Coffret DVD Rétrospective, Paul Vecchiali



Ô nuit, ô mes yeux, L. Ziade, Éditions P.O.L., 39,90 €

JEUNESSE

Temps de lire. Que font les jeunes héros de littérature jeunesse ? Ils rencontrent des difficultés... qu'ils surmontent après des péripéties mouvementées. Grâce à leur volonté, leur intelligence, leurs efforts. Auguste et Césarine, comme leurs parents, deviennent des « gardiens » et défendent les livres et la culture contre les *Autodafeurs* qui tentent de détruire les archives dans le monde afin de réserver les connaissances à une élite...



Les Autodafeurs, roman de Marine Carteron, Éd. du Rouergue, coll. Doado, 2015, trois tomes, 14,90 €, à partir de 11 ans



La Ballade de Mulan, grand album, trad. Chung-Liang Yeh, illustr. Clémence Pollet, Éd. HongFei, 2015, 19,90 €, à partir de 7 ans



Le garçon qui voulait devenir un être humain, grand album, Bjorn Riel, illust. Christel Esplé, Sarbacane, 25 €, à partir de 10 ans

Temps de lire. Dans *La ballade de Mulan*, courte version d'un célèbre texte chinois du IV^e siècle, l'héroïne, occupée sagement à tisser à la maison, décide de remplacer son père âgé appelé à la guerre. Mulan revêt alors des habits d'homme et part à sa place... En s'affranchissant des conventions sociales, elle accomplit librement son destin.

Temps de lire. Pour Leiv, jeune Viking de 12 ans, l'aventure commence quand il part venger son père, assassiné au Groenland. Ayant fait naufrage, il est aidé par deux jeunes Inuits qui l'initient à leur mode de vie basé sur l'humour et la tolérance.

Temps de lire. Née dans un pays enneigé où règne un despote cruel et injuste, Anya, aidée de son tigre blanc, devra, quant à elle, retrouver son frère jumeau enlevé à la naissance.



Anya et Tigre Blanc, grand album, F. Bernard et F. Roca, Albin Michel Jeunesse, 2015, 19 €, à partir de 8 ans

DES AUTEURS QUI COMPTENT

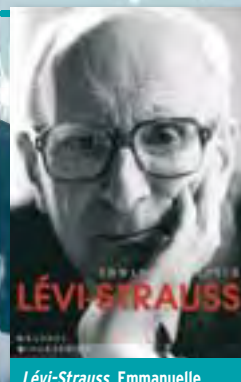


Aragon, Philippe Forest, NRF Gallimard, 25 €

Temps de lire. Des publications récentes permettent de découvrir ou redécouvrir trois grands penseurs essentiels de notre époque. La Pléiade publie les œuvres du philosophe Michel Foucault. Le maître à penser de la *French Theory* impressionne par son immense érudition, mais surprend aussi par cette écriture belle et tendue d'un romancier.

Temps de lire. Deux biographies permettent aussi de graver deux montagnes de la pensée et du style, Lévi-Strauss et Aragon. Deux universitaires, Emmanuelle Loyer et Philippe Forest, réalisent un travail à la fois exhaustif et passionnant qui permet de prendre la mesure de la complexité et de la profondeur de l'œuvre et de la vie de l'ethnologue et du poète.

Œuvres, tomes 1 et 2, Michel Foucault, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade (coffret 119 € jusqu'au 28/02/2016)



Lévi-Strauss, Emmanuelle Loyer, Flammarion, 32 €

ENTENDRE ET DE VOIR

temps pour arriver aux Beaux Livres, temps d'entendre des musiques diverses aussi diverses que notre temps, sans habitudes. Ce n'est ici qu'une sélection qui est loin d'être exhaustive... Nous la poursuivrons sur le site...

MUSIQUES

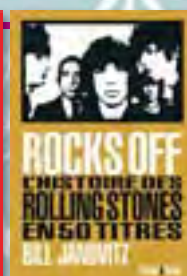


Collection *Live in Paris*, jazz, blues, rock, chanson, dirigée par Michel Brillié et Gilles Pétard, Frémeaux & Associés. Paris, capitale de la musique.

Temps d'entendre par cette collection, *Live in Paris*, qui reprend les concerts organisés par Europe 1 de la fin des années 50 au milieu des années 60. Édith Piaf et Georges Brassens cohabitent avec Ray Charles et Quincy Jones, Frank Sinatra avec Johnny Hallyday... De quoi trouver un bonheur renouvelé en communiant avec Paris, centre de la culture mondiale, du jazz en particulier pendant cette période.



Deutsche Grammophon publie l'intégrale des œuvres de Martha Argerich



Le rock anglais en livre chez Rivages Rouge

Temps d'entendre encore avec l'intégrale de Martha Argerich.

Temps de lire et d'entendre avec cette somme sur les Rolling Stones qui incite à acheter ou ressortir leurs disques. ▶

BEAUX LIVRES



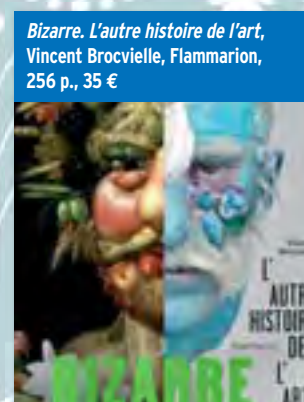
L'art italien, André Chastel, Flammarion, 592 p., 18 €



Street Art, le guide, Jérôme Gatz, Flammarion, 224 p., 19,90 €



Otto Dix. La Guerre, intégrale des cinquante eaux-fortes, Gallimard/Historial de la Grande Guerre, 144 p., 24 €



Bizarre. L'autre histoire de l'art, Vincent Brocvielle, Flammarion, 256 p., 35 €

Temps de lire et de voir avec ce classique d'André Chastel plusieurs fois réédité sur l'art italien, superbe et un peu ignoré.

Temps de lire et de voir avec ce guide, *Street Art*, pour entrer dans cet art moderne, art de la rue qui a ses codes et ses chefs de file tout autant que ses méthodes.

Temps de lire et de voir grâce à Otto Dix qui dessine les horreurs de cette Première Guerre mondiale.

Temps de lire et de voir enfin avec *Bizarre* pour un autre regard sur les représentations du monde pour stimuler notre imagination. ▶

OBJETS

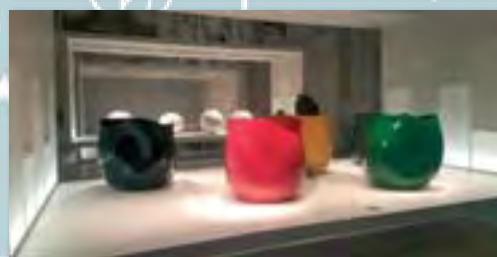


Tasses à café dessinées par Jean Nouvel, 29,90 € les quatre. Vases Ruutu, Iitala, 99 € en 115 x 80. Corniches, Vitra, à partir de 52 €. Bijoux de créateurs (colliers de 150 € à 200 € environ). Mug, In-Hwa Lee, à partir de 56 €.

Temps de voir. À la boutique du musée des Arts décoratifs, on trouve un vaste choix d'objets de designers, comme des tasses à café dessinées par Jean Nouvel pour Alessi, des vases Ruutu pour Iitala et des corniches pour Vitra créées par les frères Bouroullec, mais aussi des bijoux de créateurs, et les objets dérivés de l'expo « Korea now ! », dont un très joli mug de In-Hwa Lee.

Musée des Arts décoratifs, 107, rue de Rivoli, Paris 1^{er}, métro Palais-Royal. Et aussi (de 5 € à très cher) : pour des

cadeaux originaux, livres, lithographies, sérigraphies, éditions d'artistes, sculptures, etc., essayez le site : www.printsthingsandbooks.com. ▶



« L'école représente un "badge de dignité" »

Ancien professeur de SES dans des lycées de Seine-Saint-Denis, Fabien Truong est aujourd'hui enseignant à Paris 8.

Dans son dernier ouvrage, *Jeunesses françaises, bac +5 made in banlieue* (La Découverte, 2015), le sociologue décrit le parcours d'une vingtaine d'étudiants qu'il a rencontrés pour la plupart au lycée et qui ont continué leurs études. Il met ainsi à jour les trajectoires foisonnantes de ces jeunes Français issus des quartiers populaires.

L'US : Pendant six ans, vous avez enseigné dans quatre lycées de Seine-Saint-Denis. Votre livre est le témoignage de votre surprise. Enseignants et élèves ne se laissent pas réduire aux images « fixes » qui sont véhiculées ?

Fabien Truong : Le terme d'« images » est tout à fait juste. Le système scolaire fonctionne sur des mises en images, il établit des verdicts quasi définitifs en permanence (« tu passes ou tu redoubles », « filière générale ou techno ou pro », etc.) avec peu de passerelles entre elles. Dans un conseil de classe, on demande aux enseignants de figer plusieurs mois de travail dans un instantané. Les « jeunes de banlieue » sont assignés à une série d'images dépréciatives, exprimées sur le mode d'un désajustement permanent à ce que serait la nation française (« trop immigré », « trop de culture urbaine », « délinquant potentiel », « terroriste potentiel », etc.). De plus, en Seine-Saint-Denis, le système actuel de recrutement et d'affectation de l'Éducation nationale fait que l'on envoie majoritairement des jeunes diplômés issus des classes supérieures « faire leurs armes » en enseignant dans des classes remplies de jeunes issus des classes populaires. Profes et élèves ont alors des « images » des uns sur les autres qui structurent leurs relations en profondeur. La question pertinente est donc : comment faire pour les dépasser ? Dans mon ouvrage précédent qui traite de l'entrée et la sortie dans la délinquance juvénile chez les garçons⁽¹⁾, je raconte que l'un de mes élèves – Eliott – est persuadé que je suis Breton. Avouez que c'est tout de même fort peu probable vu mon patronyme ! Eliott en reste convaincu malgré mes démentis répétés. Parce que pour lui, un prof, c'est exotique, c'est « un jeune blanc qui vient de la campagne et qui découvre le 9-3 ». C'est ça pour lui « la Bretagne » ! Le pari de mon livre, en suivant mes anciens élèves dans la durée, c'est de remplacer les images par un film, de dérouler une pellicule ; observer mes anciens élèves « hors les murs », car la scène du lycée n'est qu'une scène sociale parmi d'autres. Alors nos relations



© DNF

« La plupart des épreuves que ces jeunes doivent relever, avant d'être académiques, sont des épreuves sociales »

changent. Et c'est vrai qu'au terme du livre, quand on regarde le parcours final par rapport à ce que je projetais comme prof, je m'aperçois que dans un cas sur deux, j'étais dans l'erreur la plus complète !

L'US : Vous suivez l'itinéraire « post-bac » d'une vingtaine de vos anciens élèves aux orientations et aux réussites diverses. Quels sont les points communs et les différences notables, notamment par rapport au regard que les élèves ont d'eux-mêmes ?

F. T. : Pour les points communs, ils doivent tous apprendre à « bien travailler », mais pour ce faire, il faut trouver sa place dans un univers où la plupart des codes sont à apprendre. Si « 80 % d'une génération » obtient le bac (et il ne faudrait pas oublier que pour environ les deux tiers il s'agit d'un bac techno ou d'un bac pro), seulement 20 % des parents de mes anciens élèves l'ont eu... Or la plupart des épreuves que ces jeunes étudiants doivent relever, avant d'être académiques, sont des épreuves sociales. Les plus déterminantes se logent

dans ce qu'intime la puissance des regards portés sur soi et la capacité à affronter le stigmate territorial, le mépris de classe, l'illégitimité culturelle, le racisme et les phobies engendrées par la pratique de l'islam. Et puis il y a la constitution progressive de ce que j'appelle « le sens du chemin ». Pour être investies, les études doivent s'intégrer dans une mécanique qui fait qu'elles n'apparaissent pas comme hors sol : elles doivent permettre de réhabiliter le passé, d'accepter le présent et se projeter dans le futur. Elles doivent faire partie de la petite histoire qu'on se raconte sur son propre parcours. Sur les différences notables, elles sont très nombreuses car l'enseignement supérieur français est très fragmenté. Étudier en classe prépa à Paris ou en banlieue, dans les facs de banlieue ou parisiennes, dans un IUT ou une STS, une école de commerce, à Sciences Po, etc. n'engagent pas les mêmes univers sociaux et le même rapport au travail. En suivant mes anciens élèves dans toutes ces filières, on le voit très bien : la même problématique se décline selon les configurations.

C'est aussi un peu le sel du livre : voir les choses de près.

L'US : Comment qualifier l'engagement de ces jeunes de banlieue dans les études ?

F. T. : Il est fort, intense, mais il se fait souvent sur le mode d'un désajustement qu'il faut arriver à régler. Je suis des élèves qui ont eu le bac ES : par rapport à leur univers d'origine, ce sont des « intellos » (même s'ils sont tout sauf perçus comme tels par l'institution). L'école représente pour eux ce que j'appelle un « badge de dignité ». C'est aussi le cas pour tous ceux qui ne réussissent pas aussi bien leur parcours scolaire : dans les familles populaires, la réussite par l'école est valorisée et il n'y a plus de « culture anti-école » comme cela pouvait exister dans les années 70. S'opposer à l'école ne permet pas de durablement s'inscrire dans un statut alternatif vecteur de solidarités, comme a pu l'être le monde de l'usine. C'est d'ailleurs ce qui explique les clashes et l'agressivité qu'il peut y avoir dans des filières perçues

« Les "jeunes de banlieue" sont depuis une dizaine d'années assignés à une série d'images dépréciatives »

comme des filières de relégation et dans les trajectoires de « mauvais élèves »... Les jeunes voudraient réussir mais n'ont pas les codes et ne digèrent pas le fait d'être en queue de peloton. Derrière les refus de façade, tous ces jeunes ont très bien intégré le fait que nous vivions dans une société de diplômés avec un chômage de masse persistant...

L'US : *En faisant le portrait de professeurs « passeurs », en décrivant l'investissement des jeunes dans les études, vous montrez que l'école est une institution qui permet à certains de s'émanciper. L'école joue-t-elle toujours son rôle dans la mobilité sociale ?*

F. T. : Oui, en partie, et je crois qu'on le voit dans ce livre. Mon enquête permet d'aller au-delà du catastrophisme qui semble s'être emparé de la conscience collective. J'y décris des rencontres qui changent le cours de certaines vies. On voit comment les petits atouts des familles populaires peuvent être rentabilisés dans le temps long et le rôle joué par la fratrie comme incubateur de « réussite ». Après, si on réfléchit sur la masse, ce n'est jamais assez et cela reste très insuffisant pour une société qui met « l'égalité des chances » au centre de son projet. Et puis on voit aussi toutes les contradictions de notre système. Prenez Sébastien, Roy et Oumar qui vont jusqu'à l'école de commerce bac +5. Ils rêvaient d'entrepreneuriat et de richesse matérielle, passent par des classes prépas et un IUT, devenant des analystes critiques et des « bons élèves comme il faut ». En école de commerce, on leur demande de devenir des managers et de faire du relationnel alors qu'ils veulent être au premier rang et faire des disserts ! Ils sortent déçus, dénonçant une « mafia » organisée et rentrent sur le marché du travail, en étant aussi armés que désarmés...

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ Stéphane Beaud, *80 % au bac... et après*, La Découverte/Poche, 2003.
- ▶ Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Retour sur la condition ouvrière*, Fayard, 1999.
- ▶ Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les héritiers*, Éd. de Minuit, 1964.
- ▶ Idem, *La reproduction*, Éd. de Minuit, 1970.
- ▶ Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire*, Fayard, 1982.
- ▶ Didier et Éric Fassin, *De la question sociale à la question raciale : représenter la société française*, La Découverte, 2009.
- ▶ Didier Fassin (dir.), *Les nouvelles frontières de la société française*, La Découverte, 2010.
- ▶ Abdelmalek Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité. Les enfants illégitimes*, Liber, 2006.

L'US : *Vous montrez également que certains types de formation inspirés de la « discrimination positive » (classes préparatoires spécifiques, quota d'entrée dans les grandes écoles...) jouent contre une plus grande ouverture du système.*

Pourquoi ?

F. T. : Je ne nie en aucun cas les effets positifs de ces dispositifs sur leurs bénéficiaires. Dans un système élitiste bloqué, ils créent un peu de mouvement et de déplacement. Leur philosophie relève par contre de l'aménagement et du patchwork : c'est l'idée que l'on va mettre le maximum de moyens sur une petite partie d'une population défavorisée, avec une vision qui peut être assez paternaliste : « on va en sauver quelques-uns, et les plus méritants en premier ». Ce n'est donc pas une véritable politique de démocratisation, mais un aménagement à la marge du système pour le rendre acceptable mais aussi pour qu'il ne soit pas sclérosé (les grandes écoles ont bien compris que l'entre-soi social n'était pas propice à la créativité intellectuelle). Ce sont les filières élitistes d'enseignement privées qui sont souvent les plus inventives sur ces questions : on n'est donc pas véritablement dans une politique nationale d'ouverture globale. Et puis, la « discrimination positive », c'est encore le schéma « eux » et « nous » et cela, c'est profondément paternaliste.

L'US : *Depuis une dizaine d'années, la vision que l'on a sur les jeunes de banlieue s'est durcie. Quel est le poids du regard par les institutions, les professeurs et le monde social plus largement ?*

F. T. : En entrant dans le supérieur, tous ces jeunes vont faire l'expérience de la mixité sociale, voire de la « minorisation » sociale pour ceux qui rentrent dans les filières d'élite, alors que jusqu'au lycée – et c'est le produit de la ségrégation urbaine – ils sont dans un entre-soi banlieusard. Ce regard extérieur est très dur, violent ; en entrant dans une trajectoire étudiante, ces jeunes sont en train de se construire comme des sujets, maîtres et possesseurs de leur propre vie, mais sont renvoyés à des objets, à ces fameuses « images » qui sont la négation même des efforts accomplis jusque-là ! C'est Kader qui s'habille en « costard » et en « chaussures de ville » pour aller à l'université de Nanterre et qui dès le premier cours fait face à une étudiante qui décale sa chaise et se met à l'écart quand elle apprend qu'il vient d'Aubervilliers... C'est Ryan qui se fait appeler « l'Arabe » dans son école digitale... Mais avec suffisamment de temps,



tout cela peut être surmonté et ces jeunes apprennent, au bout de plusieurs années, ce que j'appelle « l'art du cheval à bascule ».

L'US : *Vous en appelez à une « politique de la considération » envers les jeunes, pour ne pas les cantonner dans les stéréotypes véhiculés couramment. Serait-ce un débouché politique ?*

F. T. : Tout à fait. La considération s'oppose à la diversité. Il s'agit de considérer que dans les interactions sociales – et notamment pédagogiques – tous et toutes n'ont pas les mêmes statuts et n'agissent pas en fonction des mêmes implicites, des mêmes définitions de la situation. Déconstruire « les images », c'est permettre aux relations pédagogiques de se faire sur le mode de l'échange plutôt que d'une imposition qui ne peut pas être démocratique. C'est tout sauf brader le savoir, c'est au contraire se mettre à son service. Tout cela nécessite de rentrer dans la boîte noire de l'école universelle et de repenser de façon concrète comment le particulier et l'universel s'articulent dans les salles de classe et les amphithéâtres. C'est une révolution culturelle, qui peut passer par de nombreux canaux : elle nécessiterait un peu d'argent, mais ce n'est pas non plus le nerf de la guerre. En ces temps de crise budgétaire, ce n'est pas une si mauvaise nouvelle. D'un point de vue comptable, le courage politique ne coûte pas toujours très cher ! ■

Entretien réalisé par Stéphane Rio

(1) *Des capuches et des hommes. Trajectoires de « jeunes de banlieue »*, Éditions Buchet Chastel, 2013.

INDE. Organisé sous l'égide de l'Internationale de l'Éducation du 15 au 31 octobre 2015 à New Delhi, le module de formation « John Thompson Fellowship programme » a regroupé une trentaine de syndicalistes venus se former à la mise en place d'un plan stratégique d'action syndicale. Le SNES-FSU y est intervenu.

Un programme de formation pour l'avenir

Du militant de block, de district, au militant fédéral national, chacun était présent avec la ferme intention de faire progresser l'AIPTF⁽¹⁾. Le constat de modes de fonctionnement parfois très différents d'un État indien à l'autre s'est imposé. L'énergie de tous a permis de dépasser la barrière linguistique : des participants aux formateurs, pas moins de cinq langues étaient représentées.

Renforcer la structure syndicale

Au cours de ce programme, il s'est agi de développer les qualités de dirigeants syndicaux confirmés ou en devenir et d'établir un cadre de réflexion collective autour de thèmes très divers : aspects financiers et budgétaires, place des femmes, développement et renforcement d'une stratégie syndicale collective et démocratiquement arrêtée.

Si les conditions de travail des personnels sont un sujet de première importance en Inde comme en France, d'autres thèmes ont émergé lors des débats comme le niveau de la cotisation jugé par beaucoup de partici-

pants comme insuffisant pour assurer l'efficacité de l'action syndicale. La diversité des opinions face à la notion de progressivité des cotisations a aussi animé les débats.

La place des femmes

À la demande des participants, le thème des femmes dans la vie syndicale a été particulièrement mis à l'honneur. La présence de la secrétaire générale de l'AEU⁽²⁾ parmi les intervenants aura marqué les esprits. Femmes et hommes, présents à parité, ont longuement réfléchi à une campagne destinée à permettre aux femmes de prendre toute leur place dans la vie syndicale. Gageons que sur ce thème comme sur d'autres, chacun des participants aura à cœur, quel que soit son niveau de responsabilité,



d'intervenir dans la vie syndicale de son organisation pour la faire progresser jour après jour. ■

Vincent Bellegueulle

- (1) All India Primary Teachers Federation
(2) Australian Education Union

SÉNÉGAL. Depuis deux ans, l'UDEN (Union Démocratique des ENseignants) organise avec l'aide du SNES-FSU des ateliers de renforcement des capacités syndicales des jeunes et des femmes dans les Régions. Une campagne volontariste de renouvellement des pratiques et des équipes.

Ancrer le syndicalisme à la base

Au mois d'octobre, deux ateliers à Louga et Kaolack ont été organisés, après ceux déjà menés précédemment⁽¹⁾. Pour certain-es jeunes enseignant-

es il s'agissait de la première réunion syndicale. Parmi les attentes, carrières, transparence et démocratie syndicale, moyens d'actions, de communication et d'information, la question des conditions de travail s'est imposée : comment travailler décemment dans des locaux dégradés, avec des effectifs très lourds (jusqu'à 80 par classe), sans matériel didactique pédagogique ni formation aux réformes pédagogiques ?

Jeunes et femmes veulent prendre toute leur place

La question des conflits de génération est prégnante, certains jeunes enseignants s'estimant corvéables à merci. Pour eux, le manque de formation et de connaissances des droits et devoirs des enseignants constitue souvent un premier handicap pour se défendre.

Les femmes enseignantes ont tenu à faire part de leurs difficultés : manque de reconnaissance de leur travail par les parents d'élèves, harcèlement sexuel, congés de maternité trop courts, gestion des périodes d'allaitement. Elles ont également témoigné de la difficulté de militer, de le faire accepter

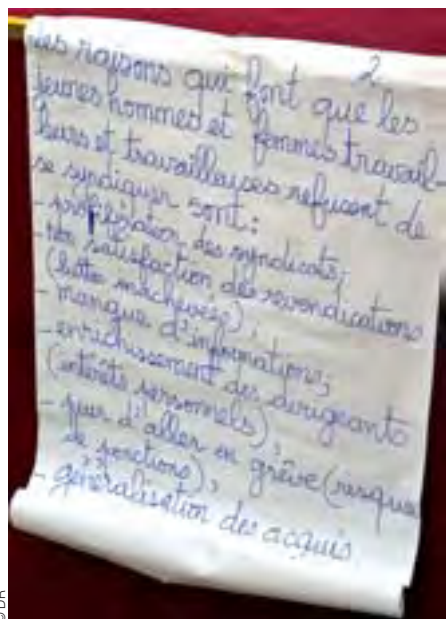
par leur mari et même leur belle-famille. Il leur est souvent impossible de se rendre à des réunions syndicales situées en début de soirée en laissant leurs familles. Elles réclament la nécessité de formation sur ces questions entre femmes mais aussi avec les hommes pour les sensibiliser.

Tous-tes les participant-es sont repartis déterminé-es à convaincre leurs collègues de la nécessité de se syndiquer : adhérer pour être mieux informé et pour mieux se défendre.

Ces ateliers, coanimés par une militante du SNES et une petite équipe de jeunes militantes de Dakar, ont ainsi constitué une session de formation par la pratique à l'animation de réunions syndicales : prise en compte des attentes de chacun-e, travaux individuels, travaux de groupes, débat contradictoire, construction collective de synthèse... Ces réunions constituent un premier pas dans la démarche de revitalisation des sections locales de l'UDEN. ■

Anne Koechlin

- (1) Article : <https://www.snes.edu/Ateliers-a-destination-des-femmes.html>



ROYAUME-UNI. À la mi-juillet, le gouvernement conservateur présentait un projet de loi sur les syndicats (« Trade Union Bill »). Christine Blower, secrétaire générale de la NUT (National Union of Teachers) qui représente 327 000 adhérents, en précise les enjeux.

Ne touchez pas au droit de grève



L'US : *En quoi ce projet de texte est-il dangereux ?*

Christine Blower : La situation actuelle est déjà bien plus difficile au Royaume-Uni qu'en France pour ce qui est du droit de grève. Il faut avoir déposé un préavis sept jours à l'avance et avoir procédé à un vote à bulletin secret

par la poste, avec au moins 50 % des votants ayant opté pour la grève. Le projet vise à durcir la législation en imposant des contraintes intenable. Il faudrait respecter un délai de quatorze jours. Le mandat de grève ne pourrait durer que quatre mois. En cas de non-résolution du conflit, il faudrait alors procéder à un nouveau vote au bout de quatre mois. Par ailleurs, la participation au vote devrait avoir atteint 50 % et dans le secteur public comme l'éducation ou la santé, 40 % des syndiqués devraient s'être exprimés en faveur de la grève. Nous parvenons toujours à ces majorités lorsqu'il s'agit d'une grève au niveau d'un établissement scolaire. Au plan national, c'est plus difficile étant donné que ceux qui ne prennent pas part au vote sont décomptés en vote contre. Il faudrait également signaler

quatorze jours à l'avance ce qui va être fait et communiquer sur les réseaux sociaux en matière d'informations et de campagnes sur la grève. Et les grévistes pourraient être remplacés ! Concrètement, un chef d'établissement pourrait demander à une agence d'intérim de lui envoyer des enseignants remplaçants. Même Margaret Thatcher n'a jamais eu l'idée de mettre en place un tel dispositif !

L'US : *Comment la NUT combat-elle ce texte ?*

C. B. : En septembre, la NUT a lancé une campagne intitulée « Kill the bill » et a organisé des réunions publiques et des manifestations pendant le week-end. On voudrait nous imposer tellement de restrictions que même un député conservateur, David Davis, a déclaré que ce projet de loi correspondait à quelque chose qu'on s'attendrait plutôt à voir dans l'Espagne de Franco ! Le 2 novembre, avec le TUC (Trade Union Congress), nous avons participé à une mobilisation en direction du Parlement. Il est possible de convaincre les députés – même les conservateurs – de voter contre. En fin de compte, seule la pression syndicale et publique nous permettra de rejeter ce projet antidémocratique. ■

Propos recueillis par Odile Cordelier

EUROPE. Le mois qui vient de s'écouler a été le cadre de nombreuses mobilisations à l'échelle continentale pour dénoncer les politiques d'austérité, mais aussi le TAFTA.

Unité contre l'austérité

La résistance aux politiques d'austérité dans certains pays européens ne va pas de soi. Dans une Europe marquée par un taux de chômage élevé, notamment parmi les jeunes, le mouvement syndical européen peine à rassembler et à fédérer les mobilisations en cours. Et pourtant des mobilisations sous forme de manifestations ont eu lieu courant octobre. Au Royaume-Uni, 60 000 personnes ont participé à la manifestation anti-austérité à Manchester le 4 octobre au moment même de la Conférence du parti conservateur. Non aux coupes budgétaires dans le secteur des transports, de la santé et de l'éducation. Non au projet de loi sur les syndicats et le droit de grève, non aux accords de libre-échange. En Allemagne, 250 000 personnes ont défilé à Berlin le 10 octobre afin de dénoncer la dangerosité du TAFTA et du CETA (accord entre l'UE et le Canada). Qui peut croire que les services publics seraient « protégés », comme l'affirme la Commission ?

Cette Europe n'est pas la nôtre

Sous l'impulsion du réseau Alter Summit, Bruxelles a été au centre de trois journées d'action qui ont été essentielles pour montrer la force de résistance face à l'Europe de l'austérité. En convergence avec des marcheurs venus de toute l'Europe pour dénoncer le sort fait aux migrants et les paradis fiscaux, le SNES et la FSU se sont investis dans ces journées d'action. Le 15, nous avons encerclé le sommet européen des chefs d'État. Bien que la manifestation



ait été calme, la nervosité de la police, qui a procédé à des arrestations arbitraires, démontre à quel point la hiérarchie européenne craint que soit mis au grand jour son traité transatlantique. Le 16, un grand meeting ralliant des syndicalistes, des associatifs, des intellectuels et des politiques a tenté de répondre à la question : peut-on changer d'Europe dans le cadre des institutions actuelles ? Le constat sur une austérité dont le vrai motif est de transférer les richesses du travail vers le capital est partagé. Le 17, l'objectif d'arrêter les négociations sur le TAFTA était la première revendication des manifestants, cette négociation devenant le symbole de cette Europe qui s'affranchit des institutions démocratiques pour imposer la loi des multinationales aux peuples. ■ **Odile Cordelier, Henri Nouri**



Alter Summit

Assemblée générale

Elle se tiendra le 30 novembre et le 1^{er} décembre prochains. Suite à la présence de nombreux militants dans le cadre de la COP21, il a été décidé que le cadre serait Paris. Après les événements tragiques de ce vendredi 13 novembre, plus que jamais la capitale française peut être ce symbole de la lutte contre toutes les instrumentalisation, les replis identitaires et les dérives sectaires qui conduisent aujourd'hui à une régression des droits humains. Nous évoquerons l'avenir de ce réseau dont l'ambition est d'être un espace de lutte européen pour orienter l'Union Européenne non vers la compétition des uns contre les autres pour la plus grande satisfaction de quelques nantis, mais au contraire vers une Europe de la fraternité pour le progrès des droits humains au bénéfice de toutes et tous.

En 2016

Plus d'austérité

Selon un rapport publié par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) 2016 va rimer avec austérité. Les réductions budgétaires devraient toucher 132 pays en matière de produit intérieur brut (PIB). L'Asie orientale et l'Afrique subsaharienne seront les régions les plus touchées.



SNES - Service petites annonces - Tél. : 01 40 63 27 10 - 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

(74) Carroz d'Arâches, loue appt 4 pers. Toutes loue vac. scolaires, 430 €/sem. Tél. 06 07 21 34 33

Paris 9^e, loue 3 pièces, toutes vacances. scolaires, 450 €/sem. Tél. 06 27 50 07 08

Espagne, Barcelone, loue 3 pièces, 400 €/sem., juanjocd@hotmail.com

Fort-de-France, plateau Calvaire, loue F3 133 m², haut de villa, 2 s.d.b., 2 w.c., vue panoramique sur baie, 5 min services, 800 €/mois. Tél. 05 96 58 61 15 et 06 96 41 32 96

Venise, Rome, Florence centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

IMMOBILIER

(Gironde) Soulac-sur-Mer, vend mobilhome de marque IRM de 7388 X 4M en TB état, avec terrasse et auvent. Date de première mise en service : 2005. Situé dans camping municipal « les Loyats Sud », route de l'Amélie. Montant : 15 000 €. Pour le visiter, s'adresser à l'accueil du camping ou à mes proches voisins. Tél. 06 46 69 04 10

(33) Villenave-d'Ornon, vds mais. 1974, plain-pied, 100 m², terrain 460 m², garage 23 m², séj., cuisine, s.d.b., 4 pièces : 225 U. Tél. 06 83 24 67 76



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

Histoire de la conquête spatiale

Imaginée par les écrivains et réalisée par les plus grandes nations, la conquête de l'espace a toujours fait rêver.

Jean-François Clervoy, astronaute lors de trois missions spatiales et Franck Lehot, médecin instructeur des vols en apesanteur, vous font découvrir le passé, le présent et l'avenir des vols spatiaux habités, racontés comme jamais auparavant. Ces récits illustrés et vivants, d'une lecture facile, évoquent toutes les grandes étapes de la conquête spatiale et sont ponctués d'anecdotes originales et d'encarts inédits sur la vie et le travail quotidiens des astronautes. Un beau cadeau pour Noël.

• Jean-François Clervoy, Franck Lehot, coédition Adapt/Vuibert, 210 p., 25 euros.



L'océan gouverne-t-il le climat ?

Fluide entourant la terre, l'océan stocke l'énergie solaire et la répartit selon la latitude. Panorama de l'avancée des connaissances jusqu'aux questions actuelles posées par le réchauffement climatique.

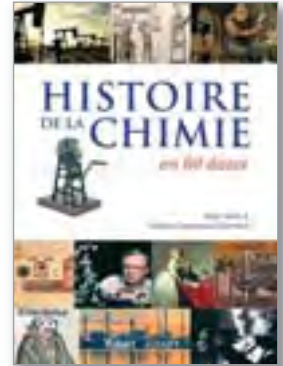
• Jacques Merle, coédition Adapt-SNES/Vuibert, 2009, 231 p., 29 euros.

Histoire de la chimie en 80 dates

Un petit livre richement illustré qui, en 80 dates, nous plonge dans la grande aventure de la chimie tout en nous faisant comprendre combien celle-ci est partout dans la nature comme dans l'activité humaine.

Pigments, atomes ou encore chimie moléculaire, l'homme a toujours cherché à comprendre la nature et les propriétés de la matière. À travers plus de 80 fiches illustrées, cet ouvrage revient sur les grandes étapes, expériences ou inventions qui ont conduit à l'émergence de la chimie moderne.

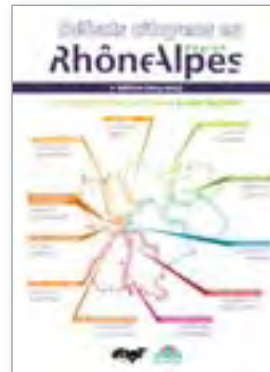
• Alain Sevin et Christine Dezarnaud Dandine, coédition Adapt-SNES/Vuibert, 2014, 192 p., 25 euros.



Débats citoyens en Rhône-Alpes, 2^e édition (2014-2015)

Pour la deuxième année, les *Débats citoyens* ont permis de nouvelles rencontres dans les lycées rhônalpins à l'occasion de tables rondes réunissant lycéens, enseignants, intervenants du monde de la politique, des médias ou des sciences. Voilà une bonne mine à idées pour descendre dans l'arène des débats sur la citoyenneté.

• Coordonné par Franck Thénard-Duvivier, coédition Adapt/Lycée Fauriel de Saint-Étienne, 205 p., 12 euros.



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal [] [] [] [] [] Ville :
 Adresse électronique :@.....

TITRE	QUANTITÉ	TARIF
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE		

À envoyer aux **Éditions ADAPT**, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (**frais de port gratuit**) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

La revue
de référence
des professeurs
de lettres

NRP

Nouvelle Revue Pédagogique



5 revues



5 suppléments au collège
2 hors-série au lycée

www.nrp-mag.com



accès au site
OFFERT

Au collège et au lycée

- Des actualités pédagogiques et culturelles : *Actu Livres, Pédagogie, Spectacles, Paroles d'experts (chercheurs, psychologues, orthophonistes...), Cinéma, Lire au CDI, Sorties de classes*
- Des **dossiers** en lien avec le programme sur un **genre littéraire**, une **œuvre** ou une **question de pédagogie**
- 3 **séquences modulables** et conformes aux programmes

→ au Collège

- Des **fiches Étude de la langue** pour acquérir les bons réflexes
- Des **fiches pédagogiques** en Histoire des arts, Histoire, Analyse filmique et Langues anciennes

→ au Lycée

- Des propositions **d'entraînement pour l'écrit et l'oral du Bac**
- Des **fiches** : Accompagnement personnalisé, Littérature et société, Analyse filmique, Histoire de l'art et Langues anciennes

Les thèmes au COLLÈGE

• Les revues

- SEPTEMBRE : Contes et nouvelles
- NOVEMBRE : Quelques figures du roi
- JANVIER : Intégrer l'histoire des arts au programme de français
- MARS : Le monde de la science-fiction
- MAI-JUIN : Modernité de Guillaume Apollinaire

• Les suppléments

- SEPTEMBRE : Savoir dire non : lectures de *Sophie Scholl* de Jean-Claude Mourlevat et de quelques romans historiques
- NOVEMBRE : Jacques Cassabois, *L'Épopée d'Héraclès*
- JANVIER : Jack London, *Nouvelles du Grand Nord*
- MARS : Philippe K Dick, *Ubik*
- MAI-JUIN : Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac*

Les thèmes au LYCÉE

• Les revues

- SEPTEMBRE : Écriture et réécritures : *Madame Bovary*
- NOVEMBRE : A table ! La nourriture et les (bonnes) manières
- JANVIER : Qu'est-ce que bien gouverner ?
- MARS : Lettres du Canada
- MAI-JUIN : *L'Étranger* de Camus

• Les Hors-Série

- NOVEMBRE : *Tableaux parisiens* de Baudelaire
- MARS : *Dona Bruder* de Modiano

Abonnement à partir de 19 € / an

Rendez-vous sur nrp-mag.com

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



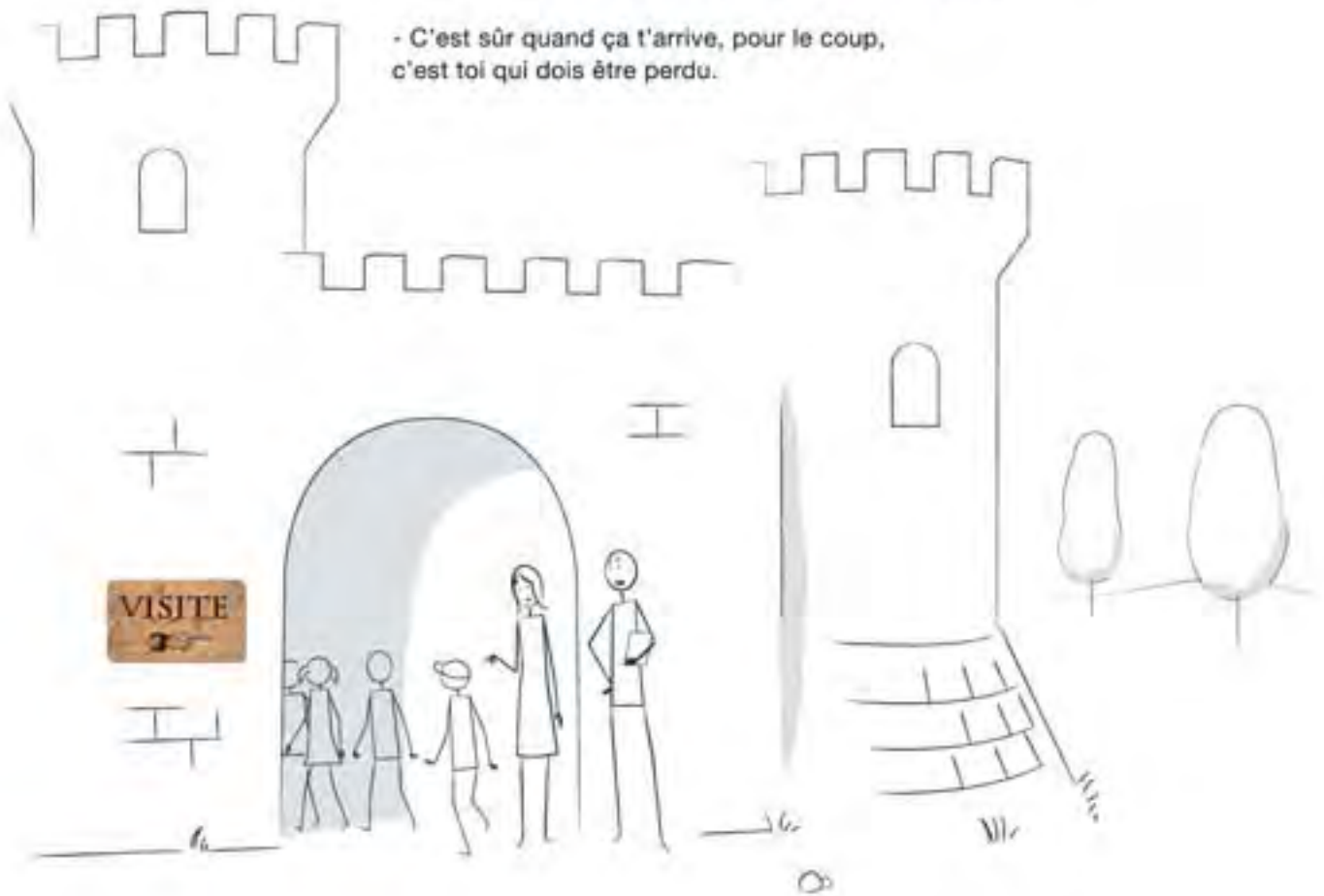
- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,
ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup,
c'est toi qui dois être perdu.



Offre Métiers de l'Éducation : **39 €** par an.

L'offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels. Elle garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.
Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant